

BILAN DES GARANTS

**Projet de complexe touristique et de services dédié
aux industries médiatiques et culturelles – Studios
Occitanie-Domaine de Bayssan à Béziers (Hérault)**

Concertation préalable

7 septembre – 14 novembre 2020

François Tutiau/Emmanuel Nadal
Désignés par la Commission nationale
du débat public

Le 10 décembre 2020

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	4
Le maître d'ouvrage.....	5
Le projet.....	5
CONTEXTE DU PROJET.....	10
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION.....	15
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION.....	17
La saisine de la CNDP.....	17
Les travaux préparatoires du garant.....	17
La décision de la CNDP sur le dossier de concertation.....	19
La préparation de la concertation.....	19
Les recommandations des garants pour l'organisation de la concertation.....	20
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	21
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION.....	25
Thème 1 : Opportunité du projet.....	26
Thème 2 : Impacts environnementaux.....	27
Thème 3 : Protection des riverains.....	36
Thème 4 : Impacts socio-économiques.....	39
Thème 5 : Formation et partenariats.....	42
Thème 6 : Développement culturel.....	43
Thème 7 : Projet et son exploitation.....	44
Thème 8 : Aspects politiques et territoriaux.....	45
Thème 9 : Equilibre financier du projet.....	48
Thème 10 : Aspects collatéraux.....	50
Thème 11 : Sur la concertation.....	51
AVIS DES GARANTS SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION.....	53
Sur les documents et les informations mis à disposition du public.....	53
Sur la mobilisation du public	55
Sur le rôle du numérique.....	56
Sur la qualité des réunions publics et des ateliers publics.....	57
Sur le nombre et la qualité des contributions.....	59
Sur les relations avec le maître d'ouvrage.....	61
Sur le climat général de la concertation.....	62
RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	63
Premières intentions et propositions du MO.....	63
Questions restées en suspens à l'issue de cette concertation.....	65
Recommandations des garants de la concertation.....	66
LISTE DES ANNEXES.....	68

AVANT-PROPOS :

Saisie par le porteur du projet « Studios Occitanie Méditerranée » le 21 octobre 2019, la CNDP a décidé le 6 novembre 2019 d'organiser une concertation préalable, selon l'article L.121-9 du code de l'environnement, considérant que :

- Ce projet comporte des enjeux socio-économiques importants,
- La rentabilité économique et l'adaptation du projet au territoire doivent être clarifiées,
- La notion de projet au sens de l'article L.121-1 du code de l'environnement, doit être clarifiée, compte tenu du projet touristique du domaine de Bayssan, porté par le Conseil Départemental de l'Hérault et jouxtant le projet du maître d'ouvrage.

Dans la lettre de mission du 9 décembre 2019, la CNDP notait à l'attention des deux garants nommés le 4 décembre 2019 (F. Tutiau et F. Coletti) : « *Le projet Studios s'inscrit dans un projet plus large de redynamisation du Biterrois et de Béziers par le tourisme et l'entertainment, porté par le Département de l'Hérault sur le domaine de Bayssan. Il semblerait que le projet Studios puisse être considéré comme partie intégrante de ce projet plus large porté par le Département sur ce même territoire. On peut donc s'interroger sur la notion de projet telle que définie dans le code de l'environnement.* » La CNDP demandait aux garants de tenter de répondre à la question : **Comment permettre au public de discuter de l'ensemble du projet du Domaine s'il le souhaite, sachant qu'une partie est déjà réalisée ?** Cette question est devenue récurrente, dans les interventions du public, tout au long du déroulement de cette concertation. Les garants ont fait en sorte que le public puisse évoquer l'ensemble du projet du domaine de Bayssan (aménagements réalisés, construction de bâtiments en cours, projet privé des Studios Occitanie Méditerranée et projet public des Jardins de la Méditerranée porté par le département), mais la difficulté d'obtenir des réponses claires sur le projet touristique et culturel départemental n'a pas permis d'apporter au public un éclairage satisfaisant sur l'ensemble du projet du domaine de Bayssan.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'équipe de garants a fait l'objet de deux démissions successives, et que de ce fait, toute la phase préparatoire a été assurée par un seul garant (de décembre 2019 à l'été 2020) qui a été renforcé le 2 septembre 2020 par un deuxième garant (E. Nadal).

La préparation de cette concertation a été affectée par les mesures gouvernementales édictées en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et instituant le confinement sur le territoire national. L'aggravation de la situation sanitaire durant le mois d'octobre 2020 a conduit les pouvoirs publics à renforcer les prescriptions de protection sanitaire. L'annonce imminente d'un reconfinement, qui est devenu effectif à compter du 29 octobre 2020, a été une source d'interrogations sur le maintien ou non de la réunion publique du 27 octobre 2020 qui a pu finalement se dérouler, mais avec des contraintes particulières.

Avant la finalisation du bilan, les garants ont soumis au porteur de projet un certain nombre de questions posées par les intervenants afin qu'il puisse apporter des réponses sur des points restés en suspens.

Le présent bilan, établi par les deux garants, sera dans un premier temps soumis à la CNDP pour validation, puis il sera transmis au porteur de projet aux fins de publication sur le site dédié au projet pour que le public puisse en prendre connaissance, conformément à l'article R.123-23 du code de l'environnement. Il sera également transmis, à la même date à la CNDP et au Préfet de l'Hérault.

Le porteur de projet disposera alors d'un délai de deux mois, à compter de cette publication, pour rédiger un rapport dans lequel il devra préciser les enseignements qu'il tire de cette concertation, et les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour prendre en compte ces enseignements. Ce rapport sera publié sans délai par les soins du porteur de projet sur le site dédié au projet « Studios Occitanie Méditerranée ».

A titre d'information, on signalera que l'enquête publique relative à la révision du PLU de Béziers s'est déroulée du 12 octobre au 13 novembre 2020, donc pendant la période de concertation préalable relative au projet Studios (du 7 septembre au 14 novembre 2020), étant précisé qu'elle ne concernait pas directement le projet Studios. D'autre part, une concertation, décidée par la CNDP le 3 juin 2020, a été engagée le 2 novembre 2020, à propos de la LGV Montpellier-Perpignan, pour veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique pour la DUP entre Montpellier et Béziers, sans que la gare nouvelle de Béziers soit concernée.

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Les informations qui suivent dans cette partie concernant la présentation du projet sont principalement issues du dossier de concertation du maître d'ouvrage. Ce document est consultable sur le site internet de la concertation : www.studios-occitanie-mediterranee-bayssan.fr

PLAN DE SITUATION :



Le projet se situe à 6 km du centre de la ville de Béziers, en bordure immédiate de l'autoroute A9-sortie 36 (Carte Michelin au 1/20 000)

- **LE MAÎTRE D'OUVRAGE :**

Il s'agit d'un projet privé porté par la Société par Actions Simplifiées (SAS) « **Studios Occitanie Méditerranée** » représentée par M. Bruno GRANJA dont l'apport en industrie consiste, selon l'article 7 des statuts de la SAS, à « *apporter ses connaissances techniques et industrielles afin de favoriser la réalisation de l'objet social dans les domaines suivants : la création, l'acquisition, le développement, la location, l'installation, l'exploitation de tout établissement de fonds de commerce se rapportant aux activités de studios de cinéma et de tous autres médias et des services de pré-production, de production et de postproduction y afférents.* »

Le maître d'ouvrage est assisté d'une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un cabinet d'architecture, d'un bureau d'études environnementales, d'un bureau d'études techniques et d'un bureau de contrôle. M. GRANJA est associé avec un groupe créatif spécialisé dans les domaines des loisirs et des médias (Le groupe Thinkwell).

Avertissement : Le maître d'ouvrage sera désigné dans la suite du bilan par les initiales MO.

- **LE PROJET :**

- **CONTEXTE ET OBJECTIFS SELON LE PORTEUR DE PROJET :**

Le contexte général :

La France, patrie du cinéma, est le second acteur mondial après les Etats Unis (hors marché Indien qui est très spécifique). La France est aussi la première destination touristique au monde et doit faire face à la concurrence de territoires comme l'Espagne. L'Etat souhaite développer une série de pôles dans les régions en capacités à être attractifs et proposer des activités de qualité aux visiteurs.

Notre territoire doit pouvoir répondre aux besoins de productions pour sa « propre consommation » mais aussi dans le cadre de ses politiques culturelles et industrielles. Nous devons pouvoir exporter les productions réalisées et attirer les productions étrangères en mettant en avant le savoir-faire certain de nos professionnels, la qualité des infrastructures et la présence de systèmes d'incitation fiscale performants.

Les modes de consommation et de diffusion évoluent et l'industrie a besoin de sites appropriés afin de développer ces nouvelles activités. L'émergence de nouveaux médias (HBO, Netflix, Orange, Amazon, Apple...) et l'adaptation au marché des acteurs d'origine (chaines de télévision sociétés de productions (Comcast, Warner, Media, Disney) poussent à la création de nouveaux lieux de productions adaptés à ces nouveaux modes.

La majorité des installations françaises sont vétustes et de petite taille. Elles ne permettent pas d'envisager pour les programmes récurrents un processus industriel de production et pour le cinéma l'accueil de grosses productions qui pourraient bénéficier des crédits mis en place. Un rapport du Centre National du Cinéma (CNC) du mois de mars 2019, « Les infrastructures de tournage : enjeu primordial pour la France » vient conforter ce propos.

Le premier site « industriel » à proposer ce nouveau modèle de production a été la Belle de Mai à Marseille pour le tournage de la série « Plus belle la vie ». Ce modèle, emprunté à l'industrie américaine fait aujourd'hui des émules et l'Occitanie est une destination privilégiée pour ce type d'installation (Sète pour TF1 et Vendargues pour France Télévision). En effet le coût de la vie y est moindre qu'en région Parisienne, et des espaces sont disponibles pour accueillir ces nouvelles infrastructures. Le climat, l'accessibilité, la qualité et diversité des espaces extérieurs sont autant d'atouts pour le développement de ces industries.

Le développement d'un savoir-faire régional :

La création d'un tel complexe autour des industries médiatiques permettra d'affirmer l'expertise et le savoir-faire français en la matière, ainsi que d'accroître sa visibilité dans le secteur. Avec la stratégie de positionnement telle qu'envisagée de nombreux réalisateurs nationaux et internationaux devraient considérer le site comme une option pertinente de lieu de tournage. Il semblerait que l'Occitanie commence à séduire de plus en plus de réalisateurs de films et de séries. Plus de 1000 jours de tournage ont été enregistrés l'année dernière dans la région, soit une augmentation de 63% par rapport à l'année précédente (investissement croissant de la Région, soutiens aux projets développés etc.). Les retombées générées par les tournages sont de l'ordre de 35 à 40 millions d'euros par an.

En plus des aides de l'Etat, la région Occitanie soutient les productions audiovisuelles par un fonds d'aides annuelles de 5 millions d'euros.

La région Occitanie dispose d'un vivier de professionnels étendu avec 352 établissements liés aux activités audiovisuelles représentant plus de 3587 emplois en 2013 (source : rapport CNC 2016 évaluation des aides à la production cinématographique et audiovisuelle en région).

Le développement d'une offre de formation (initiale et continue) complète sur les métiers du cinéma pourra contribuer à asseoir davantage le savoir-faire français pour ces métiers très spécifiques et drainer des étudiants étrangers, qui en l'absence du site n'auraient pas trouvé une telle offre en France, et encore moins en Région Occitanie. La majorité des formations audiovisuelles en France se trouvent en région parisienne aujourd'hui.

La région Occitanie et le département de l'Hérault sont des territoires très attractifs pour les touristes (12 millions/an et une zone de chalandise à 2h30 de près de 16 millions d'habitants) qui cependant manquent d'infrastructures et d'activités permettant de faire venir les visiteurs toute l'année, et plus seulement 6 mois par an.

Le site :

L'aire urbaine de Narbonne-Béziers se situe sur l'arc méditerranéen, entre les deux métropoles régionales que sont Toulouse et Montpellier. Elle possède de nombreux atouts démographiques, mais aussi économiques et présente l'ensemble des caractéristiques nécessaires au développement d'un projet dédié aux industries médiatiques et culturelles. La zone est très bien desservie : autoroutes A75 et A9, gare TGV, aéroport.

Le projet « Studios Occitanie Méditerranée », propose de créer un site « industriel », sur le site biterrois du domaine de Bayssan qui offre une surface correcte pour le développement du **concept** proposé (**Voir le Schéma page 8**) ; il est directement connecté à l'autoroute A9 par la sortie 36, ce qui limite très fortement le besoin en aménagements à réaliser. Les terrains concernés appartiennent au Syndicat Mixte d'Aménagement du domaine de Bayssan qui est constitué du Département de l'Hérault (70 %) et de la Ville de Béziers (30 %). Ce projet s'inscrit dans une vaste opération de requalification d'un territoire en devenir, où plusieurs aménagements ont été déjà réalisés par le Département de l'Hérault qui projette de créer sur ce site Les Jardins de la Méditerranée, sur un terrain de 29 ha. Une carrière en cours d'exploitation sépare les emprises foncières affectées à la réalisation de ces deux projets, au Nord de l'autoroute A9 (la partie située au Sud de l'A9 étant en fin d'exploitation). L'emprise du fuseau LGV affecte la partie sud-ouest du domaine de Bayssan.



CARTE DU DOMAINE DE BAYSSAN ET DE SES ABORDS

En bas, photographies : à gauche, de la desserte à partir de l'autoroute A9, et à droite, de la nature des terrains concernés par le projet « Studios Occitanie Méditerranée » (dossier concertation p.12).

Les objectifs du projet :

Le projet « Studios Occitanie Méditerranée », a pour but de mettre à disposition des professionnels des infrastructures qui correspondent à leurs besoins, notamment pour les tournages en extérieur. L'activité de production sera doublée d'un programme d'animation en lien avec les studios en faveur du public et des différents partenaires intervenants de la vie culturelle biterroise et de la région Occitanie, en permettant au public de comprendre le processus de production par des expériences interactives.

Cette découverte sera prolongée par un espace de loisirs dédié aux industries numériques qui sera constitué de petites unités ludiques thématiques. L'objectif est de permettre au visiteur de se positionner dans cette combinaison d'activités et aussi dans un concept nouveau relatif au monde de « l'entertainment ». Il cible trois types de publics :

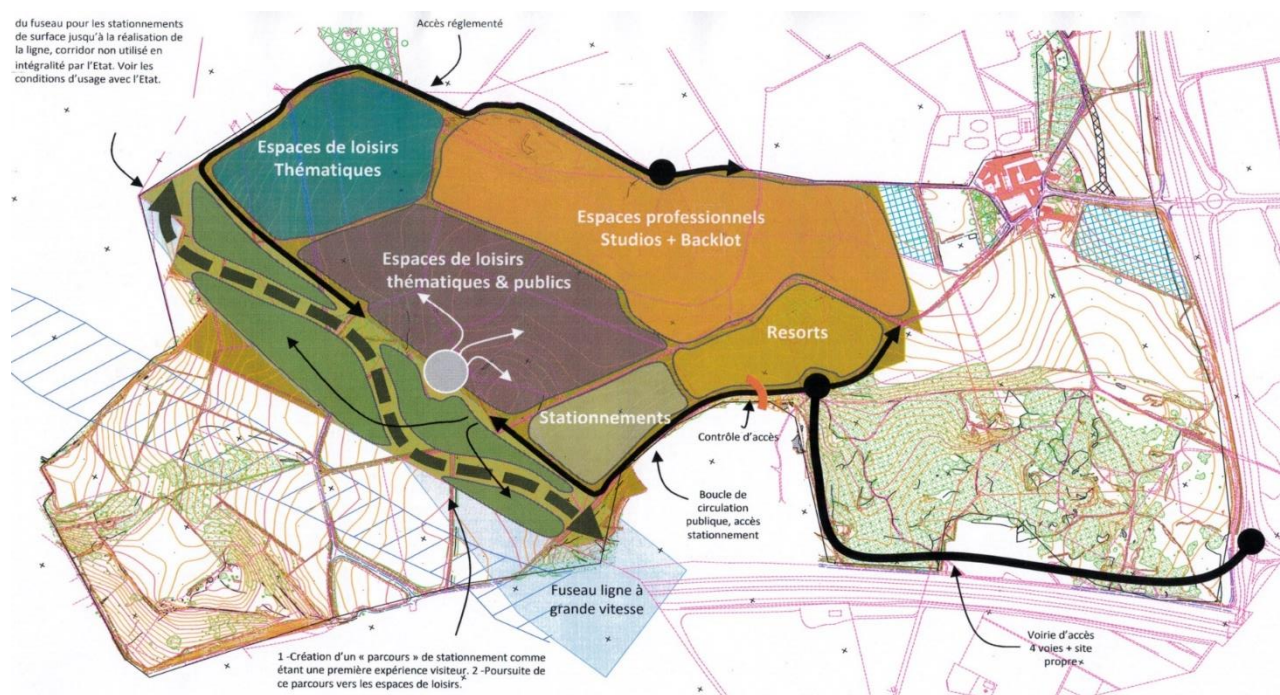
- Un public professionnel concerné par l'offre d'infrastructures de tournage ;
- Un public local ou régional à qui pourra trouver des activités répondant à ses besoins culturels et de loisirs ;
- Un public touristique, national ou international, déjà présent en période estivale, et à qui sera proposé un éventail d'offres de loisirs plus élargi permettant la mise en place d'un tourisme durant toute l'année.

○ CARACTÉRISTIQUES DU PROJET SELON LE PORTEUR DE PROJET :

Le projet est envisagé au Domaine de Bayssan, situé à 6 km au sud de la ville de Béziers, sur une assiette foncière d'environ 90 ha qui a fait l'objet de la signature, en mai 2017, d'un protocole entre le MO et le Syndicat Mixte d'aménagement de Bayssan. Cette réserve foncière est aujourd'hui moins étendue, en raison d'une part de la cession de 16 ha au département de l'Hérault pour la réalisation des Jardins de la Méditerranée, et d'autre de l'emprise foncière de la LGV qui représente environ 15 ha. L'assiette foncière réelle du projet est donc de l'ordre de **60 ha**.

Ce projet s'organise autour de **4 grandes thématiques** :

1. Une activité production : mise à disposition des réalisateurs de l'ensemble des outils nécessaires à la réalisation de leurs productions audiovisuelles
2. Une activité de transmission du savoir-faire : former à tous les niveaux de futurs professionnels
3. Une activité dédiée à la recherche : développement et optimisation des technologies numériques, mais aussi préservation des données
4. Une activité touristique et culturelle qui pourra prendre différentes formes.



Plan extrait du dossier de concertation (page 31)

Le projet distingue les unités d'exploitation des espaces de loisirs.

➤ **Les unités d'exploitation**

Elles se composent du studio, du backlot et de l'espace dédié à la formation.

- Le studio qui comprendra trois types d'équipements :
 - 1- Des espaces de tournage couverts déployés sur une surface bâtie de 8550 m²
 - 2- Des espaces techniques (ateliers de fabrication, unités de stockage, matériels techniques) déployés sur une surface bâtie de 5600 m²
 - 3- Des espaces de travail et de service déployés sur une surface bâtie de 5300 m²
- L'espace formation : ce sera un lieu indépendant qui permettra d'accueillir sur le site des formations sur une surface bâtie de 3000 m².
- Le backlot : il est constitué d'espaces destinés à la réalisation de décors extérieurs par les différentes productions, sur une surface de 8 ha environ.

➤ **Les espaces de loisirs**

Ils se composent de quatre parties :

1. Les univers thématiques couverts : il s'agira de vastes structures accueillant le public en lui offrant plusieurs activités, autour d'unités dont une sera dédiée à la visite des studios (Studio-tour) ; chaque unité sera associée à une licence (marque) ou un thème.
2. Les univers thématiques extérieurs : ils occuperont un vaste espace extérieur qui sera relié aux espaces publics
3. Les espaces publics : ils seront composés de restaurants, bars, espaces de loisirs, boutiques à thèmes, espaces d'expositions ; Ils s'étendront sur environ 25 ha et seront constitués de plusieurs bâtiments représentant une surface aménagée d'environ 30.000 m².

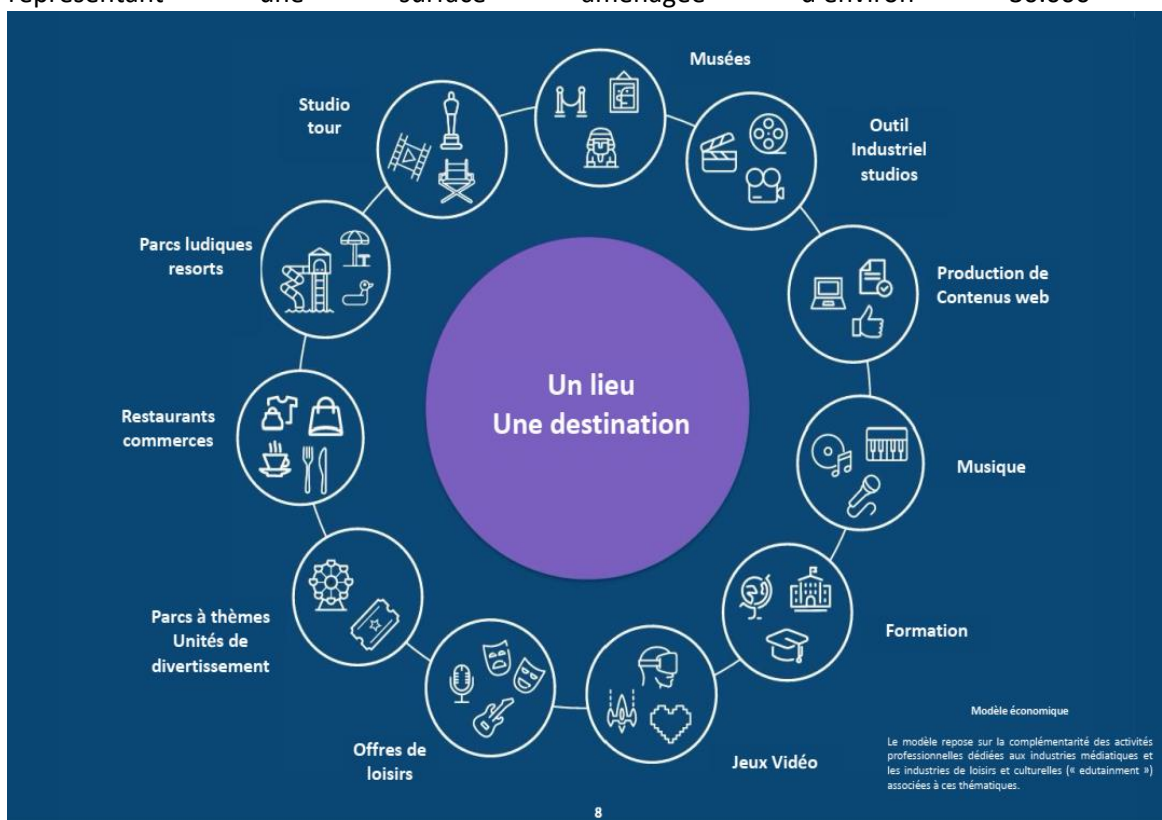


Schéma du concept extrait du dossier de concertation (page 8)

4. Les espaces de service : ils comprendront les bureaux de gestion du site, l'entrepôt général de la zone entertainment, les équipements de sécurité, le service clients etc.
- Des espaces viendront compléter cet aménagement :
 - L'espace hébergement (resorts) : il sera constitué de deux hôtels, situés à l'entrée du site, respectivement de 200 chambres en 3 étoiles et de 40 chambres en 4 étoiles
 - Les espaces de stationnement pour les visiteurs : 4000 places seront créées en les intégrant dans un processus de développement durable (végétalisation, photovoltaïque).
 - L'accès aux deux zones (professionnelle et publique) se fera de manière séparée :
 - Un accès au Nord pour les professionnels avec une boucle interne sécurisée permettant d'assurer l'exploitation et la maintenance de cette zone
 - Un accès au Sud pour le public ; il sera assuré par une voie spécifique réalisée par le département de l'Hérault le long de l'autoroute A9 depuis la gare de péage de l'A9, qui permettra d'accéder soit à l'espace hébergement et à son stationnement, soit aux espaces publics et leur stationnement.
 - Une gare routière sera créée pour desservir la gare SNCF de Béziers, les plages, les communes limitrophes et l'aéroport de Vias-Agde

● COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Ce projet est financé par des fonds privés et il n'y a, à ce jour, aucune participation financière publique.

Le coût prévisionnel de réalisation du projet est estimé à 371 M € HT dont 239 M € pour les équipements de génie civil et 132 M € pour les équipements spécifiques liés aux activités médiatiques (professionnelles ou publiques). Le coût de la première phase, soit le montage du projet immobilier, est estimé à 13 M €. Une partie des équipements sera mise en concession.

Le développement du parc se fera en plusieurs phases, et certaines unités pourront être réalisées en plusieurs tranches (Studio, modules d'entertainment), l'objectif étant de réaliser un premier investissement qui correspond à la taille critique nécessaire afin de pouvoir accueillir les professionnels et les publics identifiés pour le démarrage de l'opération.

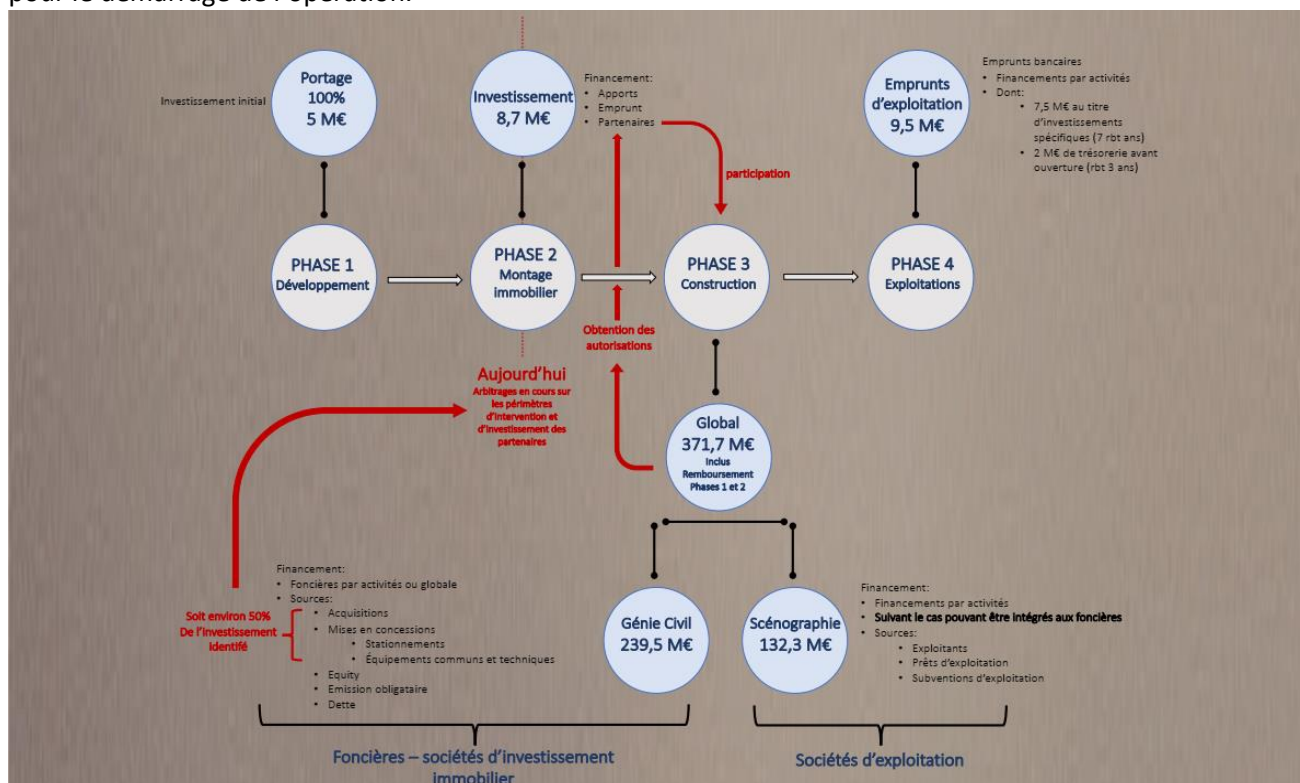


Schéma du montage financier extrait du dossier de concertation (page 16)

● LE MODE PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION DU PROJET

Selon le porteur de projet, le chiffre d'affaires des activités immobilières liées à l'exploitation de l'ensemble du complexe sera constitué de revenus locatifs associés aux activités commerciales, de cessions réalisées, des droits d'entrée et d'autres activités de gestion immobilière.

Le chiffre d'affaires de l'activité professionnelle liée aux studios sera décomposé par ligne de métier en fonction des services offerts aux productions. Le chiffre d'affaires des activités thématiques sera constitué à la fois des revenus liés aux billetteries associées, aux ventes additionnelles, aux royalties et sponsoring issus de l'exploitation des unités.

Toute activité sur la partie publique du site devra payer une redevance sur les parties communes qui aura pour but de payer les dépenses communes d'entretien, de sécurité et d'animation du site. Une société de gestion spécifique sera créée en charge de la communication et de l'animation générale du site.

CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE (NB : Pour la traduction des différents sigles, se reporter au glossaire en fin de document)

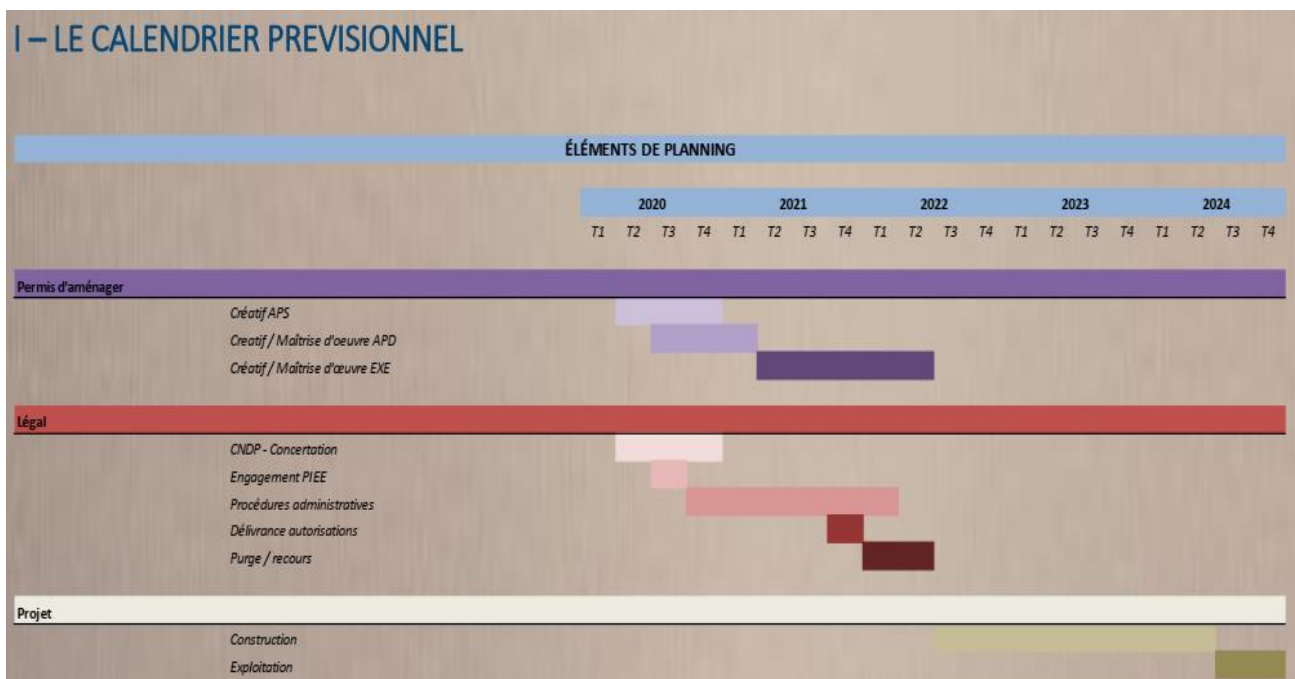


Schéma extrait du dossier de concertation (page 21)

CONTEXTE DU PROJET

L'étude de contexte

Contexte général

Le garant a mené une étude de contexte de mi-avril à fin juin 2020, tout en conduisant parallèlement des entretiens avec les différents acteurs concernés par le projet, sous diverses formes : en présentiel, par voie dématérialisée ou par téléphone. Cette étude fait ressortir les principaux aspects du territoire biterrois :

- La ville de Béziers s'étend sur un large territoire de 96 km², avec une population de 78.000 habitants ;
- Les 17 communes de l'agglomération biterroise (130.000 habitants) sont regroupées au sein de la Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée (CABEM) ;
- Le territoire biterrois se situe au centre de l'arc méditerranéen, à 35 minutes de Montpellier et à une heure de l'Espagne : il est desservi par deux autoroutes (A 9 et A 75), par le TGV et par l'aéroport Béziers Cap d'Agde ;
- Le niveau de chômage est élevé : 14% de la population ;

- Plusieurs quartiers de la ville de Béziers sont classés en zones urbaines sensibles ;
- L'activité économique de ce territoire est liée étroitement avec la fréquentation touristique en région Occitanie (12 millions de visiteurs par an), et la ville de Béziers présente une certaine attractivité touristique du fait d'un patrimoine remarquable qui comprend notamment le canal du Midi et les neuf écluses de Fonseranes classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (Près de 400.000 visiteurs/an).

Les principaux acteurs institutionnels du territoire biterrois sont : la ville de Béziers, le département de l'Hérault, la CABEM, la région Occitanie, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Domaine de Bayssan, l'EPIC Hérault-Culture, les autorités et les services de l'Etat.

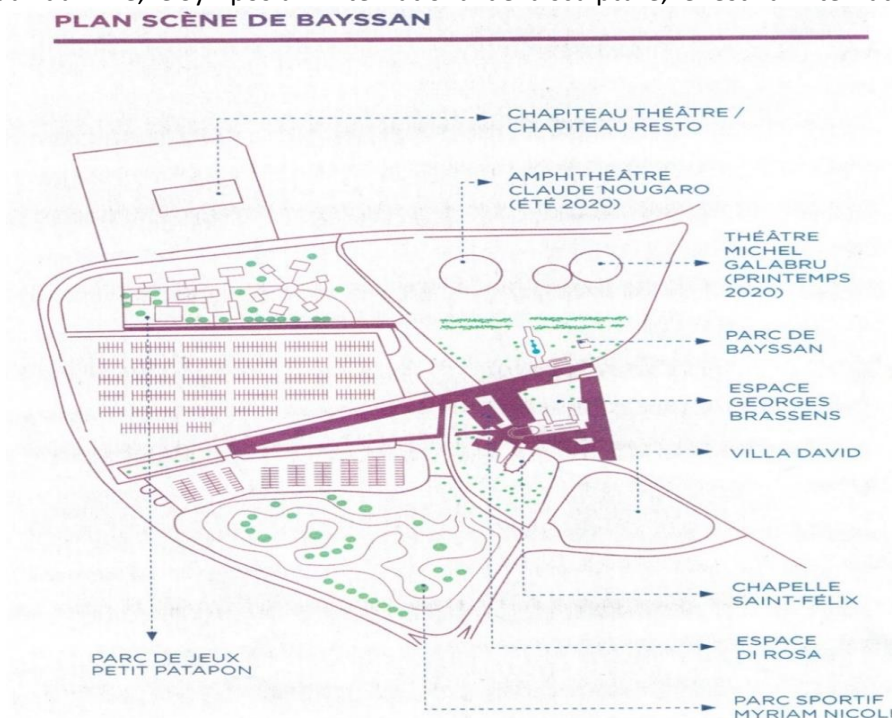
Ces différents acteurs institutionnels n'ont pas forcément la même approche du développement du territoire héraultais et du territoire Biterrois. La métropole de Montpellier affirme son ascendant sur le territoire héraultais, au détriment parfois des autres unités urbaines du département. D'autre part, les sensibilités politiques différentes, au sein du territoire Biterrois, peuvent entraîner des divergences d'analyse au sein des collectivités territoriales. Il semble toutefois qu'au-delà des attitudes partisans, il y ait une certaine identité de vues sur les grands choix économiques.

Le monde associatif est très présent sur le territoire biterrois dans différents domaines : environnement, aménagement du territoire, développement économique, culture, sports, tourisme.

Le Domaine de Bayssan

L'existant :

Le projet s'inscrit dans un cadre plus large qui est celui du site du Domaine de Bayssan à Béziers qui est le lieu phare de la culture dans l'Ouest de l'Hérault depuis 2006. Les spectacles se déroulaient jusqu'alors sous un chapiteau de toile qui a été remplacé par trois équipements : un théâtre de 500 places, un amphithéâtre de 900 places et un restaurant-hall d'accueil. Le département a également réalisé un parc de jeux, un parc sportif, des parkings bitumés avec des ombrières de 800 places, et aménagé des locaux qui serviront de lieux de résidences d'artistes. Enfin, l'église Saint-Félix, située au cœur du domaine est utilisée pour des spectacles, pour des expositions d'artistes et des ateliers. Plusieurs manifestations culturelles, en sus des spectacles, se déroulent chaque année sur le domaine : Les Chapiteaux du Livre, le Symposium international de la sculpture, le festival international du film d'éducation.



Plan extrait de la revue « Scène de Bayssan » : Saison 2019-2020 de l'EPIC Hérault Culture



Site actuel du domaine de Bayssan (web : [Domaine de Bayssan / Scène de Bayssan - Site de la Scène de Bayssan \(herault.fr\)](http://Domaine.de.Bayssan/Scène.de.Bayssan-Site.de.la.Scène.de.Bayssan(herault.fr)))



Maquette des nouveaux espaces dédiés à la culture (Conseil Départemental de l'Hérault)

**Les travaux de construction de ces bâtiments (Théâtre, amphithéâtre et restaurant-hall d'accueil) sont actuellement en voie d'achèvement
web : <https://herault.fr/976-l-epic-herault-culture.htm>**

Le projet départemental

Par ailleurs, le Département de l'Hérault a engagé depuis 2018 des études pour la réalisation, sur un terrain de 29 ha, du projet des « Jardins de la Méditerranée » qui comprendra des jardins répartis entre le jardin du dessus et le jardin du dessous qui sera creusé dans le socle calcaire de la Garrigue de Bayssan, ainsi que la construction de plusieurs bâtiments : pavillon d'accueil, aquarium de 3.270 m², géode, restaurant, logement de gardiens, pavillon des vins, bureaux, bâtiments techniques etc. la surface utile des bâtiments est évaluée à 1813 m². La consultation par les garants, dans la presse spécialisée, des avis publics d'appels d'offres lancés cette année par le département, a permis de connaître le programme de travaux que le département souhaite engager dans le cadre des « Jardins de la Méditerranée » :

1. Travaux de terrassement consistant en une partie en terrassements pleine masse : 48.000 m³ de déblais rocheux, 112.000 m³ de remblais, et pour la partie confortement de sol : 1.500 m² de paroi clouée et

enrochements bétonnés, réalisation de clapas (20.000 m³) et d'un mur anti-bruit (2.000 m² d'enrochements en blocs).

2. Travaux d'aménagement de la partie entièrement boisée appelée « Bois sacré » sur une surface de 7,5 ha : terrassement, voirie, assainissement, abattage d'arbres pour l'aménagement de chemins et de clairières au sein du milieu boisé sensible à préserver.
3. Coordonnateur SPS pour la construction d'un aquarium d'une surface de 3.270 m² qui intégrera plusieurs espaces : bassins, grand bassin à requins et raies de 750.000 litres minimum, serre, zone d'archéologie sous-marine, zone avec animaux particuliers, trois escape-games, locaux techniques, boutique, glacier.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 15,6 M€.



La visibilité publique du projet « Studios Occitanie Méditerranée » avant la concertation

L'information sur ce projet a été assez bien relayée par les médias, que ce soit la presse écrite, la presse parlée ou la presse numérique. Les médias régionaux qui produisent de l'information autour du projet ou des activités du domaine de Bayssan, et plus généralement du territoire biterrois sont : Midi-Libre, La Tribune Occitane Montpellier, Hérault Tribune.com, FR3, France-Bleu, 20 Minutes Montpellier, La Lettre M. Au plan national, on citera Le Moniteur des Travaux Publics, Les Echos et les réseaux sociaux (*cf Annexe 13*). Pour autant, peut-on affirmer que les informations ainsi prodiguées ont permis au public d'avoir une perception claire de ce projet ?

Force est de constater, si l'on se fie aux propos relatés par les médias, que **tous les acteurs concernés par le projet ne font pas référence au projet d'une manière uniforme**. Les descriptions des caractéristiques du projet, l'étendue de la surface foncière consacrée au projet, le coût d'investissement, ainsi que ses modalités d'exécution et notamment le calendrier, varient selon les diffuseurs.

De quoi parle-t-on ? se demande un journaliste. L'absence de nom officiel ne facilite pas l'identification du projet et donc son appropriation par le public. On constate en effet que les articles de presse ne font jamais référence au même nom : on y parle de « parc à thème sur le cinéma », de « parc d'attractions », de « Futuroscope héraultais », de « parc à thème cinéma et jeux vidéo », de « parc à thème sur le cinéma et le numérique », de « pôle dédié aux industries culturelles », de « complexe dédié aux industries culturelles et médiatiques », de « complexe dédié au cinéma ».

Le nom « officiel » du projet, à savoir « Complexe dédié aux industries médiatiques et culturelles » retenu par le porteur de projet, **est lui-même peu explicite** puisque des mots comme « Cinéma », « studios », « jeux vidéo » n’y apparaissent pas. Quant au terme « Industries », il est sans doute rassurant pour les investisseurs potentiels, mais il est peu excitant pour le grand public !

Malgré l’ensemble de cette diffusion d’informations par les medias, il semble que ce projet soit encore **largement méconnu par les habitants de Béziers et de l’agglomération biterroise**. Il est vrai que si la Scène de Bayssan (Théâtre Sortie Ouest) existe depuis une dizaine d’années, sa fréquentation est restée limitée et assez élitiste. La construction du Théâtre Michel GALABRU et de l’amphithéâtre Claude NOUGARO, et les récents aménagements réalisés sur le domaine de Bayssan par le Département devraient faciliter l’appropriation de ce site par les habitants du Biterrois. Dès lors, leur attention se portera un peu plus sur le développement de nouveaux projets sur le domaine de Bayssan, comme « Les Jardins de la Méditerranée » ou le projet « Studios Occitanie Méditerranée ».

Le MO utilise assez fréquemment les médias pour relayer l’information autour de son projet (**cf Annexe 13**). Mais, ses interventions dans la presse ne donnent pas toujours une vision uniforme de son projet qui semble varier au gré du temps. Elles peuvent laisser croire au lecteur que le MO n’est pas encore déterminé sur la stratégie qu’il entend suivre pour réussir son projet. Il est vrai que M. GRANJA est toujours en cours de négociations pour obtenir à la fois les financements et les licences nécessaires à l’exploitation du parc à thème.

Il n’y a pas à ce jour de lettre d’information consacrée à ce projet, mais le MO envisage de mettre en œuvre un dispositif assez conséquent d’information du public dans le cadre de la préparation de la concertation préalable.

A notre connaissance, il n’existe pas sur ce territoire un historique de concertation, à l’exception du débat public sur le tracé du TGV qui remonte à plusieurs années et les consultations du public dans le cadre de procédures réglementaires telles que celles du SCoT du Biterrois, du PLU de Béziers ou du PPRI.

Questionnements sur la notion de PROJET au sens du code de l’environnement

Selon le code de l’environnement (L.122-1-A), la participation du public se rapporte à un « *projet tel que défini à l’article L.122-1* ». Selon cet article, un « projet » est défini comme « *la réalisation de travaux de construction, d’installation ou d’ouvrages, ou d’autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, y compris celles destinées à l’exploitation des ressources du sol* ». Dans le même article (L.122-1-III) il est précisé que « *Lorsqu’un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l’espace, et en cas de multiplicité de maître d’ouvrage, afin que ses incidences sur l’environnement soient évaluées dans leur globalité.*»

La question qui se pose alors est de savoir si le projet Studios peut s’inscrire dans ce cadre d’aménagement global du domaine de Bayssan. Par courriers du 9 avril 2020 (**cf Annexes 4 et 5**), Mme la Présidente de la CNDP, signalant la nécessité de **clarifier au plus vite la notion de projet**, a écrit au Président du Conseil Départemental de l’Hérault, au Président du Syndicat Mixte d’Aménagement de Bayssan, propriétaire des terrains destinés au projet Studios, et au Maire de Béziers en leur demandant de clarifier leur conception des deux projets et en leur posant la question suivante : « *Le projet Studios Occitanie et le programme de développement en cours du domaine de Bayssan sont-ils complémentaires et sur quels points ?* » Une question similaire a été posée à l’autorité environnementale de l’Hérault ainsi qu’au directeur de la DDTM de l’Hérault : « *Considérez-vous que le projet Studios Occitanie Méditerranée puisse être dissocié du projet touristique et culturel du domaine de Bayssan ?* »

Le Président du Conseil Départemental de l’Hérault a répondu, le 29 avril 2020 (**cf Annexe 6**), que les deux projets sont « **indépendants et n’ont aucune complémentarité, dans leur objectif comme dans leur mise en œuvre.**»

Le Président du Syndicat Mixte d’Aménagement de Bayssan, dans sa réponse du 29 avril 2020 (**cf Annexe 7**), affirme également « **le caractère indépendant des deux projets, portés par des maîtres d’ouvrage différents** » et dont il relève « **la différence nette de degré d’avancement comme de portage financier.**»

Dans sa réponse du 7 mai 2020 (*cf Annexe 8*), le Maire de Béziers dit « *qu'il lui semble souhaitable de considérer ces deux projets comme indépendants.* »

Pour le président de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale d'Occitanie (MRAe), il est nécessaire « *d'évaluer les interactions fonctionnelles et les effets cumulés entre ces projets qui composent le domaine de Bayssan* », qu'ils soient réalisés, en cours ou connus. Dans son avis sur la révision du PLU de Béziers, la MRAe recommande de tenir compte de « *l'ensemble des projets* » pour évaluer la consommation d'espaces.

Comme nous avons pu le constater, et comme nous l'avons identifié dès le départ, il était difficile de mener une concertation sur un seul projet du Domaine de Bayssan ; les participants à la démarche ont évidemment souhaité discuter de l'ensemble des projets du Domaine de Bayssan, y compris des aménagements déjà réalisés par le Département de l'Hérault. Cette concertation aurait sans doute été plus claire et transparente si le public avait pu avoir accès à l'ensemble des données concernant les projets en cours sur le Domaine de Bayssan, et notamment celles relatives au projet départemental des « Jardins de la Méditerranée ». En effet, le droit de l'environnement impose de permettre au public de débattre d'un projet dans sa globalité et dans son contexte.

La Commission ne peut pas s'autosaisir sur d'autres projets. La saisine de la CNDP revient au maître d'ouvrage. Les garants ont conduit cette concertation sur le projet Studios Occitanie Méditerranée, car c'est uniquement ce projet-là qui a fait l'objet d'une saisine de la CNDP. Toutefois, les garants ont bien pris en compte la demande de la CNDP afin de permettre au public de pouvoir discuter de l'ensemble des projets du Domaine de Bayssan ; mais ils se sont heurtés aux insuffisances d'informations mises à leur disposition.

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

• DATES CLÉS :

- **21 octobre 2019** : saisine de la CNDP par le porteur de projet
- **6 novembre 2019** : la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable.
- **4 décembre 2019** : la CNDP désigne François TUTIAU et François COLETTI garants de la concertation préalable
- **9 décembre 2019** : Lettre de mission de la CNDP aux garants
- **8 janvier 2020** : La CNDP prend acte de la démission de François COLETTI et nomme Yves FARGUES garant du processus de concertation
- **1er avril 2020** : la CNDP acte la démission d'Yves FARGUES
- **9 avril 2020** : la préparation de la concertation préalable est en cours, mais le périmètre du projet pose question. Le positionnement des différents acteurs rencontrés par le garant à ce sujet n'est pas assez précis. La CNDP écrit donc au Syndicat Mixte du Domaine de Bayssan, au Département de l'Hérault, à la DDTM de l'Hérault et à l'AE afin qu'ils précisent pour tous si le projet de Studios Occitanie Méditerranée est indépendant ou non du programme de développement du domaine de Bayssan.
- **29 avril 2020** : le Département de l'Hérault et le Syndicat mixte du domaine de Bayssan adressent leur réponse à la CNDP qui reste dans l'attente de réponse de la DDTM et de l'Autorité Environnementale sur la notion de projet.
- **7 mai 2020** : la Ville de Béziers adresse sa réponse à la CNDP.
- **29 juillet 2020** : la CNDP considère que le dossier de concertation présenté par le maître d'ouvrage est suffisamment complet, sous quelques réserves. La Commission estime que les modalités de la participation présentées dans ce dossier sont à compléter. Selon l'article L.121-9 du code de l'environnement, elle définit des modalités complémentaires.
- **2 septembre 2020** : la CNDP désigne Emmanuel NADAL garant de la concertation préalable avec F. TUTIAU
- **7 septembre 2020** : ouverture de la concertation préalable de huit semaines jusqu'au 31 octobre 2020
- **27 octobre 2020** : La CNDP prolonge la concertation de 15 jours
- **14 novembre 2020** : Fin de la période de concertation préalable

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

Trois périmètres dus aux modalités de concertation ont été définis.

PERIMETRE PRIMAIRE :

Il s'agit du périmètre territorial « physique » associé aux communes directement impactées, soit parce que le projet se situe sur la commune concernée ou parce que l'aire d'influence directe du projet touche ces communes. Le présentiel (réunions publiques, ateliers et autres actions) se déroulera dans ce périmètre avec une information de ces manifestations étendue aux autres périmètres.

Ce périmètre est situé sur les communautés d'agglomération de Béziers Méditerranée et de la Domitienne. Pour l'agglomération de Béziers Méditerranée, la ville de Béziers est particulièrement visée (foncier à 100 % sur la commune) et pour la Domitienne la ville des Vendres doit aussi être associée (commune limitrophe au foncier).

PERIMETRE SECONDAIRE :

Il s'agit du périmètre direct de diffusion de nos campagnes de communication sur support papier. Le média choisi (en plus des autres dispositifs (flyers, bornes d'informations etc ...)) est le Midi Libre dont l'audience est importante. Le bassin de population (+ de 15 ans) est constitué 263 476 habitants et l'audience de Midi Libre est de 159 200 personnes sur ce bassin.

PERIMETRE TERTIAIRE OU PERIMETRE NUMERIQUE :

Le contenu informatif de ce périmètre est inclus aussi dans les périmètres primaire et secondaire. Il s'agit de l'ensemble des actions réalisées en numérique qui, par définition, dépasse les périmètres classiques, le présentiel étant remplacé par une connexion internet. Il s'agit donc d'un périmètre qui dans l'absolu n'a pas de limites : National et International.

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- Dossier de concertation téléchargeable sur le site de la concertation, plus deux types de diffusion, 50 en diffusion papier et 80 par diffusion email, (dont la moitié à destination des USA.)
- Affiches : une dizaine (utilisées dans les mairies)
- Flyers 2000 flyers imprimés, déposés jusqu'au bassin de Thau, (environ 30 km de rayon)
- 5 kakémonos pour la présentation du projet aux réunions et ateliers
- Contacts directs du porteur de projet pour présentations :
 - Elus : Syndicat Mixte du Domaine de Bayssan, ville de Béziers, Agglo du Biterrois, Région Occitanie.
 - Particuliers : une dizaine (riverains, demandeurs d'emplois, curieux).
 - Professionnels : plusieurs dizaines touchant à la fois l'urbanisme, le conseil, les opérations d'exploitation et l'information de professionnels, pour d'éventuels partenariats.

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 2 conférences de presse, 2 réunions publiques
- Une visite sur site.
- Une rencontre thématique à l'IUT de Béziers.
- 5 ateliers thématiques ouverts au public, avec 12 tables rondes.

- **PARTICIPANTS :**

- 400 participants aux 2 réunions publiques, la manifestation, la visite sur site, et aux 5 ateliers + 40 journalistes
- Le site Web STUDIOS OCCITANIE MÉDITERRANÉE a été lu par 6590 visiteurs uniques

- Le site du registre numérique a reçu 2924 visites de la part de 1525 visiteurs. Le dossier de concertation a été consulté 639 fois, dont 372 téléchargements.
- 247 contributions ont été écrites sur le registre numérique
- Environ 90 contributions orales ont été exprimées lors des manifestations publiques (réunions, ateliers, rencontres)

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

La saisine de la CNDP et la désignation des garants

Le 21 octobre 2019, le porteur de projet, M. Bruno GRANJA, président de la SAS Studios Occitanie Méditerranée saisit la CNDP en vertu de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Le 6 novembre 2019, la CNDP, considérant que :

- Ce projet comporte des enjeux socio-économiques et environnementaux importants ;
- La rentabilité économique et l'adaptation du projet au territoire doivent être clarifiées ;
- **La notion de projet** au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement **doit être clarifiée, compte tenu du projet touristique du domaine de Bayssan, porté par le Conseil Départemental de l'Hérault** et jouxtant le projet Studios.

Décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9, selon les modalités fixées à l'article R.121-8, et de confier le processus de concertation à une équipe de garants. Celle-ci, désignée le 4 décembre 2019, est constituée de François COLETTI et François TUTIAU.

Par lettre du 9 décembre 2019, la Présidente de la CNDP définit la mission des garants (*cf Annexe 3*).

Le 8 janvier 2020, la CNDP, considérant l'indisponibilité de François COLETTI, nomme Yves FARGUES garant de cette concertation en remplacement de F. COLETTI. Toutefois, Yves FARGUES ayant présenté sa démission, celle-ci est entérinée par la CNDP le 1^{er} avril 2020. François TUTIAU assure donc seule la préparation de cette concertation du fait de ces deux retraits successifs de garants.

Les travaux préparatoires du garant

Après avoir pris connaissance de la lettre de mission transmise au garant par la présidente de la CNDP, le garant établit un premier contact avec le MO, et rencontre les différents acteurs concernés par ce projet.

Lors d'un entretien, le 22 janvier 2020, avec l'Autorité Environnementale (DREAL Occitanie), celle-ci informe le garant que le maître d'ouvrage a déposé une demande de **certificat de projet**.

Dans ce certificat, le Préfet de l'Hérault attire l'attention du pétitionnaire sur les enjeux environnementaux à mettre en regard de la justification du choix du site (*cf Annexe 19*), de vérifier l'adéquation entre les ressources nécessaires et les besoins générés, notamment en matière d'alimentation en eau potable, d'énergie, de gestion des déchets, de transports et de déplacements. Le Préfet ajoute que ces enjeux sont à mettre en regard des effets cumulés avec les autres projets connus de ce territoire. Le Préfet invite le pétitionnaire à consulter la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée qui a la compétence en matière d'alimentation en eau potable sur ce territoire afin d'examiner les différentes solutions alternatives envisageables.

Il est précisé dans ce certificat que les éléments produits par le porteur de projet ne permettent pas de qualifier valablement les enjeux environnementaux, et les incidences du projet, et donc de réaliser un cadrage amont sur toutes les thématiques environnementales : il n'y a donc pas eu de cadrage préalable, faute d'éléments suffisants produits par le MO. Enfin, le Préfet informe le MO que ce projet doit être présenté à la CNDP du fait de son coût d'investissement.

Un premier contact est établi le 31 janvier 2020 avec le MO, et le 6 février 2020, le garant explique au MO ce qu'est une concertation préalable et quel est le rôle de chacun des acteurs. Le garant précise au MO qu'il lui appartient de préparer un dossier de concertation dans lequel seront précisées toutes les modalités d'information et de participation du public, après avoir indiqué le contexte, les objectifs et les caractéristiques de son projet.

Le garant informe le MO que son dossier de concertation sera soumis à l'avis du garant et devra être validé par la CNDP, et que toute la logistique nécessaire à la mise en œuvre du dispositif envisagé doit être assurée et prise en charge financièrement par le MO. Le 5 mars 2020, le garant demande au MO de bien déterminer, au préalable, le périmètre de la concertation. Les échanges avec le MO se poursuivent tout au long du processus.

A l'occasion de plusieurs rencontres, le garant recueille **l'avis des acteurs institutionnels** :

- Le 5 février 2020, le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de Bayssan, propriétaire des terrains concernés par le projet « Studios Occitanie Méditerranée », qui l'informe qu'un protocole d'accord a été signé, en mai 2017, avec le MO pour la mise à disposition du foncier nécessaire à la réalisation de cette opération.
- Le 24 février 2020, les services de l'Etat qui indiquent au garant que le Domaine de Bayssan présente un ensemble d'initiatives avec des projets portés par des maîtres d'ouvrage différents, qui ont chacun leur propre échéancier. Ils évoquent les cumuls d'impacts des projets, et considèrent qu'une étude environnementale globale est nécessaire.
- Le 5 mars 2020, le Président de la communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée (CABEM) qui lui fait part de son avis favorable sur ce projet, considérant qu'il va redynamiser le territoire biterrois, et que la CABEM serait disposée à mettre en œuvre la procédure intégrée de l'immobilier d'entreprise (PIEE) dès lors que les garanties financières apportées par le MO seraient suffisantes.
- Le 6 mars 2020, le représentant du Maire de Béziers qui indique au garant que le projet « Studios Occitanie Méditerranée » s'inscrit complètement dans le cadre du développement économique du Biterrois. Il demande toutefois que le MO apporte les garanties financières des investisseurs prêts à soutenir ce projet.
- Le 30 avril 2020, échanges par voie numérique (puis en présentiel le 28 mai 2020), avec les représentants du département de l'Hérault qui considèrent :
 - Que le projet « Studios Occitanie Méditerranée » doit être distingué du projet départemental des « Jardins de la Méditerranée » ;
 - Que le projet « Studios Occitanie Méditerranée » devra intégrer, dans l'analyse de ses impacts, le cumul avec ceux du projet départemental.
- Le 15 juin 2020, le Sous-Préfet de Béziers fait part au garant de son interrogation sur la faisabilité économique et financière de ce projet. Il attire l'attention du garant sur l'existence d'une carrière qui se situe entre l'assiette foncière du projet « Studios Occitanie Méditerranée » et les terrains concernés par le projet départemental des « Jardins de la Méditerranée ».
- Le 1^{er} juillet 2020, le DRAC Occitanie exprime ses doutes, auprès du garant, sur la fiabilité économique de studios de tournage implantés sans écosystème local préexistant de producteurs audiovisuels.

Tout en poursuivant ses échanges avec le MO pour la préparation de la concertation, le garant organise de nouvelles rencontres avec **d'autres acteurs concernés par le projet** :

- Le 2 juillet 2020, le garant rencontre un des responsables de la CCI de l'Hérault qui considère que le projet « Studios Occitanie Méditerranée » participe directement au développement économique du pôle Ouest du département de l'Hérault, et bénéficiera à l'ensemble du département. Il suggère cependant au MO de lisser les résultats prévisionnels d'exploitation sur plusieurs années afin d'avoir une meilleure visibilité dans le temps de la fiabilité économique du projet.
- Le 16 juillet 2020, à l'initiative du garant, une rencontre est organisée avec des responsables de l'Association « France Nature Environnement » ; le garant leur présente le contexte du projet « Studios Occitanie Méditerranée », et les informe que dans un certificat de projet délivré le 13 avril 2019, le Préfet de l'Hérault attire l'attention du MO sur les enjeux environnementaux à mettre en regard de la justification du choix du site, et sur l'adéquation entre les ressources nécessaires et les besoins générés en eau potable.
- Lors d'un entretien, le 28 juillet 2020, le responsable de la Commission Films de l'Association « Occitanie Films », qui est rattachée à la Région Occitanie, indique au garant que la Région est bien positionnée pour les tournages de films (longs métrages, courts métrage ou séries), mais que pour pouvoir amortir le coût d'investissement de la construction de studios, et éviter ainsi l'échec industriel, il faut tourner au moins 200 jours par an.

La décision de la CNDP sur le dossier de concertation

En sa séance du 29 juillet 2020, le MO du projet « Studios Occitanie Méditerranée » présente son dossier de concertation en séance plénière de la CNDP ; la Commission considère qu'il est nécessaire d'améliorer encore l'intelligibilité du dossier de concertation au regard de la complexité des enjeux, et qu'il convient donc de demander au porteur de projet de retravailler la lisibilité des cartes, l'utilisation d'un vocabulaire plus parlant, la présentation des modalités de la concertation, afin qu'elle s'adresse au grand public. La CNDP demande également d'ajouter au dossier un glossaire, et de mieux expliciter les retombées économiques du projet sur le territoire que le dossier soit complété avec l'avis de la MRAe Occitanie sur le PLU de Béziers.

Dans sa décision du 29 juillet 2020, la CNDP estime que le dossier de concertation présenté par le porteur de projet est suffisamment complet, sous les réserves qui précèdent, et définit les modalités complémentaires suivantes :

- Une durée de concertation de huit semaines au minimum
- Un report de trois semaines du début de la concertation
- Trois ateliers à ajouter sur : les impacts environnementaux notamment la ressource en eau et la compensation de l'artificialisation des sols naturels, l'opportunité des projets culturels sur le territoire, la dimension économique du projet et son exploitation
- Un dispositif de concertation intégrant les modalités de « débat mobile »

Le 2 septembre 2020, la CNDP, considérant que la période de concertation qui va débiter nécessite de renforcer le garant déjà nommé, François TUTIAU, nomme Emmanuel NADAL, garant de la concertation préalable.

La préparation de la concertation

Le dossier de concertation est complété par le MO, le 6 août 2020, conformément aux prescriptions de la CNDP. Entre le 20 et 31 août 2020, une première information sur les dates de la concertation et sur les références du site internet dédié au projet, puis le dossier de concertation sont communiqués aux services de l'Etat, à la CCI Occitanie, à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, à la coordination FNE Languedoc-Roussillon, à l'Association Occitanie-Film, à quinze responsables d'associations du biterrois, au directeur de l'IUT de Béziers, et à sept écoles ou organismes de formation dans le domaine de la création audiovisuelle.

Le 20 août 2020, l'ensemble du dispositif de concertation est communiqué au directeur de cabinet du Préfet de l'Hérault, compte tenu des dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Le 21 août 2020, le Préfet de l'Hérault prend un arrêté déclarant le département en « zone de fort risque de contamination » avec les prescriptions suivantes : le port du masque obligatoire dans 24 communes dont la ville de Béziers, le respect strict des règles du protocole de protection sanitaire, déclaration préalable obligatoire pour toute réunion publique 3 jours au moins avant le déroulement de l'évènement.

Dès le 27 août 2020, le dossier de concertation est mis à disposition du public sur le site internet dédié au projet. Entre le 2 et le 5 septembre 2020, le dossier de concertation est envoyé aux maires des communes du biterrois en les invitant ainsi que leur population à participer à cette concertation.

Dans le même temps, les garants échangent avec les organisateurs de la concertation sur les différentes modalités d'organisation de cette concertation, et notamment sur la présentation et l'accessibilité au site internet. Les 4 et 7 septembre, deux réunions de cadrage organisée par les garants avec le MO puis avec l'ensemble de ses équipes (AMO au complet, cabinet spécialisé en communication, animateur), permettent de faire le point sur la mise en œuvre de tout le dispositif et prépare la réunion d'ouverture de la concertation du 10 septembre 2020 ainsi que l'organisation des cinq ateliers. A cette occasion, est également évoquée la possibilité de redéfinir les modalités de cette concertation en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Le 27 octobre 2020, la CNDP, considérant que la publication tardive d'études existantes sur les enjeux environnementaux du projet n'a pas permis au public de s'exprimer à leur sujet, décide de prolonger de 15 jours la période de concertation, jusqu'au 14 novembre afin de permettre au public de prendre connaissance de ces études relatives aux enjeux environnementaux du projet et de communiquer ses observations à ce sujet.

Les recommandations des garants au MO pour l'organisation de la concertation :

Voici les premières recommandations qui sont faites au MO (Printemps 2020) concernant l'organisation de la concertation et la constitution par le MO d'un dossier de concertation, dans lequel il lui est demandé d'indiquer :

LE PROJET ET SON CONTEXTE :

- Le contexte territorial sous ses différents aspects
- Les objectifs et les caractéristiques du projet ainsi que les différentes options possibles
- L'analyse environnementale du projet (eau, assainissement, défrichement, espèces protégées, autres facteurs environnementaux, occupation des sols...)
- L'analyse socio-économique du projet
- Le coût de l'investissement et son mode de financement
- La gouvernance du projet

LA CONCERTATION PRÉALABLE :

- Les objectifs de cette concertation Les engagements du MO sur la transparence des informations
- Le calendrier de la concertation
- Les modalités d'information du public : mise en place d'un site internet dédié au projet, annonce de la concertation par affiches, par la presse et par le site internet, **15 jours au moins avant le début de la concertation préalable**
- Les temps de la concertation : réunions publiques, ateliers thématiques, exposition, autres dispositifs (outils et actions spécifiques proposés à certains publics : par exemple collégiens, lycéens, étudiants)
- les modalités de la participation du public : permettre au public pendant la période de concertation de formuler ses avis, questions et propositions ; à cette fin, une adresse email dédiée sera créée et des registres papier pourront être disponibles dans plusieurs lieux identifiés dans l'annonce. Le public pourra aussi envoyer ses avis aux adresses-mail des garants.

Dans ses décisions du 1^{er} avril 2020, la CNDP rappelle que le strict respect des obligations et des consignes sanitaires prescrites par le Gouvernement est sa priorité. Le décret n°2020-663 du 31 mai 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, créé de nouvelles obligations pour l'organisation d'évènements publics. Ces obligations sont confirmées par le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020, lesquelles sont reprises dans le Guide de la CNDP sur l'information et la participation citoyenne en période de Covid 19. Dans ce guide, la CNDP préconise d'adapter les dispositifs d'information et de participation du public afin qu'ils puissent se poursuivre dans des conditions de sécurité optimales. La CNDP estime cependant que le seul recours aux outils numériques ne permettrait pas de respecter les exigences du droit de tous à l'information et à la participation. Elle recommande donc de maintenir certaines rencontres en présentiel dans le respect des règles du protocole sanitaire.

Les garants suggèrent au MO de mettre en œuvre un certain nombre de solutions numériques :

- Un registre dématérialisé pour recueillir les observations et les propositions du public ;
- Une page internet (site dédié au projet) en lien avec le registre numérique ;
- L'organisation de visio-conférences du MO avec des citoyens ;
- La prise de rendez-vous téléphoniques pour permettre des échanges entre le MO et le public ;
- La création d'un lien dans la presse numérique permettant d'accéder au registre dématérialisé ;
- L'utilisation des réseaux sociaux (ouverture d'une page Facebook, compte twitter etc.).

Mais le volet présentiel est cependant maintenu, conformément au souhait de la CNDP : réunions publiques d'ouverture et de clôture de la concertation, ateliers thématiques, visites de terrains. Il est également demandé au MO d'envisager la possibilité d'organiser une exposition itinérante et un « débat mobile », sous réserves d'en vérifier au préalable la faisabilité au regard des contraintes sanitaires.

Pour compléter l'information du public, il est suggéré au MO de recourir à des actions de communication dans la presse locale (conférences de presse, communiqués de presse, achats d'espace etc.), et de réaliser quelques panneaux, sous forme par exemple de kakémonos, pour l'exposition itinérante.

Dans sa décision du 29 juillet 2020 précitée, la CNDP demande au MO d'objectiver et de clarifier pour le public la présentation du projet et du dispositif de concertation, tout en repoussant le début de la concertation de trois semaines et en portant à huit semaines sa durée minimum. Elle demande également la création de quatre nouveaux ateliers et la mise en place d'un « débat mobile ». Toutefois, le renforcement des obligations sanitaires ne permettra pas d'organiser ce « débat mobile » (Décrets n°2020-1096 du 28 août 2020 et n°2020-1146 du 17 septembre 2020). **Tout ce dispositif de concertation figure dans l'avis publié dans la presse (Midi-Libre), le 21 août 2020.**

Le MO a pris en compte l'ensemble de ces recommandations à l'exception du « débat mobile », pour les motifs sus-indiqués. Les garants ont proposé, tout au long du déroulement du processus de concertation des adaptations afin d'améliorer la diffusion de l'information et la participation du public.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

- Une conférence de presse le 7 septembre 2020 : 25 journalistes présents. La presse locale (10 titres), la presse économique (6 titres), la presse nationale (1 titre), 2 radios locales et 1 télévision locale ont relayé le message du porteur de projet concernant la concertation préalable et le projet.
- Le journal le Midi-Libre, principale presse quotidienne régionale à Béziers et dans l'Hérault, avec ses impressions papier et son site Web, a été le principal moyen de communication pour faire connaître la concertation préalable. Trois parutions de presse spécifiques « concertation préalable » et 2 articles de la rédaction propre du Midi Libre ont été diffusés, dont un le 7 septembre 2020 ***(cf Annexe 14)***.
- 400 personnes ont participé aux 2 réunions publiques, 5 ateliers, 1 visite de site et 1 manifestation à l'IUT, ceci malgré des contraintes sanitaires limitant le nombre de participants.



Visite sur site avec des riverains, le 7 septembre 2020 (Photographie prise par un garant)



Réunion publique inaugurale de la concertation, le 10 septembre 2020, au Palais des Congrès de Béziers

La salle de 300 places était limitée à une jauge de 150 par décision préfectorale ; il y a eu 132 présents. Le protocole sanitaire a été scrupuleusement respecté dans chaque réunion et atelier :

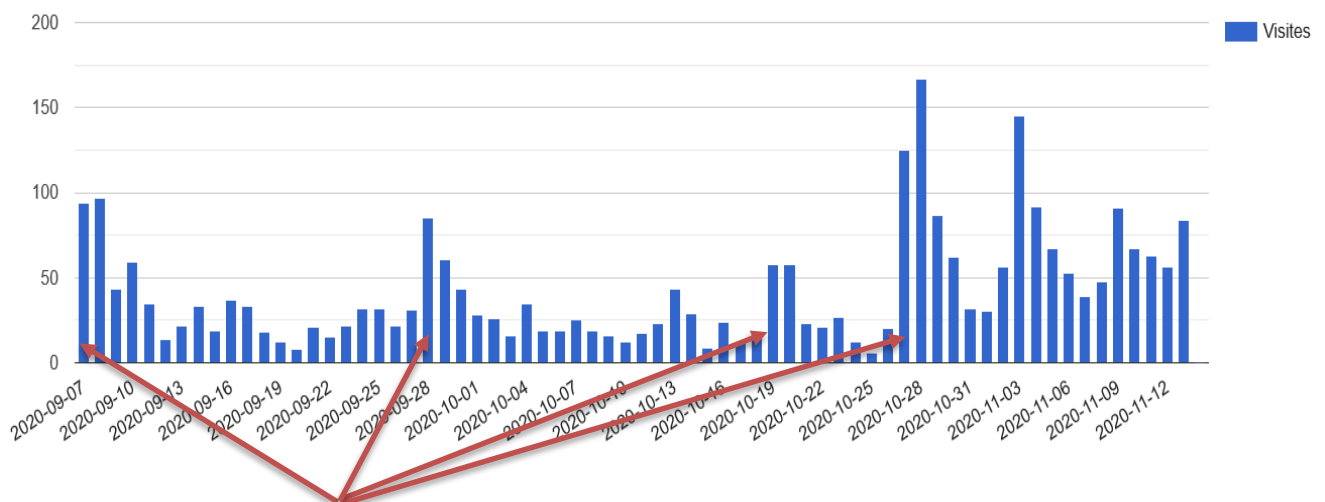
- Distanciation avec une jauge limitée à la moitié des places disponibles de la pièce ;
 - Port du masque par tous, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, et de masques (pour tous les ateliers) ;
 - Nettoyage du microphone (ou portage du micro par un seul membre de l'animation) ;
 - Liste des présents avec nom, prénom, téléphone et email.
- Cinq ateliers thématiques ouverts au public sur pré-inscription (150 participants) :
- Atelier 1, le 22 septembre 2020 : les impacts environnementaux,
 - Atelier 2, le 1^{er} octobre 2020 : la dimension économique du projet et son exploitation
 - Atelier 3, le 8 octobre 2020 : l'opportunité des projets culturels pour le territoire
 - Atelier 4, le 14 octobre 2020 : le regard de la jeunesse sur l'audiovisuel
 - Atelier 5, le 20 octobre 2020 : le site au quotidien (limité à 6 personnes par table ronde)



Une des trois dernières tables rondes de l'Atelier 5 (Photographie prise par un garant le 20 octobre 2020).

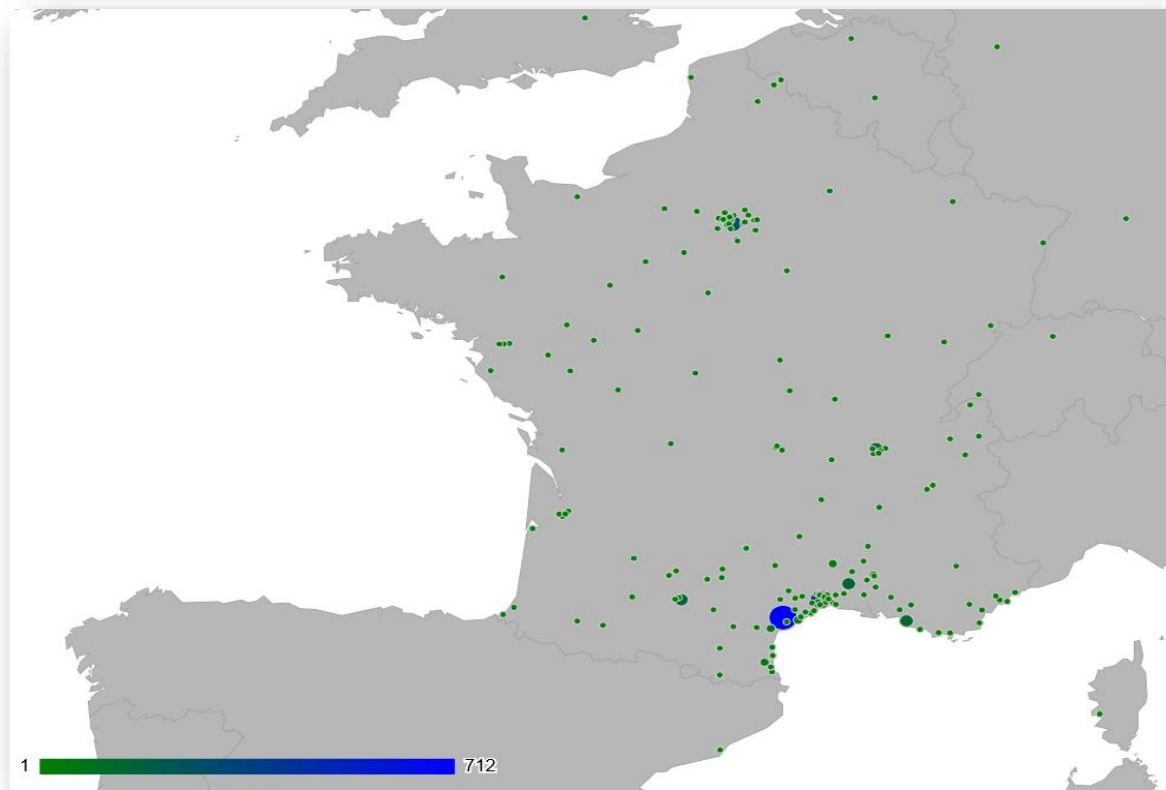
- Une rencontre thématique à l'IUT de Béziers le samedi 10 octobre 2020 : présentation et échanges sur la concertation du projet STUDIOS OCCITANIE MÉDITERRANÉE avec une douzaine d'étudiants, professeurs et visiteurs durant le « Festival du film fantastique » organisé par les étudiants de l'IUT.
- Une réunion publique d'étape (52 participants) et une conférence de presse (15 journalistes) se sont déroulées le 27 octobre 2020 au Palais des Congrès de Béziers.
- Un site Web a été créé pour l'information du public : il a été consulté par 6590 visiteurs uniques.
- Un registre numérique a été mis en place pour permettre l'expression des observations du public :
 - 2924 visites ont été réalisées par 1507 visiteurs uniques.
 - Le public a consulté 639 fois le dossier de concertation et l'a téléchargé 372 fois.
 - 247 contributions écrites ont été déposées.

○ **Calendrier des visites sur le registre numérique :**



On peut remarquer une plus forte fréquentation du site du registre numérique dès le début de la concertation (suite à la conférence de presse et ses retombées médiatiques, puis la pub sur Midi Libre), vers la fin septembre (liée aux campagnes de pub sur Midi Libre), mi-octobre (pub sur les réseaux sociaux), à partir du 27 octobre (dernière réunion) et les jours suivants (prolongation de la concertation).

- **Origine géographique des visites sur le site du registre numérique :** l'agglomération de Béziers a la plus forte fréquentation (712 visiteurs) puis Montpellier (419), Paris (253), Toulouse (155), Nîmes (146), Lyon (123), mais aussi à l'international Irving (GB, 4), Anvers (NL, 3), Ludwigsburg (D, 2), et même Accra (Ghana). On mesure bien un impact local, mais aussi un intérêt national, et même international. On peut dénombrer ainsi 185 villes dans 12 pays : France (2896 visites), et dans 11 pays étrangers (28 visites), soit : Angleterre (9), Hollande (4), Allemagne (3), Suisse (3), Ghana (2), Espagne (2), Serbie (1), Finlande (1), République Dominicaine (1), Inde (1), et USA (1).



- Le Sous-Préfet de Béziers n'a pas donné son « feu vert » pour l'organisation d'un débat mobile en considérant que les conséquences sanitaires n'étaient pas maîtrisables, le suivi des cas contacts étant impossible dans la rue.

Cette interdiction, compréhensible et justifiée, a limité les contacts avec le grand public.

Devant cette impossibilité, les garants ont demandé au MO d'intensifier les campagnes publicitaires sur les supports numériques :

- Le site web de Midi Libre a une deuxième campagne « impressions tout public ».
- Les garants ont collaboré efficacement avec l'agence de communication pour créer une nouvelle campagne destinée au jeune public.

Pour information, dans une campagne publicitaire sur le web, le taux de clics en retour (CTR) mesure l'intérêt porté par l'internaute pour un message. Ce taux est le pourcentage du nombre de fois où un internaute a cliqué sur un lien, divisé par le nombre de fois où ce message a été présenté à l'écran (« imprimé à l'écran »).

En 2017, le taux de clic moyen mondial (CTR) pour une publicité commerciale affichée sur Facebook était de 0.9% : c'est-à-dire que 9 clics étaient générés sur 1000 impressions de la pub ; à titre de comparaison, une bannière commerciale produisait un CTR de seulement 0.46% sur un site trouvé après une recherche via Google (soit 4,6 clics pour 1000 impressions).

La pub sur les réseaux sociaux est donc environ 2 fois plus « efficace » que sur Google.

- Donc les réseaux sociaux ont été utilisés : Facebook, Instagram, Snapchat et TiK ToK afin d'atteindre la cible des jeunes citoyens ; nous avons proposé de modifier le message, le rendant moins administratif et plus simple d'accès (**cf Annexe 17**).

- Dans la première campagne orientée « tout public » du 13 au 17 septembre 2020 sur le site web du Midi Libre, le visuel pour la concertation a atteint un CTR très faible de 0.07% pour 150 000 impressions à l'écran. Le message mettait en avant la « concertation préalable » (*cf Annexe 16*).
- Dans la deuxième campagne orientée « tout public » du 24 au 28 septembre 2020 sur le site web du Midi Libre, le visuel pour la concertation a atteint un CTR amélioré de 0.8% pour 123 464 impressions à l'écran. Nous estimons que la notoriété de la concertation s'était améliorée dans le public suite aux retombées médiatiques du lancement de la concertation.
- Dans la campagne ciblée jeunes sur les réseaux sociaux du 6 au 14 octobre 2020, le message mettait en avant la « possibilité d'un job dans le cinéma » et de « donner son avis » sur le projet. Cette deuxième campagne était ciblée sur les jeunes de 15 à 30 ans, ayant déclaré un intérêt pour le cinéma et les jeux vidéo, dans un rayon de 30 km autour de Béziers.

Le CTR a atteint :

- 0.8 % sur le web Midi-Libre (364 640 impressions sur Midi Libre.fr ayant généré 1159 clics),
- 0.75 % sur TikTok (506 000 impressions ayant généré 3794 clics),
- Le taux de swippes (geste équivalent au CTR) a atteint 1.12% sur Snapchat (82050 impressions ayant généré 923 swippes) ;
- Et un **résultat exceptionnel de CTR à 8.2 %** sur Facebook et Instagram avec 4077 clics efficaces sur 49717 impressions.

Ainsi, cette **deuxième campagne publicitaire a largement atteint son objectif** en permettant de diffuser l'information de l'existence de la concertation préalable auprès du jeune public (15 – 30 ans).

La fréquentation du registre numérique a bien enregistré cet intérêt à la mi-octobre, même si peu de contributions ont été déposées à ces dates-là.

Nous avons constaté que le public « adulte » a déposé des contributions écrites sur le registre numérique ; le public « jeunes » s'est contenté de se connecter et de s'informer sur le web Studios Occitanie Méditerranée.

- En complément des campagnes de publicité, toujours pour palier au défaut du débat mobile demandé par la CNDP, nous avons demandé au MO d'organiser des **rendez-vous téléphoniques** directement au grand public. Deux plages d'une heure ont été organisées, pour trois RDV chacune. Les deux encarts dans le quotidien Midi Libre annonçaient ces rendez-vous (*cf Annexe 18*) :
 - La première plage n'a été réservée par aucune personne.
 - La deuxième plage a été retenue par un particulier (demande d'embauche), une demande de partenariat et un contact avec un riverain.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Dans ce chapitre, nous présentons les observations, les interrogations, les avis et les propositions du public, sous la forme d'une synthèse. Toutefois, nous avons tenu à restituer, chaque fois que cela nous a paru utile au débat, les contributions des participants, dans leur forme littérale, afin de ne pas trahir leur expression. Sont également mentionnées dans ce chapitre et les premières réponses du porteur de projet aux questions soulevées par le public. Les réponses des garants sur l'organisation et le déroulement de la concertation figurent dans le chapitre « Avis des garants sur la concertation ».

Toutes les contributions ont été regroupées par thème afin de mieux cerner les attentes des intervenants.

Avertissement :

Les contributions du public sont présentées en CARACTÈRES ITALIQUES et entre guillemets ; les points et les arguments qui ont nous ont semblés les plus importants apparaissent en GRAS ou soulignés.

Les réponses du maître d'ouvrage se présentent en CARACTÈRES DROITS GRAS, de couleur bleue.

Le texte rédigé par les garants se présente en CARACTÈRES DROITS.

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS ÉMERGÉES PENDANT LA CONCERTATION

THÈME 1 : OPPORTUNITÉ DU PROJET

Information préliminaire : Les garants ont indiqué au public dès la réunion d'ouverture que « toutes les questions relatives au projet sont sur la table » et même son opportunité. Cette possibilité pour le public de mettre en question l'opportunité du projet a été rappelée à maintes reprises, et notamment lors du déroulement de la réunion publique inaugurale et des cinq ateliers. Les intervenants se sont exprimés à ce sujet, soit sous une forme positive, soit sous une forme négative, soit sous une forme conditionnelle.

1. Le projet est opportun

De l'avis d'un certain nombre d'intervenants, autant que d'élus, ce projet « **est une vraie bouffée d'oxygène pour notre territoire** ». Il apparaît comme « **une excellente opportunité pour notre région** ». Ce public pense que « les avantages seront conséquents et nombreux par le poids économique direct et indirect lié à la construction puis à l'exploitation d'un tel projet ».

Le principal argument est évidemment « de créer 3000 emplois », d'être un projet « **ambitieux et moderne très attractif en retombées économiques** ». Ce projet peut être le porteur « d'une économie circulaire » dans « un secteur où le chômage domine ».

Ce projet « va permettre d'accroître l'attractivité du territoire », et représente « **l'opportunité de développer sur notre territoire un savoir-faire en termes d'innovation et de techniques audiovisuelles et de devenir une référence dans ce domaine au niveau national.** »

Pour un professionnel de la photographie, ce projet est une « **opportunité sur ce territoire pour le développement culturel ; c'est un projet intéressant qui peut être une vraie catapulte culturelle** à dimension régionale qui offrira du travail à la main-d'œuvre culturelle ».

2. Le projet est inopportun :

Pour d'autres intervenants, ce projet « paraît à la fois flou et mal maîtrisé », et il n'y a « aucune justification véritablement fondée en ce qui concerne sa localisation près de Béziers », surtout qu'il est « **situé sur des terres nourricières agricoles** », alors qu'il nous faut « rechercher une agriculture de proximité et de qualité » afin d'atteindre « une autonomie alimentaire indispensable dans la décennie qui vient ». Ce projet va « être une bétonisation d'un grand nombre de terres agricoles en périurbain », qui « **risque de devenir une friche industrielle** » tout cela pour satisfaire « un tourisme de masse », alors que « les paysans peinent à trouver des terres agricoles ». Ce public pense qu'il faut des projets « de structure plus raisonnable, de taille humaine ». Ce projet n'est pas dans les aspirations du public d'aujourd'hui car « il est inconcevable en 2020 de continuer à vouloir artificialiser de nouvelles terres et de gaspiller la ressource en eau ». **Ce nouveau besoin massif en eau inquiète** un grand nombre d'intervenants, qui considère que cette ressource, qui deviendra de plus en plus rare dans cette région, doit être réservée aux habitants et à l'agriculture.

Ces personnes se demandent même si ce projet «est d'utilité publique pour la population de Béziers ». Car « un pays qui n'a plus que le tourisme est sous-développé ».

De plus, « tout est pensé pour la voiture », et ce ne sera qu'un « parc d'attraction autour du cinéma » et donc, « comment peut-on parler d'un **projet culturel** » ? Un internaute se demande « Pourquoi construire un **univers artificiel** ? ».

Quand un autre remarque que « *beaucoup de films sont tournés en pleine nature, en mer, en montagne, en jungle, ou en plein désert* ». Et même « *quand des films sont tournés en milieu urbain, le tournage se fait hors de tout studio cinématographique. Donc pour quel besoin faudrait-il construire un studio à Bayssan ?* »

Un internaute énonce « *je remarque que peu de spectateurs de moins de 30 ans se passionnent pour le cinéma Français* ». Ce projet est donc sans avenir suivant un internaute qui dit « *Par ailleurs, qui croit que cette industrie (cinéma, studios, et loisirs associés) peut encore se déployer dans le contexte (Covid-19) actuel et à venir ?* ».

Une personne estime que « *ce projet est contraire à l'évolution du modèle économique du cinéma, dont les sites du genre du projet peinent à rester viables partout ailleurs en France. C'est donc un investissement ruineux, inutile pour des contribuables déjà appauvris qui préféreraient d'autres arbitrages plus utiles.* »

3. Le projet peut être utile si :

- L'environnement est bien pris en compte :

Pour certains riverains le respect de l'environnement est une condition indispensable de la réussite de ce projet. **Ils se déclarent « très favorables à un projet écoresponsable »**. Ces riverains considèrent qu'« **un parc à thème susceptible de créer des emplois et d'alimenter hors saison estivale un tourisme culturel pourquoi pas, si vous êtes capables de surmonter l'obstacle de la pénurie d'eau** ».

- La dimension du parc est adaptée aux besoins des visiteurs :

Certains spécialistes des parcs à thème présents lors de la concertation considèrent « *qu'en faisant petit, les visiteurs auront du mal à se divertir sur un espace de 20 ha toute une journée* ». Quand d'autres personnes considèrent que « *le volet touristique et parc d'attraction est de trop* ».

- Le MO est en mesure d'apporter des précisions :

Le public s'oppose parfois au projet « **tant que nous n'aurons pas une connaissance plus approfondie du concept** » Le public considère que « *le projet n'est pas abouti mais on nous demande de nous prononcer dessus. Je n'ai pas l'habitude de signer des chèques en blanc et c'est l'impression que ça me donne* ». Il dit encore que ce projet « *a été très insuffisamment présenté, sans démonstration de sa pertinence* ».

Des précisions concernant les **emplois** potentiels sont également demandées : « *Y aura-t-il de l'emploi pour moi et ma famille ?* ». Concernant le **financement**, le porteur de projet « **donne si peu d'informations sur ses partenaires investisseurs et sur ses montages financiers ; aucune étude de marché sérieuse n'est présentée** ». Cet aspect déterminant, interroge autant le public que les autorités territoriales.

Un intervenant pense que le projet va être construit sur « *des terrains publics, gratuits, sans loyer ; de l'argent public des collectivités (mon argent, notre argent...)* ».

- Le lieu choisi est différent :

Un intervenant déclare « *L'emplacement de Bayssan me pose problème : n'existe-t-il pas suffisamment de friches industrielles en Occitanie qui pourraient accueillir cette structure ?* ». D'autres personnes font une proposition : « **Montons-le sur des friches industrielles** », ou « *un petit Hollywood ? Soit mais pas à Bayssan* ».

Un intervenant considère qu'il est incohérent de le situer là car « *ce projet ne présente aucune articulation avec les autres projets antérieurs dans ce secteur, tels que la LGV ou les jardins méditerranéens, alors qu'il en a l'obligation* ».

THÈME 2 : IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

1. Les positions de principe général pour la protection de l'environnement :

Certaines personnes pensent que « *Le fait de créer de l'emploi et de relancer sur le Biterrois une économie moribonde n'est pas incompatible avec la préservation de l'environnement, de l'eau, de la flore et de la faune* » ;

mais une série d'observations identiques, semblables à une **pétition**, exprime une conviction différente « *Ce gigantesque projet de parc d'attraction privé autour du cinéma est un projet fumeux aux **conséquences environnementales graves**. A terme ce sont 60 ha de terres agricoles et de milieux naturels qui seraient artificialisés pour accueillir 2 millions de visiteurs par an* ».

Certains participants proposent que les principes des « **mesures Eviter Réduire Compenser (ERC)** » soient privilégiées. Ils pensent que « *les solutions de compensations ne doivent concerner que les problèmes non solutionnés par évitement ou au moins réduction* ». D'autant plus que sur place, il y a « *une mosaïque de milieux naturels intéressants et de nombreuses espèces protégées sur le site* ».

Le public regrette que le **dossier ne soit pas suffisamment précis** « *faute d'indicateurs chiffrés sur l'état des lieux initial et les caractéristiques* ». Et en particulier du « *manque d'information relative au projet du Conseil départemental ne permettant pas d'évaluer les **effets cumulés*** ». Les participants aux ateliers « **sont clairement en attente d'information** (études d'impacts, étude faune/flore, des espèces protégées, impact sonore et lumière...pistes d'évitement, de réduction ou de compensation d'impacts) sur les projets à proximité afin de **mesurer les effets cumulés** ». Le manque de précision du dossier est encore souligné car « *même les espaces dédiés au stationnement sont vagues et de toute façon provisoires (que deviennent-ils après la construction de la LGV ?)* ».

D'autres internautes ont une vue élargie et s'inquiètent du « **réchauffement climatique** », surtout que les « *ressources naturelles et agricoles de la région sont déjà **trop menacées*** ». Le public évoque même une « *sixième extinction de masse* ». Il pense que l'afflux de touristes provoquera « *des **émissions de gaz à effet de serre*** ». Et il demande quel est « *le **coût carbone** de l'opération* ».

Le public exprime parfois une opinion plus philosophique « *notre société meurt de trop de technologies, notre environnement s'artificialise au point de perdre sa résilience* » ou encore « *nous avons besoin d'un développement de notre société qui soit **en phase avec les enjeux climatiques et sociaux*** ».

Certains intervenants mettent en balance l'**usage des sols** « *A-t-on besoin d'un parc d'attraction alors que les **paysans** peinent à trouver des terres agricoles, que la biodiversité est en voie de disparition, et que l'eau se raréfie ?* ». Certains pensent que « *la région a **d'autres besoins essentiels** pour l'emploi, le climat, la préservation des milieux naturels et la ressource en eau* ». Ils évoquent les conséquences de l'artificialisation des sols agricoles provoquant des « *dégâts majeurs lors des épisodes cévenols et des épisodes de sécheresse critiques dans notre région* ».

Un avis résume les **observations les plus écologistes** « *le projet Studios Occitanie Méditerranée devrait artificialiser une soixantaine d'hectares de terres agricoles et naturelles, ce qui n'est pas compatible avec les objectifs de zéro artificialisation des sols (SRADDET, Région Occitanie). Ce projet aura un impact fort sur la biodiversité et notamment sur des espèces et habitats actuellement menacés par l'artificialisation galopante de l'Hérault et le changement climatique. Il est nécessaire d'agir pour le climat et la biodiversité en cessant les projets d'artificialisation importante. Ainsi, au vu de l'**artificialisation engendrée par le projet, des enjeux biodiversité locaux, de l'urgence climatique et du manque d'information sur les impacts cumulés des projets en cours sur le territoire**, je donne un avis DEFAVORABLE au projet* ».

Certaines positions deviennent **extrêmes** : « *Je m'oppose fermement à ce projet flou, destructeur, écocidaire, dangereux et dénué de toute projection dans un avenir maintenant bien connu, de toute imagination et prospective* ».

Une **controverse** est née entre les divers déposants : « *Manifestement les personnes qui ont critiqué le projet sur le Registre Numérique ne sont jamais allées sur place,* » et deux internautes évoquent la présence de la carrière et les nuisances dues à son exploitation : « *La **carrière** qui enjambe l'autoroute **n'a pas à l'époque suscité votre curiosité et le combat contre son agrément a été perdu*** » et d'ailleurs, « *Qui se soucie par exemple de l'impact de l'exploitation de la **carrière** sur ces projets ? Des **explosions** ont lieu et le **va et vient** des engins aura des répercussions aussi sur le parc* ». ET d'ajouter « *J'espère que si un jour le site de Bayssan, qui ne restera pas vierge en raison de sa situation, recevra une base logistique pour les camions (spécialité de la ville hélas), vous vous opposerez avec la même virulence* ».



La carrière photographiée le 28 mai 2020 par François Tutiau, garant,

D'autres positions sont plus **nuancées** et disent que « *ce projet doit **devenir un exemple de la coexistence entre l'homme et la nature**. Après consultation attentive du dossier de concertation et pour les raisons évoquées ci-dessus, nous souhaitons exprimer notre **soutien** au Projet de Complexe dédié aux industries médiatiques et culturelles, Domaine de Bayssan.* »

2. Les arguments relatifs au projet lui-même :

a) Artificialisation des terres agricoles :

Dans la pétition sus-évoquée, le principal argument est « *l'artificialisation excessive des espaces naturels et agricoles* ». Un internaute précise que « *l'artificialisation de zones naturelles va contre l'intérêt des **espèces et des populations*** ».

Cette perte de terrain agricole est un argument essentiel d'un autre internaute car « *notre région perd pour différentes raisons suffisamment de terres agricoles, alors que nous en avons besoin pour **satisfaire notre alimentation et éviter l'importation**. Des **agriculteurs** en recherchent et n'en trouvent pas en raison du prix ou de la rétention* ». Un autre avis précise « *sur un territoire qui a déjà subi ces dernières années une **forte pression en termes d'urbanisation***. »

Une association, à propos de l'artificialisation excessive des espaces naturels et agricoles, dit que selon les propos tenus par l'équipe de maîtrise d'ouvrage lors de la concertation, il n'y a aucun problème en termes de consommation de terres agricoles par le projet de Studios Occitanie Méditerranée. Mais la réalité de ce territoire est « ***qu'une consommation excessive d'espace naturel et agricole est insoutenable à long terme**. Cette réalité a déjà été bien identifiée dans le SCOT. Le PLU de Béziers en cours de révision et soumis à enquête publique fait d'ailleurs l'objet de vives critiques de la MRAE sur ce point* ».

Après avoir noté que **la consommation d'espace associée** au projet de Studios Occitanie Méditerranée « **n'est pas comptabilisée dans le projet de PLU** », elle indique que l'augmentation de la consommation d'espace prévue

par le PLU « est en contradiction avec l'objectif de réduction de la consommation passée contenu dans le PADD, ainsi qu'avec l'objectif du SCOT de réduire de 50% le rythme d'artificialisation d'espace ».

Un internaute pense que « Le projet de Studios Occitanie-Méditerranée apparaît donc **complètement incompatible** non seulement avec l'objectif majeur de la région Occitanie de viser « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2040, mais aussi avec le SCOT en vigueur et, enfin, très probablement, avec le futur PLU de Béziers qui va devoir se mettre en conformité avec le SCOT. »

Etat de la réglementation en octobre 2020 :

Le territoire du Biterrois est couvert par un SCOT depuis le 11 octobre 2013 ; par délibération du comité syndical du 15 novembre 2013 la révision complète du SCOT a été lancée. Une démarche d'évaluation a été conduite et partagée avec les élus et le public entre octobre 2013 et octobre 2019. Le 7 octobre 2019, le comité syndical a approuvé le bilan d'application du SCOT et a **décidé de maintenir en vigueur le SCOT de 2013 jusqu'à l'approbation de sa révision complète.**

Dans le bilan de la période 2013-2019, il est indiqué à propos de l'évolution de la consommation foncière planifiée : « Afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable à atteindre, comme prévu au PADD, une réduction de 50 % du rythme d'artificialisation d'espace par rapport au développement réalisé sur la période précédente (350 ha par an sur 2000-2008), le SCOT fixe pour la totalité du territoire : **une enveloppe globale maximale de consommation foncière réelle de 2.250 ha naturels ou agricoles, jusqu'à l'année 2025, soit en moyenne moins de 175 ha par an** ».

Le projet de DOO de mars 2020 apporte des précisions complémentaires dans son Objectif 5 :

« S'engager globalement dans une diminution marquée de la consommation d'espace au regard de la période précédente : les estimations des besoins d'espaces, tout type d'urbanisation confondu, en potentielle consommation d'espaces agricoles ou naturels s'élèvent à 2795 ha **soit 140 ha/an**. Il s'agit d'un objectif de **réduction de la consommation passée de 43 %**. » Pour le nouveau PADD, les terres agricoles à préserver sont celles qui sont « **les plus compétitives** ».

D'autre part, ce même PADD fixe aussi des orientations pour aménager des conditions favorables à une économie plurielle pour assurer la compétitivité du territoire biterrois ; à ce titre, on notera les objectifs suivants :

- « En plus de consolider l'offre culturelle existante, **le SCOT permettra le rayonnement culturel par des projets d'envergure régionale** ».
- « **Diversifier l'offre touristique en développant une offre complémentaire** à celle existante autour du balnéaire afin d'élargir la saison ».

Et le DOO de mars 2020 prévoit, dans le cadre de son Orientation 8 « Adopter une politique d'aménagement s'inscrivant dans la valorisation durable du tourisme local », un **Objectif 2 : Se positionner pour accueillir un grand parc de loisirs** ainsi libellé : « **La région Occitanie s'est positionnée en faveur de l'accueil d'un parc d'attractions. A l'échelle 2040, il convient de positionner sur le territoire du SCOT un espace susceptible d'accueillir ce projet. Un potentiel de 140 ha pourrait être envisagé.** »

Concernant le **PLU de Béziers** actuellement en vigueur, les terrains affectés au projet Studios Occitanie Méditerranée sont situés en **zone OAU** qui correspond à des « secteurs d'extension urbaine future à moyen et long termes ». Le PADD du PLU fixe comme objectif de réduire de 10% la consommation d'espaces par rapport aux 10 dernières années. La MRAE Occitanie, dans son avis du 18 juin 2020 relatif à la révision du PLU de Béziers, « recommande d'inclure la consommation d'espace associée du volet Studios, de même pour le projet des Jardins de la Méditerranée » porté par le Département.

L'Axe 2 du PADD du PLU, dit qu'il convient « **d'affirmer la vocation touristique de Bayssan** » car celui-ci « **représente un secteur stratégique en termes de développement touristique** permettant de proposer une offre touristique diversifiée et complémentaire. » Le PADD du PLU ajoute : « La présence d'équipements culturels sur le site de Bayssan et le déploiement à court terme des Jardins de la Méditerranée positionnent ce secteur comme **une véritable porte d'entrée touristique du Biterrois**. Portée par le Département, la réalisation de ces équipements touristiques permettra de renforcer le rayonnement de Béziers à l'échelle de son territoire et au-delà. A plus long terme, **un développement d'activités tournées autour de la création artistique, culturelle et de spectacles pourra être envisagé** ».

Un internaute propose une alternative « *Pourquoi ne pas avoir plutôt privilégié une zone de **friche** déjà urbanisée ?* ». Une observation résume l'ensemble des idées sur cette problématique : « *On ne sait finalement qu'une seule chose : il est prévu de **détruire une grande quantité de terres cultivables** pour un projet dont la pertinence est pour le moins douteuse. On peut craindre que ce site devienne rapidement une **friche industrielle**, tandis que **l'agriculture et la biodiversité resteront indispensables**, de plus en plus étant donnée la destruction accélérée des terres agricoles et naturelles, ce qui est la raison pour laquelle la protection de ces terres est affichée comme une **priorité pour l'État et pour la Région.*** »



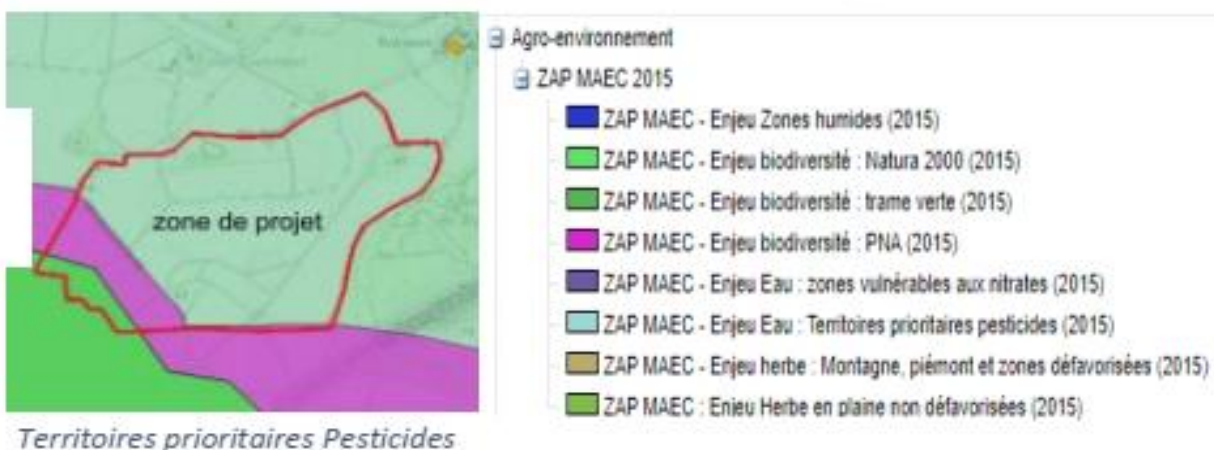
Le site du projet photographié le 28 mai 2020 par François Tutiau, garant,

Réponses du maître d'ouvrage :

« L'occupation du sol se limite à une superficie d'espaces agricoles dominant le site, quelques zones naturelles et de cultures de vignes.

- Les potentiels agronomiques identifiés sont majoritairement la classe 4 et très ponctuellement une classe 5 et 6 sur la limite sud. La classe 4 représente une contrainte « absolue » qui discrédite entièrement le potentiel du sol lorsqu'elle existe car il s'agit de la présence de salinité, rendant impropres tous types d'usages agricoles. Cette classification est essentiellement basée sur la capacité des sols à stocker l'eau qui a été retenue. Ce sont aussi des indicateurs simples participant aux méthodes de calculs pour quantifier les espaces consommés par l'artificialisation.
- L'ensemble du territoire biterrois et la commune de Vendres sont aussi repérés comme zone défavorisée simple M selon les informations de 2015. Cela signifie que ces secteurs sont soumis à des contraintes naturelles ou spécifiques dans lesquelles la production agricole est considérée comme difficile. Les agriculteurs sont d'ailleurs éligibles à des aides compensatoires de l'Union Européenne au regard de ces handicaps.
- L'aspect agro-environnement met aussi en avant un secteur largement impacté par une ZAP MAEC – Enjeu Eau – Territoires prioritaires pesticides, défini dans un zonage Plan Végétal Environnement (PVE 2014). L'objectif de ce Plan est de soutenir la réalisation d'investissements agricoles permettant de mieux répondre à 4 axes d'intervention réduisant : les pollutions par l'emploi de produits phytosanitaires, des fertilisants, réduction de la pression des prélèvements de la ressource en eau et lutte contre les phénomènes érosifs.

- Le site est impacté par la présence du chancre du platane sur la quasi-totalité de la zone du projet. Ce champignon caractéristique du platane et très virulent occasionne des dégâts très importants car il détruit en quelques mois les sujets les plus vigoureux. Malgré la lutte engagée sur 74 communes de l'Aude, l'Hérault, le Gard et des Pyrénées Orientales, aucun traitement curatif n'est à ce jour hormis l'arrachage des sujets contaminés.
- En parallèle de ces informations, il est important de signaler que la commune de Vendres, limitrophe du projet au sud, est un territoire agricole et naturel inscrit dans un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dénommés PAEN du plateau de Vendres. Ce dernier a été approuvé le 2 mars 2020 et a été élaboré par le conseil départemental de l'Hérault (1397 ha compris sur les communes de Vendres : 949 ha et Sauvian : 448 ha). Ces terres agricoles sont protégées entre l'agglomération de Béziers et le littoral méditerranéen. Cette richesse identifiée peut faire l'objet de conventions entre les futurs agriculteurs et exploitants de notre projet, répondant ainsi à mettre en place des circuits courts ».



b) Biodiversité :

Un internaute prend comme référence « le site du **ministère de l'écologie** qui précise que le plan biodiversité prévoit comme **objectif : zéro artificialisation nette**. La **protection de l'environnement** doit être au centre de toutes les priorités ». Un intervenant constate « 78 ha pourraient être perdus si ce projet voit le jour. Et c'est ainsi qu'on grignote les espaces naturels et agricoles et qu'on constate impuissant au **déclin des insectes** et des **oiseaux agricoles** de nos régions. Ce projet est néfaste et les informations en terme environnementales sont **manquantes** ».

Ainsi, au cours des ateliers une association met en avant « *ce faisant, ni l'animatrice de l'atelier, ni aucun document mis à disposition du public par le MO ne permettent encore à ce jour de connaître ces nouveaux enjeux.* »

NB : Le maître d'ouvrage a mis en ligne des documents 10 jours avant la fin de la période de concertation ce qui a amené la CNDP à prolonger la concertation de deux semaines.

Le public qui a lu les pièces complémentaires fait remarquer « *ce projet aura également des impacts forts (notamment en portant atteinte à des espèces menacées et protégées) sur la biodiversité comme l'indique le diagnostic préliminaire sur les enjeux faune et flore réalisé en 2017. Là encore, nous notons une incompatibilité avec les enjeux posés dans la Stratégie régionale pour la Biodiversité.* »

Un internaute rappelle « *comme le souligne l'Autorité Environnementale un impact cumulé important en termes de biodiversité* » concernant l'ensemble du territoire de Bayssan. « *Car l'ensemble des Jardins de la Méditerranée + Studios Occitanie-Méditerranée comportent des risques intrinsèques dans leur conception même (notamment pour les Jardins) : espèces invasives, pyrophiles...* »

Pour obtenir l'autorisation environnementale, une association souligne que « *le porteur de projet devra démontrer que son projet est d'un intérêt public majeur afin d'obtenir une dérogation à la loi sur la protection des espèces protégées.* »

Une association annonce « *d'autres informations essentielles ont été dissimulées : Sur la biodiversité, malgré nos efforts, le diagnostic faune-flore 4 saisons réalisé par le MO via le bureau d'études CAPSE en 2019 (et donc définitif), lui, n'a toujours pas été présenté au public.*

Réponses du maître d'ouvrage (extraits) :

« **Le pré-diagnostic écologique établi en 2017 par BIOTOPE a identifié les éléments suivants :**

- **Des végétations ou habitats à enjeu : pelouses méditerranéennes et l'hélianthème à feuilles de lédu**
- **Des espèces et cortèges à enjeu : chauves-souris**
- **Aucune continuité écologique : pas de réservoir écologique sur l'aire d'étude**
- **D'autres enjeux écologiques ont été observés avec la présence potentielle d'espèces protégées communes d'amphibiens, reptiles, mammifères et oiseaux, dont le niveau d'enjeu est nuancé de fort – moyen et faible**

L'appréciation du risque biodiversité a été estimée à un niveau « intermédiaire ».

Actuellement l'étude 4 saisons se poursuit afin d'affiner ces données, mais aussi afin d'établir l'ensemble des documents réglementaires nécessaires pour l'aménagement de ce projet et lister les principaux contextes de l'application ERC (Eviter Réduire Compenser) en y associant des plans d'actions. L'énoncé de tout ce qui précède, qui n'est pas exhaustif, conduit déjà à mesurer les liens qui peuvent être établis dès à présent entre BIODIVERSITE – ECOLOGIE et CONSTRUCTION.

La volonté de s'engager dans une démarche volontaire, en concevant des plans d'actions pour les diverses phases CONCEPTION – TRAVAUX – FONCTIONNEMENT est essentielle. Le développement durable est à l'heure actuelle, le point clé d'un avenir serein. L'équipe de professionnels qui épaulent Bruno GRANJA est soucieuse d'améliorer, chaque jour un peu plus les performances de ses constructions et de soigner ses aménagements paysagers. C'est dans cet état d'esprit que naissent nos idées, notre rigueur et notre savoir-faire. La synergie de nos compétences en matière de développement durable, notre proximité géographique ainsi que celles des entrepreneurs locaux mais aussi des concessionnaires, Elus et institutionnels ne font que concrétiser cette idéologie qui est la nôtre.



Enjeux potentiels de la zone d'étude :

Nous pouvons déjà citer plusieurs propositions et interventions qui seront intégrées dans les divers aménagements et constructions de ce projet. Certaines d'ailleurs ont été exposées par certaines personnes participant au premier atelier lors de la concertation.

Tout doit être pris en compte : les sols, les espaces végétalisés et leur potentiel, l'eau, les bâtiments, la gestion de l'ensemble du chantier, les déchets, ...

Notre approche sera donc de vérifier avec les futurs gestionnaires, les éléments de conception et de fonctionnement essentiels pour ce futur projet. De cette démarche itérative naîtra obligatoirement une rationalisation accrue permettant une économie globale ».

c) Alimentation en eau :

Les installations de ce projet auront nécessairement besoin d'eau, et le public estime que se pose « le problème de l'approvisionnement en eau lié à l'entretien et l'accueil d'un nombre, certes surévalué, de touristes, qui va **aggraver les problèmes de l'eau potable** qui sont inévitables dans notre région déjà soumise à une forte **pression touristique estivale**, à des besoins **agricoles** importants pendant la même saison et à un avenir de **sahélisation** (rive nord de la Méditerranée) promis par le **GIEC** pour la période 2030-2050. » Alors que, note un intervenant « le stress hydrique est une des caractéristiques de ces écosystèmes de garrigue ».

Dans un environnement méditerranéen où « le changement climatique exacerbe les problèmes d'approvisionnement en eau pour les **populations**, il faut donc éviter des apports trop importants que l'on ne pourrait approvisionner en eau qu'à un prix très élevé ». Il faut éviter « le **gaspillage** de l'eau, ressource localement assez **rare** », alors que le projet n'est pas du tout dans « la **sobriété** de l'eau ».

Un internaute écrit : « face au nombre de visiteurs escomptés, où comptez-vous puiser l'eau, si ce n'est dans une nappe astienne déjà surexploitée ? »

Les solutions évoquées par le porteur de projet sont basées sur de **l'eau brute**. Or, pense un internaute, « on imagine mal qu'un site affirmant recevoir des millions de visiteurs dont certains pendant plusieurs jours, et de nombreux studios de cinémas, puisse être alimenté uniquement par de l'eau brute. »

Une association relève que le préfet de l'Hérault a écrit : « La création d'une station de potabilisation sous maîtrise d'ouvrage propre à partir de l'eau brute de la prise d'eau BRL de Réals appelle de **fortes réserves** quant à sa faisabilité technique et réglementaire ». La même association relève que « L'ARS estime que c'est une solution à réserver à une **collectivité** ».

Ainsi donc, les **réseaux publics d'eau potable** seraient mis à contribution : « quant à la **capacité** actuelle de la CABEM d'alimenter un tel projet avec les autorisations de prélèvements dont elle dispose aujourd'hui », l'association en doute. Ainsi que le « **choix stratégique d'affecter de l'eau** au projet de Studios plutôt qu'à l'alimentation en eau potable des populations existantes ou à l'irrigation agricole » qui n'est **pas encore discuté**.

Une contribution résume l'ensemble des problématiques : « d'où viendra l'eau nécessaire au fonctionnement du parc ? Quelle quantité d'eau sera nécessaire ? Nous n'en savons rien. Par contre, nous savons que le bassin de l'Orb est en **déficit quantitatif** (0,85 millions de m³ par an selon l'étude de volume prélevable). Alors qu'il y a une **forte tension sur la ressource en eau** et qu'il faut que tous les usagers se mettent d'accord pour réduire leurs prélèvements, ce nouveau besoin en eau va au contraire **exacerber les conflits d'usage** ».

Réponses du maître d'ouvrage :

« La ressource en eau est un bien précieux et particulièrement sensible dans notre région. Le développement d'un projet, quelle que soit sa nature, ne saurait être abordée sans appréhender la problématique de l'eau sous ses différentes formes. Ainsi, avant même la question de la disponibilité de la ressource, se pose la question de la consommation en eau et des moyens de réduction qu'un projet moderne et soucieux de l'environnement se doit de mettre en œuvre. S'agissant d'un complexe multi-activités dédié aux industries culturelles et médiatiques, les besoins en eau vont provenir des sites de productions (studios et équipements associés), du centre de formation, de la partie ludique et des équipements d'accueil associés. Outre la sensibilisation des usagers des différentes structures, les dispositifs modernes de réduction des débits seront installés dans les bâtiments. En période estivale, les fortes chaleurs constituent un facteur impactant la consommation en eau. La conception paysagère du projet participera à sa réduction en créant des îlots de fraîcheur afin de limiter la température sur le site en période estivale.

C'est également dans cette optique que la réutilisation des eaux issues de l'épuration des eaux usées sera envisagée pour l'arrosage des zones plantées et recréer ainsi un cycle de l'eau sur le site lui-même, pour une véritable économie circulaire de l'eau. La limitation de l'imperméabilisation des sols des espaces est ancrée dans les principes de conception du projet pour permettre aux eaux de pluie d'infiltrer directement les sols.

Les surfaces non perméables seront compensées par la création de bassins de rétention qui restitueront les eaux conséquentes à des pluies importantes de manière diffuse. Pour alimenter le projet en eau, les acteurs locaux ont été sollicités pour s'assurer de la disponibilité de la ressource. L'eau brute pourra être fournie par BRL qui dispose d'une réserve importante via le barrage d'Avène. Le réseau devra être en partie renforcé vis-à-vis du débit supplémentaire qu'appellera le projet.

L'eau potable sera fournie par la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée qui dispose d'une ressource suffisante et des autorisations de prélèvement associées pour desservir le projet dès à présent sans restriction sur les capacités de développement des Communes. Un réseau structurant est présent à proximité du site d'implantation du projet. La réalisation d'ouvrages de stockage sur le site viendra sécuriser cette alimentation.

Il serait illusoire de dire que le projet aura un impact négligeable sur les ressources, mais, par sa dimension, il permet de mettre en œuvre des solutions techniques globales qui concourront en diminuer l'impact :

- Réutilisation des eaux usées pour l'arrosage et récupération de la chaleur du traitement des boues d'épuration,
- Multiplicité des sources d'énergie,
- Valorisation des eaux de ruissellement dans la création des zones végétales pour le maintien de la biodiversité,
- Réseaux de communication équipant les réseaux d'alimentation en eau potable pour un suivi permanent des consommations visant à identifier au plus vite les éventuelles fuites...).

Il constituera un site pilote pour la mise en pratique des outils de demain pour un développement plus respectueux de l'environnement. »

d) Gestion de l'assainissement :

Concernant la gestion de l'assainissement, le public se demande : « **La station d'épuration de Béziers sera-t-elle suffisante pour faire face au besoin du projet et de son éventuelle extension dans le futur, mais aussi sa capacité globale à gérer les besoins d'autres projets en plus, tels que les jardins de la Méditerranée, les futurs lotissements, les accroissements de population ?** »

Le porteur de projet a envisagé la **création** d'une nouvelle station d'épuration **propre au projet**. Les riverains s'interrogent alors « *va-t-elle générer des nuisances olfactives ? Quelles sont les modalités de financement de cette station ? Où se situera-t-elle ?* »

Réponse du maître d'ouvrage :

« **De même, bien que la création d'une station d'épuration sur le site même du projet ne soit pas exclue, la station de Béziers est en capacité d'accueillir les effluents de l'ensemble du projet tout en considérant le développement des Communes qui y sont rattachées.** »

e) Gestion de l'eau pluviale :

Le public s'interroge sur les « **risques d'imperméabilisation des sols** » qui vont augmenter les « **inondations** ». Il constate que « *la question de l'écoulement de l'eau de ruissellement est rendue plus critique encore en raison du changement climatique.* »

THÈME 3 : PROTECTION DES RIVERAINS

La concertation s'est déroulée en étroite collaboration avec de nombreux riverains de Bayssan, et en particulier avec son association récemment constituée. L'un d'entre eux résume un avis très partagé : « **J'ai déjà eu l'occasion d'affirmer que les projets sur Bayssan devaient former un tout même si chaque collectivité doit conserver ses missions et si public et privé doivent cohabiter.** »

La demande des riverains est claire « nous demandons que les différents acteurs de Bayssan travaillent en commun puisqu'ils ont la chance de travailler très en amont. Nous, citoyens, nous faisons appel à votre intelligence collective. »

a) Nuisances visuelles et sonores :

➤ Environnement :

Les riverains considèrent : « **que ce projet va avoir un impact considérable sur l'environnement et la vie des riverains qui s'ajoute à ceux des jardins de la Méditerranée et de la Scène de Bayssan.** Ce qui les inquiète, c'est qu'« *aucun document ne fait explicitement référence aux riverains* ».

En ce qui les concerne, l'ensemble de ces aménagements **est un tout** car « *le projet de parc est à englober avec les deux autres, il se trouve sur la même emprise publique* ». Et « *les studios de cinéma et les différents parcs doivent répondre aux mêmes questions sur les problèmes de circulation, de pollution sonore, lumineuse et visuelle* ». D'autant plus qu'ils voient que « *le département mène des études mais ne les partage pas* ». Déjà actuellement « *l'été beaucoup de monde vient déjà sur le domaine de Bayssan occasionnant des nuisances sonores et visuelles* ».

Les riverains réclament de « *prendre en compte les impacts cumulés des 3 projets actuellement déployés sur le domaine de Bayssan-le-Haut* ». Or, un autre souligne « *le manque d'information relative au projet du Conseil départemental ne permettant pas d'évaluer les effets cumulés* ».

Actuellement, les riverains constatent « un **empilement de projets et de problématiques sans coordination**. Un bouleversement environnemental du cadre de vie que nous avons choisi comme tel. Avec les Scènes De Bayssan (+ un amphithéâtre extérieur de 1000 p), les Jardins De La Méditerranée (500 000 visiteurs /an attendus), le parc du cinéma (1.5 M à 2 M de visiteurs attendus), la ligne LGV (voire une gare), la carrière qui s'est étendue, le doublement à venir de la rocade D64, le parcours sportif et le parc enfants sur Bayssan qui génèrent déjà des nuisances (sans compter les aménagements annexes d'artificialisation totale des espaces naturels en parkings géants) ».

Ils demandent qu'« **qu'une ceinture verte entoure le projet industriel** ». Et en ce qui concerne leurs proximités immédiates, « l'installation de merlons antibruit végétalisés ». Ils demandent également « que les bosquets existants ne soient pas supprimés mais au contraire mis en valeur », et ils souhaiteraient « qu'aucune autre construction ne soit pour toujours possible en dehors du périmètre du complexe de cinéma ».

➤ Concernant la conception du projet :

Les riverains considèrent « qu'il est nécessaire qu'un urbaniste **écoresponsable** participe à la définition des bâtiments futurs » car « **l'harmonie paysagère du site doit être une priorité** ». Ils demandent « que l'architecture soit en harmonie avec le paysage environnant et surtout pas des bâtiments de style boîte à savon », et que ces « bâtiments soient parfaitement insonorisés et entourés de végétation arbustive ».

Concernant les parkings, ils souhaitent « qu'ils ne soient pas en hauteur (silo), mais plutôt équipés d'ombrières comme ceux déjà construits ». Ils ont remarqué « que sur la page d'accueil des sites des studios Occitanie il y a une photo de Grand Huit », alors que les commentaires du maître d'ouvrage expliquent « que ça serait des animations soft ». Ils se demandent alors « **où se situe la réalité de ce qui est envisagé** ». Les riverains estiment que « sur ces questions il faut des réponses claires, mais des solutions peuvent être trouvées ».

Ils demandent « une **analyse systémique des impacts et interactions de tous ordres mais principalement environnementaux** de ces projets », car « aucune collectivité territoriale, ni l'aménageur du Parc n'ont apporté d'éléments concrets (études d'impact et inventaires) sur lesquels **débattre et apporter des améliorations** ». Les riverains demandent une **concertation** sur l'ensemble des opérations du domaine de Bayssan et que l'on prenne en compte leurs demandes.

Les riverains demandent « une **garantie sur l'évitement de tout problème de voisinage** ».

Réponses du maître d'ouvrage :

En ce qui concerne les contributions associées aux projets du département, il nous est difficile de les aborder, nous ne sommes pas habilités à parler au nom du conseil départemental et notre niveau d'information est identique à celui du public.

Nous comprenons l'importance de l'intégration du projet à son environnement, sur les emprises dédiées nous réaliserons un certain nombre d'aménagements spécifiques ensuite nous ne pouvons pas nous porter garants des demandes dont l'objet se situe hors des emprises foncières du projet (ceinture verte sur les fonciers entre le projet et les premiers riverains ou fonciers non constructibles). Spécialistes de l'environnement et paysagistes seront associés au projet afin de travailler ces notions (mise en place d'essences locales, préservations des bosquets d'intérêt etc.)

Nous avons pris attache avec les services du département afin d'envisager les synergies possibles et les réponses communes à certaines problématiques, nous sommes dans l'attente de leur retour.

Le projet est dédié aux industries médiatiques et à la découverte de celles-ci par le public. Les installations réalisées et proposées à celui-ci ne seront pas de la même nature que celles proposées dans divers parcs d'attraction au nord de la France ou Espagne. Le site ne permet pas à ce jour l'installation de tels équipements et cela n'est pas le modèle sur lequel nous nous sommes basés.

Nous avons entendu ces inquiétudes et au cours des mois à venir un certain nombre d'éléments seront portés à la connaissance du public au fur et à mesure de l'avancement des études.

b) Nuisances de circulation

Étant gênés par les problèmes de circulations actuels, les riverains demandent que « **le plan de circulation préserve la tranquillité des riverains**. Trois accès sont possibles et à prévoir. L'accès aux parcs futurs exclusivement depuis l'autoroute, l'accès pour les travailleurs du parc, les riverains quant à eux souhaitent éviter les bifurcations intempestives sur les routes, des chemins inadaptés, et ils ont le droit légitimement de circuler sur des routes privatives ». Avec comme objectif particulier de « séparer les flux de voitures destinées aux loisirs et ceux destinés au travail ».

Les riverains proposent « un plan de circulation à mettre en œuvre auprès de la mairie et du département, des aménageurs des sites, incluant les signalisations et la privatisation éventuelle du lotissement des terres volées ». Une proposition est même avancée « barrer la voie d'accès depuis le CR 144. » Ils s'interrogent même sur « la possibilité d'un autre tracé ». À défaut, ils souhaitent « un détournement bien avant le domaine de Jaussan, qui doit être épargné, au même titre que celui du clos Saint-Amand ».

D'une manière générale, afin d'éviter un excès de circulation des voitures, les riverains demandent de « **prévoir des relations sous forme de navettes avec la SNCF, les plages, Fonseranes, et autres sites touristiques ou remarquables locaux** ».

Concernant la phase de travaux les riverains demandent « **que cette route d'accès d'entrée publique au parc soit également celle qui desservira les différentes zones de travaux à venir** ».

Réponses du maître d'ouvrage :

En ce qui concerne les problématiques de circulation, nous sommes ouverts à un travail en concertation avec les riverains et collectivités. A notre connaissance le CD34, en lien avec ses projets, a lancé un certain nombre d'études relatives à la réalisation de la voirie devant desservir Bayssan directement depuis la sortie 36. Des solutions de mobilité seront mises en place afin d'optimiser les déplacements avec des propositions respectueuses de l'environnement (par exemple réalisation d'une voirie en site propre pour une connexion à la gare, utilisation d'énergies renouvelables etc.)

c) Risques d'inondations :

NB : le domaine de Bayssan n'est pas classé inondable dans le périmètre PPRI de Béziers.

Ayant la connaissance des lieux, les riverains s'inquiètent du « ravinement lors des épisodes méditerranéens, et en particulier **du débordement du ruisseau de Bayssan** (crues de 2 à 3 m), qui entraîne **l'impossibilité de circuler** pour les riverains, le service médical, les pompiers ». Et « que dire si des constructions sont faites en amont (parking, constructions...) ». **Ce ruisseau est intermittent**, mais « suite à de fortes pluies, nous avons pu noter après formation d'importantes flaques la présence d'une multitude de larves de têtards. Le regroupement de batraciens a été confirmé par le bruit de coassements très sonores le soir en période de reproduction (avril mai) ».

Réponses du maître d'ouvrage :

L'aspect gestion des eaux de pluie sera un paramètre pris en compte par les équipes techniques, l'artificialisation des sols ne concernera pas l'ensemble de la parcelle et des dispositifs pourront être développés afin de gérer les cumuls importants pouvant avoir lieu.

d) Autres impacts :

Les riverains loueurs de gîtes proches (Airbnb) du site projet s'inquiètent de leurs **pertes d'exploitation** du fait des nuisances sonores et visuelles pendant les phases de travaux et même pendant son exploitation. Ils demandent une **compensation**. Ils s'interrogent sur la fin d'exploitation du site : « va-t-il y avoir des friches industrielles ? ». Et pour éviter cette situation « il faut prévoir un montage juridique sous forme d'une foncière avec un **droit de regard du syndicat mixte** sur la qualité des bâtiments et un bail de construction ». D'autre part, le public s'inquiète « de l'étendue et des extensions potentielles du parc ».

Comme d'autres intervenants, les riverains s'inquiètent de la **ressource en eau locale**, d'autant plus « *que les débits actuels en période estivale sont parfois réduits* ». Ils demandent le maintien du **puits servant à alimenter** plusieurs habitations. Par ailleurs, ils évoquent la présence d'une carrière, en cours d'exploitation, dans l'environnement proche : « *Qui se soucie de l'impact de l'exploitation de la carrière sur ces projets ? Des explosions ont lieu, et le va-et-vient des engins aura des répercussions aussi sur le parc* »

Réponses du maître d'ouvrage : Les sites loués pourront être proposés durant la phase chantier et la phase exploitation aux différentes équipes pouvant annualiser le revenu et compenser ainsi les périodes creuses. A ce jour l'emprise foncière allouée à l'opération est suffisante pour son développement puisque l'ensemble des espaces ne sera pas construit. En ce qui concerne la ressource en eau, l'agglomération et BRL ont certifié la suffisance de la ressource. La réalisation du projet peut être une réponse à la difficulté d'alimentation des riverains par la mise en place d'un réseau d'eau et d'assainissement performant pour l'ouest biterrois. Nous avons rencontré les exploitants de la carrière et il n'y a pas à ce jour d'incompatibilité entre les deux exploitations. Nous resterons vigilants sur le traitement du merlon séparant les deux sites d'exploitation.

e) **Demands de précisions, de collaboration, et propositions des riverains :**

- Travailler en concertation avec les riverains sur l'impact visuel et sonore, la circulation.
- Préciser la taille des **parkings** (pas en silo, en hauteur) et leur situation exacte.
- Encaisser les **bâtiments** pour limiter leur hauteur si possible, qualité **architecturale**.
- Prévoir une zone **tampon périphérique**.
- Installer un **merlon antibruit et végétalisé** au droit des habitations.
- Problème de **servitude sur les puits** à prendre en compte.
- Analyser l'impact sur le ru et dimensionnement des bassins de retenue.
- Limiter les nuisances** tant en phase travaux qu'en phase exploitation.
- Adapter les heures d'ouverture.
- Informers les riverains lors d'éventuels tournages en extérieur de nuit, qu'il faudra limiter au maximum à un jour par semaine.

Réponses du maître d'ouvrage :

Un travail en concertation sera mené avec les riverains, et déjà nous prenons en compte les contributions faites durant la concertation préalable afin de réaliser le projet. Ce projet doit être intégré au territoire tout en respectant les caractéristiques spécifiques au modèle économique afin d'assurer sa viabilité. Nous serons acteurs dans le fait d'impliquer les collectivités au service de la communauté dans le cadre du développement plus vaste du secteur de Bayssan.

THÈME 4 : IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Pour les entreprises :

Pour les professionnels ayant participé aux ateliers, et certains internautes, le volume d'activité annoncé par ce projet crée un véritable élan « *Je partage avec vous cet **enthousiasme** autour de ce projet, je vous soutiens et crois réellement que cela va permettre à **notre région de se développer économiquement et créer des emplois**. Nous avons besoin d'un tel projet dans le sud ! Idéalement située, entre mer et montagnes, c'est le site idéal !* ».

D'autres internautes estiment que ce projet « *est un **véritable tremplin vers le développement** économique de notre ville et, de plus, situé dans un **axe européen majeur** notamment grâce à l'A75, l'A9, la croissance de notre aéroport national Béziers cap d'Agde, la future ligne TGV* ».

Par contre, le représentant d'un parti politique estime que « *la promesse de retombées économiques et de création d'emplois, nous les considérons bien **hypothétiques**, et surtout extrêmement **fragiles**, toutes conditionnées à un*

modèle économique inconnu que le porteur de projet ne précise jamais ». Un autre internaute estime que les retombées « paraissent bien **faibles** par rapport au montant des **investissements**, et surtout très **aléatoires**. »

Lorsqu'on considère les diverses branches d'activité, les professionnels proposent une démarche vertueuse « **d'économie circulaire** », ainsi que de « **circuits courts** » en favorisant les « **ressources locales**. » : secteur alimentaire (production, hôtellerie), secteur industriel (fabrication de décors, etc...), secteur bâtiment (logement sur place, travailleurs et visiteurs), promoteurs, secteur transport (transports doux), secteur emplois (création d'une agence intérim interne au parc).

Un secteur particulier estime pouvoir coopérer avec le projet : le **tourisme**. Dans l'atelier traitant spécifiquement du tourisme, de nombreuses questions ont été posées, sur le « **Périmètre du projet : jusqu'où s'étend l'impact touristique du projet, Agde, Pézenas.. ?** » Et plus globalement « **comment le projet va s'intégrer et interagir avec les différents acteurs du département ou de la Région, publics et privés pour permettre à la destination Béziers d'être bien identifiée avec une offre globale** ». Les internautes proposent des synergies « **avec des sites identiques à Sète, à Montpellier** ». Par contre, un internaute s'interroge « **est-ce que la destination du site sera mise en avant que pour le côté cinéma ou intégrera l'attractivité touristique générale du département ?** »

Les professionnels du secteur du tourisme sont demandeurs de **coopérations** « **type de communication, concertation, partenariat, filières courtes, offres de travail aux entreprises locales...** ». Comme activité complémentaire, ces professionnels s'interrogent sur « **l'offre en matière de tourisme d'affaire** ». Car « **cette activité permet souvent de contribuer à l'équilibre du modèle économique avec une saisonnalité inversée par rapport à celle touristique, saisonnalité particulièrement marquée dans cette région.** »

Des internautes ont bien compris « **l'impact sur toute l'année grâce à l'attractivité du projet** ».

Associée aux activités de tourisme, l'**hôtellerie** souhaite connaître les « **hôtels, gammes, nombre de lits, perspectives, afin qu'une offre complémentaire et ciblée puisse se mettre en place par des acteurs privés autour du projet** ». Cet objectif d'augmenter le tourisme ne convient pas à certains internautes qui estiment au contraire qu'« **on ne peut pas dire que l'économie locale ait absolument besoin d'attirer des milliers de personnes de plus dans cette partie de l'Hérault déjà surfréquentée, particulièrement en été.** ». Et même « **Est-il dans l'intérêt des habitants de notre région de voir encore grossir le tourisme de masse et ses dérivés ?** ».

Un autre secteur d'activité se sent particulièrement concerné : l'**audiovisuel**. Les Studios Occitanie Méditerranée pourraient « **exploiter les compétences intellectuelles et matériels audiovisuels (école de Montpellier)** » disponibles à **proximité**. Les Studios Occitanie Méditerranée pourraient **développer** le « **secteur audiovisuel (compétences, formations)** », faire la promotion des « **compétences artisanales et de leur développement** », et enfin attirer des « **compétences extérieures** ».

Pour le secteur de la construction, les professionnels distinguent les deux phases du projet : la **construction** et son **exploitation**. Étant donné leur petite taille, les professionnels locaux souhaitant répondre aux appels d'offres demandent de « **faire des lots et lancer des appels d'offres fractionnés. En particulier pour la construction. Étant donné qu'il s'agit de marchés privés, imposer des clauses pour les sous-traitants locaux** ». Ils proposent des « **coopérations locales par des groupements** », « **des formations sur site adaptées aux besoins spécifiques** » et même d'installer une « **agence intérim** ».

Réponses du maître d'ouvrage :

Il est nécessaire en effet de mettre en place un dispositif vertueux associé à l'économie locale. Pour cela un travail devra être réalisé au regard des ressources disponibles sur le territoire, les comparer aux ressources nécessaires au projet et déterminer si celles-ci sont suffisantes, insuffisantes ou inexistantes. Des solutions pourront alors être mises en place (formation, travail avec les organismes consulaires etc.) Ce travail sera à mener à la fois sur les phases de conception, réalisation et exploitation.

D'un point de vue touristique, l'idée est de créer une véritable destination, cette destination n'a de sens que si une volonté commune anime les acteurs d'une zone concernée. Il y aura donc un travail concerté à mener avec les acteurs locaux et collectivités afin de donner de la force à cette notion.

Le site sera accessible toute l'année permettant ainsi d'annualiser la saison, la capacité en saison estivale est présente, il faut travailler « sur les périodes creuses » en proposant des activités adaptées. Le tourisme d'affaires est une composante importante et qui permet aussi d'annualiser les activités.

D'un point de vue industriel, l'idée est de créer un véritable pôle de compétences unique en France et en Europe dédié aux technologies médiatiques. La région Occitanie et le Département de l'Hérault sont en train de devenir un véritable pôle d'excellence dans ces domaines (films, télévision, jeux vidéo etc...), les besoins dans ces secteurs augmentent, nous consommons tous du digital, y compris ceux qui sont contre ces technologies ou ce développement. Il faut des lieux adaptés où produire ces contenus. La France a une compétence certaine et reconnue.

2. Pour les emplois :

Dans les ateliers, les professionnels s'interrogent « *quelle sera la **nature** de l'emploi ?* » Il y a bien deux phases : la construction et l'exploitation. Ils évaluent : « *pendant deux ans, les emplois relatifs à la **construction (BTP)*** », puis « *dans le cadre de l'exploitation annuelle identifier des **emplois pérennes** : cinéma, la production, hôtellerie, accueil, entretien* ».

Au cours de la concertation, diverses demandes d'embauche ont été directement exprimées sur le web ou par téléphone ou lors d'un entretien avec le porteur de projet. Comme par exemple cet internaute « *J'ai un **petit atelier de dessin**, j'ai également assisté à la première présentation, avez-vous prévu une place pour des personnes comme nous ?* ».

D'autres demandes sont un peu plus générales comme « *il ne semble pas que le recrutement de la main-d'œuvre destinée aux studios comporte une infrastructure de formation permettant à des personnes **peu qualifiées de se former** aux métiers du cinéma.* ». Un internaute exprime son doute « *les emplois créés seront essentiellement **précaires**, et les prestations de hautes compétences feront surtout appel à des **spécialistes** itinérants ou venant d'ailleurs* ».

Réponses du maître d'ouvrage :

En effet, il y a bien deux phases, la construction et les exploitations, sans compter les emplois indirects et induits qui seront associés. Plusieurs lignes de métiers seront ouvertes, et nous comprenons l'attente, mais aujourd'hui il est trop tôt pour pouvoir apporter une réponse aux diverses demandes d'embauche. Une procédure d'information dédiée en partenariat avec les institutionnels sera mise en place au fur et à mesure de l'avancement du projet afin d'informer les publics sur les différents besoins.

Le but de développer un tel outil est de permettre aux emplois de se développer de manière durable par la récurrence des activités.

Certains internautes expriment leurs doutes « *le volet social est vraiment très **succinct** et laisse planer le doute sur le sérieux de l'étude socioéconomique* ». Majoritairement, les internautes expriment leur enthousiasme en ce qui concerne l'emploi des jeunes « *c'est aussi la possibilité pour eux de saisir des **opportunités** que beaucoup ont du mal à envisager lorsqu'elles sont loin géographiquement de là où ils ont grandi* ». Un autre internaute doute concernant les formations à venir sur site « *les étudiants dont vous parlez ont-ils vraiment une **perspective d'avenir** ?* »

Réponse du maître d'ouvrage :

C'est le but de créer cet outil durable dans le temps avec une taille critique suffisante permettant de la qualifier en pôle de compétences.

D'une façon générale les internautes disent que « *le projet est une **bonne nouvelle** pour notre ville, pour l'emploi et pour les habitants.* » Et même certains expriment leur satisfaction « *je suis d'accord à 100% pour ce projet. Pour une fois qu'on a la **chance** de sortir Béziers du marasme économique n'hésitons pas. Je ne crois pas qu'une telle occasion se représentera de sitôt !* ». Ou encore « *Une vraie **bouffée d'oxygène** pour notre territoire et pour l'avenir de nos **enfants** en termes de Formation et d'Emplois* ».

Des riverains écrivent : « *Un parc à thème susceptible de créer des emplois et d'alimenter hors saison estivale un tourisme culturel, **pourquoi pas** si vous êtes capable de surmonter l'obstacle de la **pénurie d'eau** ?* ». Mais un autre internaute pense que « *le fait de créer de l'emploi et de relancer sur le Biterrois une économie moribonde **n'est pas incompatible** avec la préservation de l'environnement, de l'eau, de la flore et de la faune* ».

Réponse du maître d'ouvrage :

En effet le développement humain est possible sans être en opposition avec les notions environnementales et de durabilité.

THÈME 5 : FORMATIONS ET PARTENARIATS

1. Formations :

Dans les ateliers, les intervenants dissocient clairement « *les métiers liés à la phase de **construction** du projet de celle de l'**exploitation*** ». Pour y répondre, il faut « *travailler en amont sur des formations spécifiques aux métiers correspondants au projet ou avec des écoles existantes sur les communes proches des futurs studios.* »

Ensuite au niveau de la formation sur le site, développer « *des compétences sur **différentes technologies** : on a parlé de réalité virtuelle, d'escape-games, on a parlé des écoles, écoles de youtubers par exemple* ». Et surtout « *mettre en avant les **effets spéciaux*** ». Afin que la formation soit de haut niveau, il faut rester à la pointe et « *se calquer vraiment sur les **normes les plus récentes** sur le site en termes de software, de logiciels* ». Concernant la formation sur place il faut également penser à créer les conditions matérielles pour accueillir des étudiants venant de la France entière : « *hébergement, hôtellerie, **un vrai campus*** ».

Certains internautes sont ravis « *En tant qu'enseignante, je vois l'ouverture de ces studios comme une **aubaine pour les jeunes générations** qui grandiront avec de telles infrastructures à côté d'eux* ». Et un autre internaute s'interroge sur les débouchés de ces étudiants « *ont-ils vraiment une **perspective d'avenir** ?* ».

2. Partenariats de formation :

Un enseignant pense que « *les formations biterroises (IUT, premier cycle d'université, BTS) offrent un panel **limité**. Je constate qu'il existe dans un rayon de trente kilomètres un réseau de second cycle de lycée (théâtre, arts plastiques, histoire des arts) qui pourrait trouver un prolongement dans le cadre de ce projet, offrant à la **jeunesse biterroise et du Narbonnais** une **formation supérieure*** ».

Un internaute constate « *il existe beaucoup de formations publiques ou privées. A voir avec les écoles dites longues durée, une à deux années et plus sur certains cursus. Il existe des **studios prestigieux** et **Français** !* ». Les participants d'un atelier souhaiteraient « *des **partenariats** avec les écoles et les universités pour que les jeunes fassent leurs **stages*** ». L'IUT de Béziers déclare « *nous aurions un intérêt pour des entreprises d'accueil au niveau Bac+3* ».

Réponses du maître d'ouvrage :

Tout comme sur les aspects économiques, il faudra réaliser un état des lieux des formations et déterminer celles qui sont déjà présentes et celles qui pourraient être créées. Il ne faut pas limiter les formations aux nouvelles technologies et aux industries médiatiques ; cette industrie est aussi celle des métiers de l'artisanat, du tourisme, du service à la personne. Il pourra donc être mis en place des formations professionnelles, de l'apprentissage etc. Ces formations seront partie intégrale de ce nouveau pôle de compétitivité, les étudiants seront en contact direct avec les professionnels.

THÈME 6 : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

1. Ce nouvel aménagement bénéficiera au développement culturel de ce territoire :

Un professionnel du tourisme « *espère de nombreux partenariats pour favoriser le tourisme et pour lisser la fréquentation sur l'année entière* ». Un autre professionnel du spectacle « *souhaite pouvoir créer des collaborations avec le maître d'ouvrage et ouvrir ainsi de nouvelles opportunités au monde du spectacle* ». Un représentant d'association « *se réjouit de l'arrivée de ce nouvel outil qui **pourrait apporter une offre nouvelle, des outils modernes s'appuyant sur des nouvelles technologies, une complémentarité avec la Scène de Bayssan*** ».

Un organisateur d'événements « *attend des collaborations entre tous les acteurs locaux œuvrant pour la diffusion de la culture* ». Pour le directeur général de l'établissement Hérault Culture, ce domaine de Bayssan peut devenir « *un lieu de diffusion, un site de création où les arts pourront exister ensemble et en complémentarité. **Il peut y avoir des synergies, des passerelles entre le centre culturel de Bayssan et les Studios*** ». Un internaute estime « *que cette plate-forme culturelle de premier plan sera encore renforcée et développée lorsque les actuels aménagements seront exploités* ».

Un intervenant en histoire des arts estime « *que ce projet pourrait être un prolongement pour le second cycle des lycées, en offrant à la jeunesse biterroise et narbonnaise une formation supérieure* ».

Pour un professionnel de la photographie, ce projet est une « *opportunité sur ce territoire pour le développement culturel, c'est un projet intéressant qui peut être **une vraie catapulte culturelle à dimension régionale** qui offrira du travail à la main-d'œuvre culturelle* ». Un internaute « *soutient la création de ce projet qui va impulser une dynamique culturelle dans notre région* ». Un autre internaute estime que « *ce parc à thème est susceptible de créer des emplois et **d'alimenter un tourisme culturel hors saison estivale*** ».

2. Ce nouvel aménagement ne s'intègre pas dans la politique culturelle de ce territoire :

a- L'offre culturelle existante : la Scène de Bayssan

Pour rappel, la Scène de Bayssan est un acteur parmi d'autres dans le département qui œuvre à la diffusion de la culture en faisant du site de Bayssan un espace de développement à l'ouest de Béziers, et facilite ainsi un rééquilibrage géographique (Note des Garants : par rapport à Montpellier, à l'Est du département). Selon le directeur général d'Hérault Culture, Bayssan est « *Un lieu de diffusion, un site de création où les arts pourront exister ensemble et en complémentarité* » qui soutient des espaces culturels divers. L'ouverture prochaine d'un nouveau théâtre et d'un amphithéâtre poursuit le développement continu du site de Bayssan.

b- Le projet Studios Occitanie Méditerranée n'est pas en accord avec cette politique culturelle

Un internaute s'interroge sur la **cohérence culturelle du lieu** « *Quid des valeurs culturelles des Scènes de Bayssan face à un parc d'attraction ?* ». Un autre internaute estime que ce projet sera « *face aux nouveaux théâtres à vocation culturelle, un parc d'attraction polluant, nuisible et bruyant* ». Un autre s'interroge sur « ***la dimension architecturale du projet*** ». Il s'inquiète de voir les bâtiments anciens « *défigurés par des constructions immondes en béton et en ferraille juste devant et qui les cachent* »

Un internaute souligne que « *les initiatives locales déjà existantes dans le domaine culturel et dans l'éducation populaire doivent être soutenues* ». Des intervenants déclarent « *nous sommes attachés à construire une politique culturelle pérenne sur les territoires et qui soit construite avec des acteurs locaux* » et s'interrogent « ***comment peut-on parler d'un projet culturel alors que le but est de faire consommer des visiteurs ?*** », Quand un autre s'inquiète « *comment les autorités en charge de la culture peuvent-elles à ce point vouloir détruire la culture du territoire ?* ».

Un internaute propose « *d'imaginer un projet aussi créateur d'emplois qui mette en valeur la culture au lieu de la détruire* », et un autre doute du succès du projet : « *les cinéastes, on risque de les attendre un certain temps...* » : il préférerait la création de ce complexe cinématographique en intramuros.

THÈME 7 : LE PROJET ET SON EXPLOITATION :

1. Conception du site projet :

➤ Concernant les constructions :

Au cours des ateliers, ainsi que sur le registre numérique, les participants ont émis diverses idées concernant la conception même du site du projet. Concernant l'ensemble du site de Bayssan, les participants s'interrogent « *comment le projet va-t-il s'intégrer dans l'espace et dans le respect de l'environnement ? Comment va-t-il faire valoir la dimension **culturelle, historique**, authentique de cette zone tout en conservant une dimension **humaine** ?* » car « *c'est un projet conséquent qui va demander beaucoup de visiteurs : comment on peut accueillir sur les infrastructures autant de personnes ?* ».

De nombreux internautes rappellent les beautés **naturelles** et le **patrimoine** paysager de toute la région que les professionnels devraient avoir à cœur de **mettre en valeur**. A propos de cet aspect **paysager**, un professeur dans l'audiovisuel estime que « *l'un des facteurs de réussite du parc image du Futuroscope réside dans son **architecture**, pour le coup en rupture avec l'environnement, mais proposant des formes et des volumes **remarquables**.* ».

Un internaute indique qu'il faudrait éviter de répéter ce qui a déjà été fait : « *Il n'est que de voir le massacre que représente le nouveau parking totalement **bitumé** pour avoir une idée de ce que va devenir ce site. C'est révoltant* ». D'ailleurs, un internaute propose de « *minimiser les surfaces imperméabilisées, de l'ensemble du projet STUDIOS OCCITANIE MÉDITERRANÉE d'une part, en choisissant des revêtements de sol **perméables*** », et de compléter par une « ***récupération** des eaux de pluie sur toitures et toiles de couverture pour usage en eaux brutes* ».

Pour l'**hébergement**, un internaute demande « *s'il est prévu l'implantation d'hôtels, et plus généralement des logements pour les visiteurs, les futurs salariés et les collaborateurs* ». De même, dans un atelier, un participant a proposé « *la création d'un **campus**, avec hébergement et restauration destinés aux étudiants venant de l'extérieur* »

Les industries cinématographiques interpellent un internaute sur les déchets produits « *en plus des ordures ménagères produites par les hôtels et les restaurants est-ce que l'industrie cinématographique produit des **déchets spécifiques** ?* »

➤ Concernant les transports :

Pour les **accès** et le transport, les participants aux ateliers pensent qu'il faut avoir « *un accès spécifique pour ces **professionnels*** », et dans le site même il faut « *prévoir des **navettes** internes sur site, une location de **poussettes** destinées aux familles avec enfants et de favoriser l'accessibilité des personnels à **mobilité réduite*** ». Pour un site qui se veut international, un internaute propose « *Il serait pertinent de proposer une **signalétique** bilingue, trilingue, **quadrilingue** : français, occitan au moins, et en plus en catalan et anglais* ».

Faciliter l'accès par des moyens de transports publics s'avérera aussi nécessaire pour un internaute qui a constaté « *aucune liaison par transport autre que la **voiture** individuelle n'est prévue avec ce site isolé.* » Par ailleurs, pendant toute la durée des **travaux**, les riverains souhaiteraient que « *l'accès soit ouvert exclusivement depuis l'autoroute et la **déviation*** ».

➤ Concernant les usages :

Lors des ateliers, certains participants ont proposé « *des **salles de séminaire** pour des professionnels ou pour des particuliers* ».

Concernant les équipements professionnels un internaute exprime « *un intérêt pour des aménagements modulables de tournage, effets spéciaux vfx et sfx, numériques et analogiques, et un intérêt pour la valorisation des **techniques de réalité virtuelle** (Dôme de projection ?)* ».

Concernant les attractions destinées au public, un internaute souhaiterait « *des univers pour le parc à thème, intérieurs et extérieurs : **histoire** et techniques du cinéma d'animation, le cinéma fantastique* ». Lors d'un atelier, un participant propose « *de mettre en valeur la longue histoire commune du cinéma dans la ville de Béziers, de mettre en valeur l'histoire et le **patrimoine** naturel de la région* ».

2. Fonctionnement :

Pour le fonctionnement au quotidien, les participants aux ateliers demandent « *Est-ce qu'il y aura aussi de l'événementiel pour des conventions, est-ce qu'on ramènera des personnes connues, ce serait le terrain pour des avant-premières, des conventions d'e-sport, faire découvrir différents médias. Des festivals de cinéma, de courts métrages ...* ».

Dans un atelier, un participant émet « *l'idée du numérique et des nouvelles technologies combinées à un côté plus physique : ça pourrait être intéressant.* » Par exemple en proposant de l'exersport « *On fait du sport dans un univers virtuel, recomposé et on le découvre avec un masque* ».

Pour les participants d'un atelier, ce qui est important « *c'est l'immersion pour les visiteurs, pour les touristes, notamment en ce qui concerne la réalité virtuelle (VR) et pourrait faire encore une fois un pont entre les jeux vidéo, le cinéma, les séries TV, un penchant visuel vers les nouvelles technologies, comme la VR, réalité virtuelle.* » Par exemple l'incrustation d'un touriste dans les décors virtuels d'un film : ce visiteur se verrait proposer ce clip à acheter en fin de visite.

Afin de faire vivre les circuits courts, certains participants aux ateliers proposent « *faire découvrir la gastronomie locale* ».

THÈME 8 : ASPECTS POLITIQUES ET TERRITORIAUX

1. Politiques publiques d'aménagement du territoire :

Rappel : Le projet Studios Occitanie Méditerranée est un projet porté par un maître d'ouvrage privé, dont l'assiette foncière est constituée de terrains privés appartenant au Syndicat Mixte de Bayssan. D'un budget supérieur à 300 millions d'euros, la loi prévoit une concertation préalable sous l'égide de la CNDP. Cette concertation préalable est ouverte à l'ensemble du public potentiellement concerné, et en premier lieu les riverains, mais aussi les citoyens, les associations et les structures institutionnelles : Ville de Béziers, Agglomération du Biterrois, Syndicat Mixte de Bayssan, Département de l'Hérault, Région Occitanie, services de l'Etat.

Des internautes se sont exprimés favorablement sur « *un grand projet ambitieux pour la région sur un thème passionnant* », en ajoutant « *Espérons qu'il aura tous les appuis politiques permettant sa réalisation dans les temps* ». Mais d'autres intervenants critiquent les choix de politique publique des décideurs locaux, et n'hésitent pas à mettre en cause les autorités politiques elles-mêmes.

➤ **Les politiques publiques sont critiquées :**

Il y a un doute concernant les choix des pouvoirs publics : « *Au lieu d'accompagner ces "marchands de rêve" dans un monde de plus en plus incertain, les pouvoirs publics qui seront certainement sollicités pour participer financièrement à ce projet feraient mieux d'aider les vrais acteurs du territoire* ».

Plusieurs intervenants critiquent ces choix : « *il est regrettable que dans ce département Hérault, on envisage de stériliser 60 ha, couper des arbres, pour favoriser encore plus de tourisme* » ou encore « *le Conseil Départemental fait le choix d'un projet « à l'ancienne », où la préoccupation écologique est clairement au second plan* ». Et ils proposent d'autres orientations pour l'utilisation du foncier disponible : « *Ces grands terrains, fruits souvent de préemption par nos responsables élus, sont destinés à des projets structurants répondant aux besoins de la société* » et « *plutôt favoriser des projets qui invitent à s'émerveiller de la nature telle qu'elle existe déjà. Pourquoi ne pas plutôt soutenir, développer et diversifier l'offre de cinéma, qu'elle existe ou qu'elle soit à développer, au sein des villes et communes aux alentours ?* ».

Un internaute pense que ce projet est « *non conforme avec la volonté de l'Etat et de la Région de réduire la consommation d'espace agricole et naturel ; non conforme avec les documents d'urbanisme de la zone* » et comme le souligne un autre internaute « *faut-il rappeler qu'en Occitanie 0% d'artificialisation du sol est prévu en accord avec le SCOT ?* ». Certains internautes précisent « *tout d'abord, ce projet est contraire aux objectifs du Plan alimentation durable que nous avons voté au Conseil régional Occitanie.* »

Il est totalement **incompatible** avec les enjeux actuels sur le plan alimentaire » et ils complètent en faisant référence au SCOT : « Précisons que cette artificialisation est en opposition avec le SCOT du Biterrois qui se fixe comme objectif de réduire de 50% le rythme d'artificialisation d'espace. Cette contradiction a été soulignée par l'**Autorité environnementale** ».

Une association estime : « Il faudrait peut-être commencer par faire les choses en **bonne et due forme**, à savoir : une étude environnementale en bonne et due forme, et une position claire et écrite de la **préfecture** concernant la **déclaration loi sur l'eau**. »

D'autres intervenants militent pour un véritable développement de la politique culturelle : « le département de l'Hérault et la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée, qui soutiennent ce **projet privé** et veulent participer à son financement, feraient mieux de relancer leur politique culturelle dont les budgets diminuent d'année en année ». Mais un autre internaute souligne leur complémentarité « les initiatives locales déjà **existantes** dans le domaine culturel et dans l'éducation populaire doivent être **soutenues** ».

Sur les impacts environnementaux, un internaute conteste « Pourquoi faut-il qu'un prétendu projet touristique-industriel aille encore détruire des **surfaces agricoles fertiles**, un bois, un espace naturel recelant des espèces protégées et menacées ! Pourquoi exiger des tonnes d'eau qui vont faire défaut à la population et aux agriculteurs susceptibles de la nourrir ? Et cela **sans débat préalable** ? Un scandale à notre époque de réchauffement climatique, et un **déni majeur de démocratie** ».

➤ **Les conséquences financières de ce projet sont critiquées :**

Un internaute pense que « le chiffre des dépenses n'inclut pas les dépenses à la charge des **collectivités** : extension puis entretien des voiries, réseaux, éclairages publics » et certains pensent que « ce projet est contraire à l'évolution du modèle économique du cinéma, dont les sites du genre du projet **peinent à rester viables** partout ailleurs en France. C'est donc un **investissement ruineux inutile** pour des **contribuables** déjà appauvris qui préféreraient d'autres arbitrages plus utiles ».

Un autre internaute souligne « ajoutez à cela l'accroissement de la **circulation automobile** sur un axe saturé ! Devra-t-on créer encore des routes ? »

➤ **Le rôle des autorités politiques est critiqué :**

Le rôle des autorités est contesté par un internaute qui écrit « *malgré toute mon amitié pour le Maire de Béziers, qui comprendra ma démarche, et la considération que je porte au Président du Département, j'estime que la **concertation** ne saurait être troublée par leurs sentiments sur un projet dont les débats doivent être libres, les citoyens renseignés et les garants détenir toutes les expertises nécessaires pour juger. Je les juge moi-même **incompétents à participer, du simple fait qu'ils sont élus*** ». NB : cette déposition est extraite d'un courrier transmis au Premier Ministre par une intervenante militante.

Un internaute estime que « force est de constater que les élus de notre territoire sont toujours sur des **schémas du siècle dernier** qui nous mènent dans le mur ». Ou bien « certains élus doivent ouvrir les yeux : **l'ancien monde est révolu** ». Ou encore « N'en déplaise au conseil général, au promoteur et aux différents acteurs de ce projet, nous ne sommes plus dans les **années 80**. »

En évoquant les conséquences pour l'environnement, un internaute s'agace « mesdames, messieurs les politiques, pitié... arrêtez de **mépriser l'environnement** ! ». Un autre internaute estime « je sais très bien que ce projet a pour but de **favoriser le maintien** en poste du président sur ce canton ». Et un autre pense qu'« il est vrai que le département vend ses bijoux de famille, que **certaines privilégient leurs intérêts** que beaucoup d'élus n'ont aucune vision de l'avenir ».

Un internaute liste « un **premier magistrat** qui fait la promotion du projet et le médiatise dès le début de la concertation, le **département** qui méprise toute idée de concertation des mois durant, le début **forcé par les services de l'état** de celle-ci en vantant ce super projet associé à la gare TGV. On ne peut pas parler de **démocratie**. »

Un intervenant s'oppose totalement à ces deux projets (Studios Occitanie Méditerranée et Jardins) et « renvoie donc nos dirigeants départementaux à leurs travaux statutaires sur lesquels je ne serai sans doute pas seul à proposer des améliorations...surtout grâce à **l'économie financière réalisée par l'arrêt immédiat de ces deux**

projets que je trouve délirants ». Un autre internaute s'interroge sur la démocratie représentative « *pourquoi faut-il que ces modifications importantes du territoire soient **décidées** par quelques personnes ?* »

Un internaute regrette que la région Occitanie n'ait pas participé au débat : « **La Région : Il me semblait que de par ses compétences touristiques et économiques, elle avait aussi son rôle à jouer** », alors que, comme le soulignent des intervenants « **la Mairie de Béziers et l'Agglomération Béziers-Méditerranée qui ont tous les pouvoirs en matière de permis, de tourisme et d'économie, sont très favorables à son aboutissement au plus vite : nous en avons tous besoin** ».

2- Aspects territoriaux spécifiques au domaine Bayssan :

➤ Le choix du site du projet est critiqué :

Un internaute « *s'étonne qu'un tel projet ne soit même **pas repris dans le PLU** de la ville de Béziers qui fait pourtant actuellement l'objet d'une enquête publique dans le cadre de sa révision générale. Le projet n'est même pas identifié dans les OAP de la ville, ce qui paraît très surprenant au vu de sa taille et des impacts qu'il va générer* ».

Un autre internaute écrit « *choisissons les lieux de projets en fonction de critères **rationnels*** », ou encore « *bâtissons en fonction d'économies d'échelle et de **friches à venir*** ». Le public propose « **de privilégier les friches urbaines/industrielles pour vos projets et d'épargner ce qu'il reste de nature et de terres cultivables** ». Et enfin un internaute émet l'idée « *si on contactait quelques grandes surfaces pour savoir si nous ne pouvons pas nous entendre pour **aménager harmonieusement le territoire** et reclasser les victimes de licenciements ?* »

Concernant l'accès au site de projet, un internaute souligne que « *n'est pas du tout prévue, pour l'instant, la **desserte** en transports en commun entre Béziers et ce lieu* ». Et donc que « *la localisation de ce complexe, éloignée de la future gare TGV, augure déjà un recours massif à la **voiture** pour les visiteurs venant de loin et ayant utilisé les transports en commun. Ne serait-il pas plus judicieux d'implanter ce lieu vers la zone de la Méridienne ?* »

Un internaute propose « *s'implanter dans l'**arrière-pays**, par exemple dans les territoires sinistrés, serait selon moi plus adéquat* ». Mais un autre internaute interpelle les opposants au projet sur l'avenir potentiel du site de Bayssan « *j'espère que si un jour le site de Bayssan, qui ne restera pas vierge en raison de sa **situation**, recevra une base logistique pour les camions (spécialité de la ville hélas), vous vous opposerez avec la même virulence. La **carrière** qui enjambe l'autoroute **n'a pas, à l'époque, suscité votre curiosité** et le combat contre son agrément a été perdu* ».

➤ Le cumul des activités sur le site de Bayssan

○ Pour les riverains

Les riverains du domaine de Bayssan se sont beaucoup impliqués dans les ateliers et ont déposé de nombreuses contributions sur le registre numérique.

En participant à la concertation préalable lancée par la CNDP pour le projet des Studios, un riverain souligne « *notre quotidien est bouleversé non seulement **sans consultation**, ce qui peut se comprendre, mais surtout sans information. **C'est le mérite de la CNDP d'ouvrir un espace de discussion et d'échanges**. Les comités de quartiers sont probablement un bon relais pour un habitat diffus* ».

Actuellement, les riverains constatent « *un **empilement de projets et de problématiques sans coordination**. Un bouleversement environnemental du cadre de vie que nous avons choisi comme tel. Avec les Scènes De Bayssan (+ un amphithéâtre extérieur de 1000 p), les Jardins De La Méditerranée (500 000 visiteurs /an attendus), le parc du cinéma (1.5 M à 2 M de visiteurs attendus), la ligne LGV (voire une gare), la carrière qui s'est étendue, le doublement à venir de la rocade D64, le parcours sportif et le parc enfants sur Bayssan qui génèrent déjà des nuisances (sans compter les aménagements annexes d'artificialisation totale des espaces naturels en parkings géants)* ».

Et donc ils demandent « *une **analyse** systémique des impacts et interactions de tous ordres mais principalement **environnementaux** de ces projets* », car « *aucune collectivité territoriale, ni l'aménageur du Parc n'ont apporté d'éléments concrets (études d'impact et inventaires) sur lesquels **débattre et apporter des améliorations*** ». Les riverains demandent une **concertation** sur l'ensemble des opérations du domaine de Bayssan et que l'on prenne en compte leurs demandes.

○ **Pour la cohérence de la politique publique d'aménagement du Domaine :**

Un internaute s'inquiète du projet « *Jardins de la méditerranée : ce projet est insensé* ». En effet un autre estime que « *si les collectivités territoriales ne montrent pas l'exemple, comment peuvent-elles être légitimes, par la suite, pour traiter de politiques environnementales ? Ce type de **dérive du pouvoir** doit être empêché* », alors qu'un internaute rappelle que « ***L'Autorité Environnementale** souligne un impact cumulé important en termes de consommation d'espace naturel et agricole* ».

Un riverain constate que « *le Conseil général veut ajouter au site de Bayssan, avec les parkings qui vont avec, de pseudo- « Jardins Méditerranéens » à l'esthétique douteuse et remplis de béton et de bassins : il y faudra **beaucoup d'eau**, et pas seulement à la construction...A noter que ce projet du département à 40 millions d'euros, est **administrativement séparé** du précédent, pour pouvoir être **soustrait** à la « concertation » présente, alors que ses nuisances aggraveront les problèmes* ».

Une **association** rappelle qu'il fallait pour la présente concertation une **information complète** sur « *les impacts cumulés du projet de Studios Occitanie-Méditerranée avec celui, voisin, des Jardins de la Méditerranée. A noter que nos attentes étaient parfaitement en accord avec celles exprimées par la présidente de la **CNDP*** ».

Un autre internaute conforte cette idée « *concernant les impacts cumulés des investissements engagés ou prévus sur le domaine de Bayssan (scènes de Bayssan, Jardins de la Méditerranée et Studios Occitanie Méditerranée), nous déplorons, sans contester l'autonomie des trois maîtres d'ouvrages intervenant sur un patrimoine foncier relevant pour 2/3 de la collectivité publique départementale et pour un tiers de la commune, qu'il n'y ait pas encore eu au moins une **concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public** présentant un état des lieux d'ensemble de la situation de départ et des effets prévisibles combinés de l'accumulation de ces trois projets, notamment sous les aspects voies de communication, eau, assainissement, biodiversité, énergie...* ».

Un intervenant constate « *un **flou** persiste sur la nature et l'étendue du (ou des) projet(s), entre les studios, le projet « Jardins de la Méditerranée », les autres projets culturels ou autres sur le site de Bayssan. Le citoyen a du mal à comprendre l'**imbrication** ou la **complémentarité** des projets. Une vision d'ensemble s'impose et permettrait de mieux appréhender les **perspectives** à long terme de toutes ces initiatives, leur **bien fondé** au regard des priorités économiques, écologiques et sociales, l'ensemble des coûts supportés par les collectivités, ainsi que les **conséquences urbaines, environnementales et sociétales*** ».

Mais un autre intervenant estime « ***l'actuel développement** du Domaine de Bayssan fait partie de ces initiatives, à la fois porteuses de sens, de dynamisme économique et de lien social, dont l'intérêt en tant que plateforme culturelle de **premier plan** n'est plus à démontrer et sera encore **renforcé et développé** lorsque les actuels aménagements seront exploités* ».

THÈME 9 : L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU PROJET

Le projet est un projet privé mais le public s'interroge sur le rôle des autorités territoriales « ***la Région...Il me semblait que de par ses compétences touristiques et économiques, elle avait aussi son rôle à jouer. Y compris au travers du financement par la CDC ou la BPI*** ».

De même que localement, un intervenant estime que c'est « *Un projet inutile, désastreux pour l'environnement et au financement incertain. **Le département de l'Hérault et la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée**, qui soutiennent ce projet privé et veulent participer à son **financement. Le maître d'ouvrage est très flou concernant le financement du projet** et nous raconte un joli conte de fées où les principaux financeurs seraient les majors de l'industrie cinématographique américaine* ».

Devant l'attitude du porteur de projet qui ne peut pas encore divulguer ses sources de financement le public exprime ses doutes « *A qui cela profite-t-il ? **Qui va financer les travaux et le fonctionnement de la structure ? Et qui va payer les conséquences ?*** »

Et de ce fait, plusieurs personnes trouvent que « *ce projet paraît très vague, peu préparé et opaque sur la partie divertissement-loisir avec un **financement bien mystérieux** par ses investisseurs secrets* ». **Cela créé une suspicion** : « *Voilà un promoteur financier, déjà refoulé ailleurs, venu chercher : des terrains publics, gratuits, sans loyer, de l'argent public des collectivités (mon argent, notre argent)* ».

Certains intervenants extrapolent qu'il y aura des dépenses à la charge de la communauté, dans l'hypothèse où l'exploitation du parc serait abandonnée : « *C'est prendre le risque de voir une friche industrielle en cas d'échec du projet* » et, « *Ne va-t-on pas dépenser 370 M pour construire des installations, qui s'avéreront sous-utilisées, non rentabilisées et condamnées à devenir de nouvelles friches industrielles et commerciales en quelques années ? Et ce chiffre des dépenses n'inclut pas les dépenses à la charge des collectivités (extension puis entretien des voiries, réseaux, éclairages publics...).* Et la monétarisation des préjudices induits ferait apparaître, sur la durée, des sommes probablement très supérieures aux retours économiques espérés. »

Face à ces risques, ils proposent des garde-fous « *Il me paraît nécessaire que le Syndicat Mixte reste propriétaire du foncier afin de pouvoir le récupérer au cas où...* »

En analysant les objectifs du projet, un intervenant s'interroge même « *A la lecture du dossier, on ne comprend pas si la promesse du promoteur est de créer l'équivalent de Cinecittà (studios de cinémas à Rome) ou de Port-Aventura (parc d'attraction autour de manèges, près de Salou en Espagne). La promesse de visiteurs passant plusieurs jours sur le site laisse perplexe. Bref il reste beaucoup de points à éclaircir... Quel financement ?* ».

Comme il n'y a pas étude de marché incluse au dossier de concertation, un intervenant estime que « *les projections hardies sur le nombre de visiteurs, déjà mises à mal par ce qui nous arrive actuellement, sont totalement dénuées de fondements (le maire de Béziers pourrait bien se souvenir du flop de sa Grande Roue)* ».

Pour une partie du public, la rentabilité du projet semble très incertaine « *Nous tenons aussi à signaler nos doutes quant à la faisabilité économique d'un tel projet, le porteur de projet n'ayant à ce jour donné aucune réelle précision ni sur le financement du projet ni sur le fonctionnement de son modèle économique* ».

D'autres internautes relèvent « *l'état de déséquilibre financier généralement constaté pour les parcs "de loisirs" en France, et la qualité médiocre et non pérenne des emplois associés* ». Certains indiquent « *Ce projet est contraire à l'évolution du modèle économique du cinéma, dont les sites du genre du projet peinent à rester viables partout ailleurs en France. C'est donc un investissement ruineux inutile pour des contribuables déjà appauvris qui préféreraient d'autres arbitrages plus utiles.* »

Le public, ainsi que les autorités demandent au porteur de projet « *Quels partenariats financiers ?* »

Réponses du maître d'ouvrage :

La région n'a pas été sollicitée par les porteurs. Mais un échange au regard de ses compétences sera possible. Il n'y a pas eu un centime d'argent public investi dans cette opération, elle est portée à 100 % à titre privé sans aucune intervention de la part des collectivités. Il n'a été fait allusion à aucun moment par les porteurs que les collectivités participent au financement de ce projet ou que pour celui-ci les principaux financeurs sont des majors de l'industrie américaine.

De même, il n'a jamais été question de cession gratuite par le Syndicat Mixte du Domaine de Bayssan, les fonciers seront évalués par les Domaines comme la loi le prévoit pour fixer leur valeur.

Il s'agit de développer un complexe dédié aux industries médiatiques avec un espace ouvert au public sans commune mesure avec les parcs cités en référence. Le projet se rapprochant davantage de modèles anglo-saxons. La fréquentation s'appuie sur un ensemble d'études et de références de sites à proximité permettant d'établir les éléments prévisionnels.

Le projet répond à un certain nombre d'enjeux, enjeux relevés par le Ministère de la Culture « *les infrastructures de tournage : enjeu stratégique pour la France* », ces outils sont nécessaires au maintien de la compétitivité de la France dans ce secteur et aux besoins qui nous sont propres. Le projet va dans le sens de l'évolution des infrastructures de tournage dans le monde.

Le modèle industriel reprend l'ouverture du site au public (comme c'est le cas par exemple à Toulouse avec la visite du site Airbus et du musée Aeroscopia, ou les Studios Warner à Leavesden). Ce sont des activités associées à l'outil industriel ce qui le différencie des parcs d'attraction tel que nous les connaissons. L'industrie des loisirs est également une industrie en plein développement : Disney, Futuroscope, Parc Asterix ont tous des projets.

Les prévisionnels ont été établis en fonction de la fréquentation et de la détermination d'un ticket moyen pour la partie du studio ouverte au public ; pour les espaces professionnels, les prévisionnels ont été établis en fonction d'un taux de remplissage progressif pour laisser à l'outil le temps de se mettre en place (formation, équipements etc.) Ces prévisionnels ont permis de définir une charge admissible pour les exploitations en matière d'investissement. Ces investissements seront ensuite portés par des profils dédiés tels que des concessionnaires réseaux ou équipements, des investisseurs privés et outils bancaires.

Nous comprenons les questions du public au sujet de l'information associée aux différents partenaires, cette information sera communiquée en temps utiles directement par les partenaires. La concertation est la première étape d'un processus long. C'est une étape très en amont. L'ensemble des personnes travaillant sur ce projet va maintenant au regard des éléments issus de la concertation définir un certain nombre d'axes qui auront un impact sur les modalités de conception, de réalisation, d'exploitation et du coup de financement.

THÈME 10 : ASPECTS COLLATERAUX

Les observations qui suivent n'ont qu'un lien indirect avec le projet.

1. Transports

Concernant le plan de circulation, les riverains demandent :

- « La **fermeture** du lotissement << les Terres Volées >> qui est privé (risques de Feu, de devenir une aire de pique-nique, de parking pour camping-car, insécurité, une alternative de trajet par GPS...). C'est déjà le cas. Plus d'accès public. »
- « Il faut envisager un plan de circulation à l'échelle du territoire, étudier l'impact du **bruit** pour y remédier. »

Un autre internaute constate « il faut un réseau routier adapté car les **routes** sont sous **dimensionnées** aujourd'hui ».

Le public s'interroge sur le **TGV** : « la ligne LGV sera **enterrée** ou pas ? » : quel sera « l'emplacement de la nouvelle **gare** TGV ». Ou encore « Est-ce que le projet ne pourrait pas avoir une incidence sur la création de la ligne LGV et le choix du lieu de gare ? »

Une association indique « Comme notre association est particulièrement active sur le dossier Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan, nous attirons votre attention sur le fait que le projet STUDIOS OCCITANIE MÉDITERRANÉE avait conduit le Président du Conseil Départemental à proposer une **gare** TGV Béziers-Ouest au niveau du domaine de **Bayssan**, choix tout aussi **absurde** que celui d'une gare Béziers Est A75, alors que la desserte par TGV des gares centres actuelles de Béziers et de Narbonne ne nécessite que le raccordement maintenant prévu à l'est de Béziers en débouché de la phase 1 et un raccordement au sud-ouest de Narbonne, et que la question économiquement majeure est celle de la **mixité** voyageurs-fret de cette ligne nouvelle dont le tracé traverse le domaine de Bayssan, ce qui devrait être intégré dans la **conception** des équipements et aménagements d'un grand « complexe dédié aux industries médiatiques et culturelles » qui doit prendre en compte l'**impact** de telles **infrastructures** ferroviaires en voisinage immédiat. »

2. Autres :

- Traitement des eaux pluviales

Un riverain exprime « nous avons subi à plusieurs reprises des problèmes au niveau du **ruisseau de Bayssan** qui traverse notre Parc et passe sous la route menant « aux terres volées ». Hormis le fait que le ruisseau ne soit **pas entretenu** et qui véhicule des odeurs nauséabondes en période de vendanges, le problème majeur se pose en cas de fortes pluies. En effet, la route passe sur le ruisseau qui transite par une **buse** devenue alors trop petite. « Celle-ci est vite **obstruée** et le ruisseau circule par flot sur la route. Il y a donc **impossibilité** de circuler, **ni pour les riverains, ni pour le service médical ou même les pompiers** ».

- Sécurité publique :

« En outre chaque année en période de fortes chaleurs, des **feux** se déclarent dans le secteur. Le fait que les terrains environnants ne soient **pas entretenus** facilite la propagation des incendies. Il convient donc de prévoir un entretien plus poussé des alentours pour qu'il n'y ait pas de risques majeurs d'incendie, prévoir un **accès facilité** pour les pompiers sur les lieux ainsi qu'aux bornes de ravitaillement à côté de la Chapelle St Felix ». Et encore « Le terrain "dit des amandiers" (qui appartient à la mairie), qui longe la RD64 en direction du nord et démarre au niveau du

château de SAHUC doit être en zone agricole. Son réaménagement en zone verte et naturelle devrait **éviter les incendies** que nous avons déjà connus. Cette zone des amandiers est actée en zone agricole sur le nouveau PLU ».

➤ Gestion du territoire :

Un riverain s'étonne « Les premiers éléments de l'enquête publique en cours sur la révision du PLU de Béziers sont ahurissants. Une nouvelle zone hors des aménagements prévus, a été définie en UXA, à savoir une nouvelle **zone à vocation économique** !! Cela va à l'encontre de la sanctuarisation demandée. Il va de soi que cette nouvelle zone contiguë à une autre faite d'un parking (**casse** ?) et d'un hangar **hideux** doit être proscrite et relève de l'intérêt particulier et non de l'intérêt général. Le lotissement des Terres Volées passe pour sa part en zone agricole !!!! Ce classement pose questions. Les éventuels aménagements des autres zones classées aménageables devront tout comme pour le parc faire l'objet d'une concertation préalable avec les Riverains de Bayssan ».

THÈME 11 : SUR LA CONCERTATION

Rappel : La concertation s'est déroulée en deux phases : celle, initiale, prévue durant huit semaines, du 7 septembre jusqu'au 31 octobre 2020, puis celle de la prolongation de 14 jours jusqu'au 14 novembre 2020. Les réactions du public ont été multipliées par 5 dès lors qu'une association de défense de l'environnement (FNE) a sollicité ses adhérents (particuliers et autres associations) à partir du 3 novembre 2020.

Remarque préalable : Certains intervenants **confondent la concertation préalable avec l'enquête publique**, comme celui qui intitule sa contribution « Contribution dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de complexe au lieu-dit Domaine de Bayssan ». Cela n'est pas sans incidences sur la perception par une partie du public de ce qu'est réellement une concertation préalable ; les garants se sont employés, tout au long du déroulement de cette concertation, à expliquer qu'il s'agit d'une procédure d'information et de participation du public qui se situe très en amont des procédures d'instruction des demandes d'autorisation, à un stade où tout peut encore être remis en question.

1- Sur le dispositif d'information et de participation du public :

➤ Sur les modalités d'information du public

Un internaute déclare « aucune concertation et prise de contact avec les **riverains** ».

Un riverain constate « notre quotidien est bouleversé non seulement sans consultation ce qui peut se comprendre mais surtout **sans information** : c'est le mérite de la **CNDP** d'ouvrir un espace **de discussion et d'échange** ». Quand d'autres internautes s'inquiètent justement de « la **réretention** d'informations pratiquée par le porteur de projet qui **nuît gravement** à l'information du public et **dénature** le débat public », jusqu'à la position extrême « je suggère à la Commission de Débat Public de déclarer ce **débat 'nul et non avvenu'**, en raison des grandes **lacunes** dans les informations fournies, et des déclarations **insuffisamment** étayées. ».

Un autre internaute s'interroge « de plus comment se fait-il que cette **enquête d'utilité publique** soit relativement **cachée** et que du coup **peu** de gens en soient **informés** ? En plus, comment concevoir une **ouverture aux américains** ? On doit privilégier aujourd'hui un monde **culturel proche** ».

➤ Sur le dossier et les pièces mis à la disposition du public

Un internaute estime que « ce projet paraît très **vague**, peu préparé et **opaque** sur la partie divertissement-loisir avec un **financement** bien mystérieux par ses investisseurs **secrets** ». Et quand il recherche des informations, le public constate que « la lecture du dossier de concertation n'apporte aucune réponse **précise** ». Il recherche mais ne trouve pas « d'indicateurs chiffrés sur l'**état des lieux** initial », et estime que la « fiche technique est trop **"fumeuse"** » et ne comporte « aucun document environnemental ». Le public aurait souhaité « une **étude environnementale** en bonne et due forme ». Il s'interroge « Où peut-on consulter les **études réalisées** ? ».

Dans le dossier, « *les documents importants, sont présentés de façon illisible* », et d'une façon générale il n'y a « *aucuns documents sérieux à l'appui* ».

Réponses de l'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Lors de l'atelier 5, « *Le site au quotidien* », l'AMO (M. A. Bonnet du Cabinet Gaxieu) a précisé que le projet n'est pas figé. Il s'agit aujourd'hui d'une concertation préalable. Il y aura plus tard des études d'impact. Pour les zones agricoles : l'AMO (M. A. Bonnet du Cabinet Gaxieu) a indiqué qu'il y aura une déclaration de projet qui mettra en compatibilité le PLU et le SCOT.

Sur l'objet même du projet, le public ayant consulté le document « *ne comprend pas si la promesse du promoteur est de créer l'équivalent de Cinecittà (studios) ou de Port-Aventura (parc d'attractions)* » Ce qui amène certains internautes à donner un « *avis défavorable en l'état de la documentation* fournie par le porteur de projet ».

2- Sur le déroulement de la concertation :

➤ Sur la durée :

Le public estime une durée trop **courte** « *entre la première information publique le 10/9 et le premier atelier le 22 /9* ». De même, « *que la publication tardive d'études existantes sur les enjeux environnementaux du projet n'a pas permis au public de s'exprimer à leur sujet* ». Il aurait souhaité une concertation plus longue car ce projet « *n'a pas été porté en discussion suffisamment longtemps* ».

➤ Sur les modalités :

Un internaute dit « *les ateliers étaient censés susciter échanges, débats et constructions des réponses* », mais il a constaté que « *ces ateliers n'étaient qu'étalage d'une volonté déjà arrêtée* ».

Dans sa contribution FNE ajoute : « *Aucune collectivité territoriale, ni l'aménageur du Parc n'ont apporté d'éléments concrets (études d'impact et inventaires) sur lesquels débattre et apporter des améliorations. Cela laisse un goût amer où nous semblons être méprisés. L'absence de référence aux riverains laisse rêveur* ».

A contrario, un riverain déclare « *ayant participé à un Atelier et suivant les différents articles, les protagonistes démontrent une vraie expertise et le souci de veiller aux différents impacts notamment environnementaux* ». Et plusieurs riverains déclarent « *Nous avons participé activement à tous les ateliers de concertation mis en place par le CNDP. Nous avons apporté à ce débat nos propositions constructives* ».

De son côté, l'association France Nature Environnement présente lors de la première réunion fait état d'une grande **frustration** face au manque d'espace laissé aux interventions du **public**. FNE « *reproche à l'animateur d'avoir trop accaparé la parole* » et aussi que « *cette réunion a donc été essentiellement un monologue de l'animateur et un dialogue entre lui-même et le maître d'ouvrage* ». FNE reconnaît « *Néanmoins, certaines questions essentielles ont pu être posées* ». FNE regrette de ne pas avoir **pu s'exprimer lors de la** réunion de clôture, affirmant : « *La réunion a manifestement été orchestrée pour empêcher toute prise de parole de la part de FNE Languedoc-Roussillon et plus largement du public* ».

➤ Sur le contenu :

Un internaute dit « *Nous n'avons aucun document pour préparer cette réunion (atelier)* » et donc que « *Les ateliers portant sur les questions environnementales ont été organisés à partir d'une page blanche et questions posées par les participants. La méthode est surprenante !* » Un internaute estime « *Les comptes rendus d'atelier font état d'éléments du projet ayant permis aux garants d'en "maîtriser la totalité"* ».

Dans sa contribution sur le registre numérique, FNE estime « *tous les participants aux ateliers ont pu constater que le débat ne pouvait avoir lieu sur les impacts significatifs du projet du fait de la rétention des informations* ».

Lors de la réunion de clôture, FNE estime que « l'attitude des **garants** sur cette prolongation décidée par la CNDP a donné l'impression qu'ils avaient pour mission de **garantir les intérêts du porteur de projet** en lieu et place des intérêts du débat **public** ». FNE affirme « Malgré le constat de l'impossibilité de débattre des enjeux environnementaux faute d'information fournies par le MO pendant la majeure partie de la concertation, et malgré la publication à la dernière minute et sous la pression de la CNDP d'une partie des informations disponibles, les **garants** n'ont pas jugé bon de **proposer** une prolongation de la concertation ! »

3- Sur l'atteinte des objectifs de la concertation :

Un internaute déclare que « La démarche de concertation aurait nécessité une **analyse** des risques pris en compte dans la conception du projet ».

Dans un atelier, un participant s'étonne de la méthode car « le maître d'ouvrage **inverse** les données de la concertation en **interrogeant** à partir d'une présentation « **fumeuse** » du projet celles **et ceux**, individus et collectifs, qui cherchent des réponses **concrètes** sur le contenu du projet ».

Un internaute considère que « la concertation est **insuffisante, imprécise** sur des aspects pourtant **fondamentaux** » Dans une contribution, le public dit « Nous attendions également une réflexion globale sur le **cumul** des projets annoncés (Jardins de la Méditerranée, Studios Occitanie Méditerranée) », mais cet objectif à l'air de dépasser « les **compétences** de messieurs (...) ainsi que celle du **Garant** de la concertation ».

Une association indique « Cette **incompréhension** de ce **qu'aurait dû être la concertation** semble confirmée par la **non réponse** à nos questions et par les **détours** qu'a dû faire FNE LR pour débloquent quelques documents sur le pré-diagnostic faune-flore ».

Quand un autre rappelle que « les **objectifs** de la participation du public visent l'amélioration de la qualité de la décision publique et contribuer à sa **légitimité démocratique** ». Et de conclure « à l'**échec** de l'atteinte des objectifs de la consultation du public rappelés en préalable ».

Dans une observation, un internaute interpelle « Messieurs les **garants** merci de **nous expliquer** l'absence d'intervention des **communes** et **quartiers** directement impactés par ce projet ».

Le public estime que « de nombreux points semblent n'avoir obtenu aucune réponse sérieuse », et qu'il faudrait « organiser des compléments de concertation ouverts notamment aux **organisations représentatives de la société civile locale** ».

Une association estime que la « CNDP n'a pas su garantir la qualité du débat et les droits du public ». Un autre internaute estime au contraire « La concertation publique, parfaitement menée par les deux **garants** mandatés par la CNDP ».

Constatant que les autres parties du domaine de Bayssan ne sont pas incluses dans la concertation préalable, un internaute soupçonne « une **manœuvre** du maître d'ouvrage » pour s'exonérer des contraintes environnementales. Une association dit que « ni nos recommandations, ni celles de la présidente de la CNDP, n'ont été suivies dans l'organisation de cette concertation », et qu'il faut impérativement « une prise en considération des réserves et avis de la **MRAE** ». Un internaute estime que « ce projet n'est pas acceptable, et c'est probablement pourquoi la concertation de la population a été **quasiment court-circuitée** ».

AVIS DES GARANTS SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

○ **Sur les documents et les informations mis à la disposition du public**

Concernant le dossier de concertation, la CNDP l'avait jugé complet le 29 juillet 2020 sous réserves de le compléter par l'avis de la MRAe Occitanie sur le PLU de Béziers ; la CNDP demandait également que le dossier soit rendu plus intelligible par l'utilisation d'un vocabulaire plus parlant pour le public, en ajoutant un glossaire. Enfin, elle demandait que soient mieux explicitées les retombées socio-économiques du projet sur le territoire. La complétude du dossier a été effective au 6 août 2020.

Le dossier de concertation lui-même est un ensemble de chapitres qui décrivent :

- Le territoire et son projet comprenant une analyse de l'environnement immédiat du site ainsi qu'une ébauche des contextes environnementaux y compris hydrologiques, renvoyant à plus tard les études complètes, et notamment l'étude d'impact.
 - Le projet, avec sa maîtrise d'œuvre, les diverses activités prévues sur le site, le calendrier.
 - Les aspects socio-économiques et les aspects financiers de la construction et de l'exploitation du complexe, revus à la suite de la recommandation de la CNDP.
 - Les raisons d'une concertation préalable, son périmètre, l'opportunité du projet, la description des cinq ateliers et des modalités pour recevoir les observations du public, le contexte sanitaire.
 - Des annexes rappelant divers articles liés à l'activité et aux partenaires du projet, l'avis de la MRAe sur la révision du PLU de la ville de Béziers, une enquête CNC traitant de l'impact de tournage sur le tourisme et de l'évaluation des retombées économiques locales des tournages et un glossaire.
- ✓ Nous pensons que ce dossier de concertation était suffisant pour amorcer le dialogue avec le grand public et avec les riverains. Il est apparu insuffisant pour apporter des réponses aux représentants des associations environnementales qui ont participé aux ateliers.

La compréhension du projet par le public aurait été facilitée, si le dossier avait présenté depuis le début les objectifs multiples des diverses activités prévues sur le site. Cette information n'apparaît qu'en page 29 du dossier. De même sur la page de présentation, on voit l'image d'un Grand Huit : ceci induit en erreur les riverains, car le porteur de projet a bien précisé que les activités se dérouleraient en majorité à l'intérieur des bâtiments, et ne seraient pas aussi bruyantes que les parcs d'attraction connus.

Pour les ateliers, les réunions inaugurales et de clôture, les conférences de presse, la manifestation à l'IUT, le porteur de projet a préparé cinq kakémonos résumant l'essentiel de la situation et des activités du projet ainsi que les modalités des cinq ateliers de la concertation. Ces kakémonos se sont révélés suffisants et utiles pour rappeler l'essentiel du projet lors de la présentation à l'IUT, mais aussi en attendant le début des ateliers et des réunions.

Une dizaine d'affiches a été utilisée ; leur diffusion a été confidentielle, voire inutile. À la demande des garants, le porteur de projet a fait imprimer 2000 flyers destinés à être diffusés lors des ateliers, dans les mairies des communes voisines, dans les maisons de quartier, les mairies annexes... ces flyers mettaient en avant le calendrier de la concertation préalable, les dates des ateliers et la procédure pour y participer, les références du site de présentation du projet. **Nous pensons que la diffusion de ces flyers a été trop limitée dans le temps**, car ils n'étaient pas prêts pour le début de la concertation préalable. Le porteur de projet aurait dû en imprimer et en ventiler beaucoup plus avant même le début de la concertation. Leur impact s'est révélé très réduit.

Trois parutions dans la presse du quotidien Midi-Libre ont rappelé au public la « concertation préalable ». Le site Web du quotidien a également fait paraître plus de **300 000 écrans** pour rappeler cette concertation. **Cette publicité ne nous a pas semblé suffisamment percutante** : personne dans le public ne sait ce qu'est une « concertation préalable ». Le texte était parfaitement administratif et exact, mais pas du tout convaincant. De ce fait, l'impact en a été très limité. Par la suite, les garants ont œuvré avec l'agence de com du MO pour améliorer le message et l'efficacité des campagnes de com.

Le site Web Studios–Occitanie–Méditerranée–Bayssan.fr a été créé comme page d'information principale pour ce projet, en plus du site du registre numérique qui était destiné à recevoir les observations du public. Ce site Web STUDIOS OCCITANIE MÉDITERRANÉE a été complété par une foire aux questions à la demande des garants, après les deux premiers ateliers. Il présentait des liens vers le téléchargement du dossier de concertation, vers le registre numérique, vers la responsable du service des inscriptions aux ateliers. **En cours de concertation**, cette page a reçu également les pré-diagnostic écologiques réclamés par le public.

- ✓ Le site Web STUDIOS OCCITANIE MÉDITERRANÉE a été largement visité par le public (6590 visiteurs uniques) Cependant, nous pensons que **le Web STUDIOS OCCITANIE MÉDITERRANÉE aurait pu être mis plus en valeur**, en particulier dans les rappels publicitaires du quotidien le Midi-Libre (papier et site Web).

Afin de pallier l'impossibilité d'organiser un point mobile d'information comme le souhaitait la CNDP (refusé par la préfecture car il était impossible de maîtriser les contacts créés en période de reprise de la pandémie Covid-19), nous avons demandé au maître d'ouvrage de proposer des **rendez-vous téléphoniques** directement au grand public. À titre de test, deux séries de trois rendez-vous ont été préparés, et une communication dans le journal Midi-Libre a été diffusée. Personne n'a réservé de rendez-vous lors de la première série. La deuxième série a été utilisée par le public pour une demande d'embauche, une proposition de partenariat, une négociation par un riverain. Pour le porteur de projet cette série de rendez-vous téléphoniques s'est révélée difficile à programmer à cause d'un planning très intense de rendez-vous associés à la concertation en cours.

- ✓ Nous pensons que ces rendez-vous téléphoniques auraient pu être utiles sur un calendrier lissé sur la durée complète de la concertation. Programmés en fin de concertation, l'intérêt en a été très limité.

Afin de toucher la cible des jeunes publics, plusieurs campagnes de communication sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, Snapchat, Tic Toc ont été programmées. La cible était les jeunes de 15 à 30 ans, ayant déclaré comme centre d'intérêt le « cinéma » et les « jeux vidéo ».

- ✓ Nous constatons que **l'usage des réseaux sociaux s'est révélé intéressant** pour informer la cible des plus jeunes. Nous avons remarqué une augmentation du nombre de téléchargements du dossier de concertation, avec un décalage de deux à trois jours après ces campagnes publicitaires. Les meilleurs résultats reviennent à Facebook et Snapchat.

Au bilan, la qualité de la communication a été globalement satisfaisante. Toutes les modalités que les garants ont proposées au porteur de projet ont été acceptées. Le service communication s'est révélé très réactif.

- **Sur la mobilisation du public et des acteurs concernés**

Les moyens de communication les plus dynamiques ont été mis en place dès le début :

- Création d'un site internet qui a reçu 6590 visiteurs uniques,
- Création d'un registre numérique pour informer et recueillir les contributions des citoyens : **1525 visiteurs ont réalisé 2924 visites, consulté 639 fois le dossier de concertation (dont 367 téléchargements), et ont déposé 247 contributions sur le registre.**
- Évènementiel : Organisation de 2 réunions publiques et de 5 ateliers (12 tables rondes) auxquels ont participé plus de **400 personnes**.
- Relations presse : Organisation de deux conférences de presse en ouverture et en clôture qui ont eu des retombées locales (10 médias), régionales et même nationales (presse économique 6 médias, 2 quotidiens, 2 radios, 1 TV). Respectivement 25 et 15 journalistes ont participé à ces 2 réunions.
- Campagnes de communication sur Midi Libre (3 parutions papier) et Web avec 2 campagnes : lors de la première, 364 640 impressions à l'écran sur Midi Libre.fr ont généré 1159 clics (résultats très faibles), puis lors de la deuxième 123 464 impressions ont généré 982 clics.
- Campagne de communication sur les réseaux sociaux pour sensibiliser le jeune public : 4 réseaux sociaux dont Facebook et Instagram (49 717 impressions ayant généré 4077 clics), Snapchat (82050 impressions ayant créé 923 swipes) et TiK Tok (506 000 impressions ayant généré 3794 clics).
- Deux plages d'une heure pour des entretiens téléphoniques directement avec le MO, sur rendez-vous.

- Entretiens téléphoniques et physiques avec le MO : de son côté, celui-ci a noué plusieurs dizaines de relations avec les autorités territoriales, les organismes consulaires, des professionnels, des citoyens et des universitaires.

Lors de la conférence inaugurale du 10 septembre 2020, la jauge était limitée à 150. Il était encourageant de voir que 132 personnes étaient présentes malgré les contraintes sanitaires. Ce succès est probablement dû à la conférence de presse du 7 septembre 2020 qui a été parfaitement relayée par une vingtaine de médias locaux. Les participants de la conférence inaugurale étaient des administratifs de diverses structures, des professionnels de divers corps de métiers, et aussi des associations de défenses de l'environnement et de consommateurs, et des citoyens.

La mobilisation du public a ensuite été très différente suivant deux périodes. Entre le 7 septembre et le 27 octobre 2020, ce sont surtout les riverains et les professionnels locaux qui se sont manifestés, en participant activement aux ateliers, en déposant des observations. A la suite de la demande de FNE demandant la prolongation de la durée de la concertation, la CNDP, le 27 octobre 2020, a décidé de prolonger de quinze jours cette concertation (**cf Annexe 10**) afin de permettre au public de prendre connaissance d'études relatives aux enjeux environnementaux publiées tardivement. A partir du 2 novembre 2020, FNE a sollicité ses adhérents (particuliers et associations), ce qui a créé une forte mobilisation et une vague importante d'observations ; toutefois, on peut constater qu'il s'est agi le plus souvent de multiples mails quasi identiques avec des arguments copiés-collés. Certaines interpellations de ces représentants d'associations environnementales, mais aussi de citoyens écologistes engagés dans la vie politique locale nous ont semblé parfois excessives et assez souvent décalées par rapport à l'objet du projet. Une certaine confusion entretenue volontairement entre plusieurs projets, voire même entre des choix politiques d'aménagement du territoire concerné, ont pu troubler ce débat public.

- ✓ Les riverains ont été étroitement associés à cette concertation de différentes manières et à des stades différents, visite du site en présence du MO et des garants, participation aux ateliers dont l'un d'eux était consacré au « Site au quotidien », échanges directs des garants par emails et par visioconférence avec la Présidente et le coordinateur de l'Association des riverains ; contributions constructives des riverains au débat public (en ateliers et sur le registre numérique)
Nous pensons que la mobilisation des riverains permettra au porteur de projet de négocier pour aboutir à **une amélioration environnementale** du projet. La mobilisation des professionnels locaux qui recherchent des partenariats grâce aux circuits courts pourrait également aboutir à des **solutions gagnantes** pour les deux parties.

- **Sur le rôle du numérique dans cette concertation**

Les périodes de pandémie du coronavirus ont limité le nombre de participants aux divers ateliers. De ce fait, le site Web STUDIOS OCCITANIE MÉDITERRANÉE et le registre numérique d'une part, les publicités sur le Web de Midi Libre et les réseaux sociaux d'autre part, se sont révélés les véritables moteurs de la participation du public. L'utilisation des réseaux sociaux, avec ses « messages ciblés jeunes », a été essentielle pour diffuser l'information sur la concertation. Les messages « grand public » ont eu un retour d'abord limité, puis se sont révélés efficaces pour inciter les lecteurs du quotidien le Midi Libre à déposer une observation sur le registre numérique. Ces incitations ont un peu compensé les limitations des réunions et ateliers par des jauges liées aux contraintes sanitaires.

- ✓ Dans la mesure où le public ne savait pas ce qu'était une « concertation préalable », la facilité du contact sur le site Web a permis certainement de mieux informer les citoyens. Nous pensons que la facilité de téléchargement du dossier de concertation a été **déterminante**.

○ **Sur la qualité des réunions publiques et des ateliers ouverts au public.**

- La réunion publique d'inauguration était très attendue, et un public nombreux a rempli la salle. L'animateur a accueilli les autorités politiques, puis les garants, puis le porteur de projet. Il a ouvert le débat avec le public : un micro mobile était approché de chaque personne qui levait la main.
- ✓ Nous pensons que la réunion publique inaugurale a été correctement menée. Chaque partie a pu s'exprimer. Les qualités sonores étaient excellentes. Les 15 personnes qui ont voulu participer ont eu toute la durée de parole souhaitée. L'animateur a proposé au public de poser sa dernière question, et en absence de toute nouvelle question, il a clôturé la réunion. L'ambiance était donc sereine, beaucoup étant venus chercher des informations. Certains dans le public avaient déjà consulté le dossier qui était disponible sur le site Web STUDIOS OCCITANIE MÉDITERRANÉE depuis le 27 août 2020, et ont posé des **questions sur ce contenu**. C'était le cas de FNE, d'une association de consommateurs, de divers professionnels.

- Les ateliers ont été animés par le même animateur pour la partie d'accueil des participants et la création des tables rondes, puis pour la partie bilan de ces tables rondes. Chaque table ronde a été animée par un des membres de l'équipe technique du porteur de projet, ou par un des professionnels présents (Pôle Emploi, EPIC Hérault Culture).

Hormis une table ronde du premier atelier (Impacts environnementaux naturalistes), **toutes** les tables rondes ont **produit des idées**, des questions, des demandes destinées à **orienter** le projet, à limiter certaines conséquences (**nuisances** sonores et de circulation), ou à aider le porteur de projet pour la mise en place future (créer des partenariats, fractionner les appels d'offres, créer des **circuits courts** pour la restauration et l'hébergement, proposer des thèmes et animations pour la partie ludique...). Les inscriptions préalables aux tables rondes étaient souvent **complètes**, seules quelques rares déflections ont été comptabilisées. Ce qui prouve l'intérêt du public (souvent des professionnels, des riverains, des associations écologistes ou de consommateurs, quelques particuliers) pour découvrir le projet. Il a fallu à chaque réunion rappeler que **la concertation préalable n'était pas une enquête publique**, mais au contraire qu'elle était située au début de la procédure de concertation avec le public afin que celui-ci exprime ses demandes et ses questions avant que le projet ne soit définitivement arrêté.

Pour chaque atelier, **une fiche technique (cf Annexe 11)**, était établie et mise à la disposition du public, au moins 48 heures avant la date de l'atelier, sur le site internet dédié au projet.

Pour l'atelier sur les enjeux environnementaux, cette fiche comprenait un plan général du site, un plan du projet avec le détail des espaces professionnels et des espaces publics, auquel était joint une vue aérienne du site. Etaient présentés également un schéma du processus de concertation et les trois thématiques de l'atelier :

1. Eau-réseaux : comment répondre aux besoins du projet pour le respect de la ressource ?
2. Artificialisation des sols : comment prendre en compte les emprises du projet ? Comment concilier développement et consommation de la ressource « terres agricoles » ?
3. Enjeux naturalistes : Quels enjeux pour le site ? Comment intégrer le projet dans l'environnement pour réussir un ensemble cohérent et harmonieux ?

Pour chaque thématique, le participant disposait d'une fiche comportant trois volets : mes interrogations, mes analyses, mes propositions afin de faciliter le travail de réflexion et de proposition dans le cadre de la table ronde organisée sur la thématique choisie.

Par la suite, un compte rendu était diffusé sur le site web sous forme de verbatim ou de **synthèse** dans un délai de 8 jours (**cf Annexe 12**).

La méthode a pu surprendre certains participants « *les ateliers étaient censés susciter échanges, débats et constructions des réponses mais ces ateliers n'étaient qu'étalage d'une volonté déjà arrêtée.* » : il suffit de se reporter aux comptes rendus des cinq ateliers, publiés sur le site, pour démentir ce propos.

- ✓ Nous estimons que les thèmes proposés par le porteur de projet ainsi que les sous-thèmes traités dans le cadre des tables rondes étaient parfaitement en rapport avec les différentes problématiques du projet.

La concertation préalable doit être entendue comme une **phase de co-construction** du projet entre le porteur de projet et les différents intervenants (citoyens, associations, élus etc...) qui permette de mettre sur la table tous les apports du public : questionnements y compris sur l'opportunité du projet, observations, critiques, propositions... La participation active du public joue un rôle essentiel dans le processus de concertation. Et c'est précisément l'objectif de la concertation préalable de permettre au public d'avoir une influence quant à la justification et à la conception du projet. C'est bien ce que majoritairement le public demande.

Par contre, nous avons constaté que le public était venu chercher surtout des **réponses à ses propres questions**. Il y a donc eu une différence de compréhension concernant l'objectif de ces ateliers. Il a fallu rappeler que le projet était encore dans une phase de conception, et que toutes les questions, y compris sur l'opportunité du projet, et aussi toutes propositions pouvaient être posées par le public, qu'elles soient en rapport avec le thème de la table ronde, ou non. Cette mise au point étant faite, nous avons constaté une bonne **coopération** du public, avec une **ambiance respectueuse de la parole dans chaque table ronde**, sans animosité, à l'exception notable de la table ronde « enjeux environnementaux naturalistes » où le représentant de FNE a monopolisé la parole et les idées, ce qui a abouti à un échec de cette table ronde qui n'a rien proposé.

- La participation des garants au « festival du film fantastique » organisé par l'IUT de Béziers était motivée par l'intérêt pour le porteur de projet de connaître les positions des professionnels de l'enseignement universitaire et des étudiants, surtout dans les deux domaines de **l'audiovisuel et du commercial**, spécialités enseignées à l'IUT de Béziers. Elle était motivée pour les garants par la possibilité d'informer sur la concertation en cours et de recueillir les avis des étudiants, professeurs et visiteurs.
- ✓ Nous avons eu une relation privilégiée avec le directeur de l'établissement, et surtout avec le professeur responsable des formations audiovisuelles. Accueillis amicalement par un groupe de trois enseignants, nous avons pu présenter le dispositif de concertation, et nous nous sommes attachés à échanger avec le public (enseignants, étudiants, visiteurs). Un intérêt s'est manifesté pour la partie **créativité et les futures techniques** du projet. Par contre, les mots « complexe industriel » ont interpellé les étudiants de la filière audiovisuelle.
- La réunion de clôture qui s'est déroulée le 27 octobre 2020 a été longtemps incertaine, à cause des durcissements de la lutte contre la pandémie. Donc, peu de publicité a pu être faite sur la tenue de la réunion, ce qui, se rajoutant au risque de la contamination, est probablement la cause de la faible fréquentation. 52 personnes étant présentes, alors que le porteur de projet avait réservé la grande salle de 800 places, et que les autorités préfectorales avaient limité la jauge à 150 personnes. **La réunion a été limitée à une heure** par les responsables du Palais des Congrès. Elle devait donc se terminer à 19 heures. L'animateur a dû attendre l'arrivée du maire, qui s'est exprimé, puis il a passé la parole aux deux garants qui ont rappelé les raisons de cette concertation préalable, puis qui ont détaillé les résultats des observations du public et des campagnes de communication. L'animateur a ensuite interviewé le porteur de projet. Celui-ci a résumé les demandes du public, celles qui pourraient être envisageables, et a précisé le planning des étapes suivantes. FNE est ensuite intervenu quelques minutes avant la fin de la réunion, sans micro, et l'animateur a clôturé la réunion à l'heure prévue.

L'organisation de la concertation est placée sous la **responsabilité** du maître d'ouvrage. Il n'appartient pas aux garants d'engager une équipe pour assurer cette organisation et encore moins de choisir l'animateur des débats. Les garants ont cependant donné des **recommandations** au porteur de projet et à ses équipes chaque fois qu'ils l'ont estimé nécessaire. Ils lui ont notamment rappelé ses **obligations** en matière de communication des documents en sa possession afin qu'ils soient portés à la connaissance du public, et cela avant même le début de la concertation.

Ils sont aussi intervenus auprès des **autorités** pour que les manifestations publiques prévues soient maintenues (réunions, ateliers...) malgré le renforcement des contraintes sanitaires.

- ✓ Il est certain que les **contraintes sanitaires** ont eu un impact négatif sur la qualité de cette dernière réunion ; étant limitée à une heure, il y avait peu de temps pour des échanges. Toute intervention du public n'avait pas été d'emblée écartée, mais il avait été bien précisé que c'était sous réserves de respecter le temps imparti pour cette réunion, avec une clôture à 19 heures précises imposée par les responsables sanitaires du palais des congrès. Ainsi, FNE ne pouvait disposer que de deux ou trois minutes, mais la confusion provoquée par une prise de parole d'office sans avoir demandé le micro a fait perdre ces quelques minutes précieuses, a conduit l'animateur à clôturer la réunion, conformément à l'engagement avec le Palais des Congrès de Béziers.

NB : Chacun pourra se renseigner sur la base d'informations originales qui ont fait l'objet, soit de verbatims, soit de synthèses réalisées par l'AMO, qui sont disponibles sur le site internet dédié au projet :

www.studios-occitanie-mediterranee-bayssan.fr

- **Sur le nombre et la qualité des contributions**

- Le nombre des contributions

Pendant la durée initiale de la concertation préalable, huit semaines du 7 septembre au 31 octobre 2020 à minuit, le nombre de contributions déposées a été **faible : seulement 53**. A partir du 2 novembre 2020, en deux semaines, le nombre de dépôts a été **multiplié par cinq**, pour atteindre 247 le 14 novembre 2020 à minuit. Parmi les 53 premières observations, de nombreux riverains, des avis écologistes de principe ou argumentés, des avis positifs, des avis teintés de politique... qui nous semble-t-il reflétaient, ensemble, la majorité des arguments évoqués pour ce projet. A partir du 2 novembre, on a constaté une **avalanche de contributions identiques** pouvant être assimilées à **une pétition** sans aucun argument individualisé, mais aussi de personnes, d'associations écologiques, de membres de partis politiques ayant lu le dossier de concertation et donnant un avis argumenté, toujours défavorable, argumentant sur les impacts environnementaux négatifs sur l'artificialisation des terres, la biodiversité, l'eau. Quelques avis favorables ont été déposés, basés essentiellement sur les apports socio-économiques du projet. Une controverse a opposé les citoyens dont les avis très tranchés étaient parfois basés sur des arguments infondés ou approximatifs. L'analyse que les garants ont faite de ces arguments met en exergue certaines de ces erreurs (Voir ci-après « La qualité des contributions »).

- ✓ Nous estimons que **les arguments débattus ont souvent été de bonne qualité**, après analyse du dossier de concertation. En revanche, nous avons recensé un certain nombre de contributions basées sur des convictions personnelles ou sur des positions de principe non reliées aux spécificités du projet. Ces positions de principe sont certainement respectables, mais elles aboutissent souvent à la **négation** pure et simple du projet, et non à son **amélioration** et à son **adaptabilité** à son environnement. Aucun débat ou négociation ne devient alors possible.

Ainsi, certaines contributions nous semblaient suivre simplement des consignes sans exprimer la conviction personnelle du déposant : avait-il réellement consulté le dossier de concertation ? Cette grande quantité d'observations identiques n'a apporté aucun argument nouveau.

La concertation préalable n'est pas un vote, ni un référendum, seule importe la qualité des arguments, pas le nombre de fois où ils ont été recopiés.

- La qualité des contributions :

Nous avons constaté sur le registre numérique des affirmations de certains internautes qui étaient soit manifestement erronées, soit très approximatives. Il n'était pas question de les occulter. Toutefois, dès lors qu'elles ont été portées à la connaissance du public (la lecture des observations étant publique durant tout le temps de la concertation), elles ont pu **avoir une influence sur des personnes** qui se sont exprimées dans le cadre de ce processus de concertation. Il nous a semblé utile de relever les plus flagrantes d'entre elles, en apportant quelques éléments destinés à éclairer le lecteur, conformément au quatrième engagement de la Charte que nous avons signée qui demande aux garants de : « **Veiller à assurer à l'ensemble du public une information complète, objective, honnête et accessible** ».

Un participant énonce « *je remarque que peu de spectateurs de moins de 30 ans se passionnent pour le cinéma Français* ».

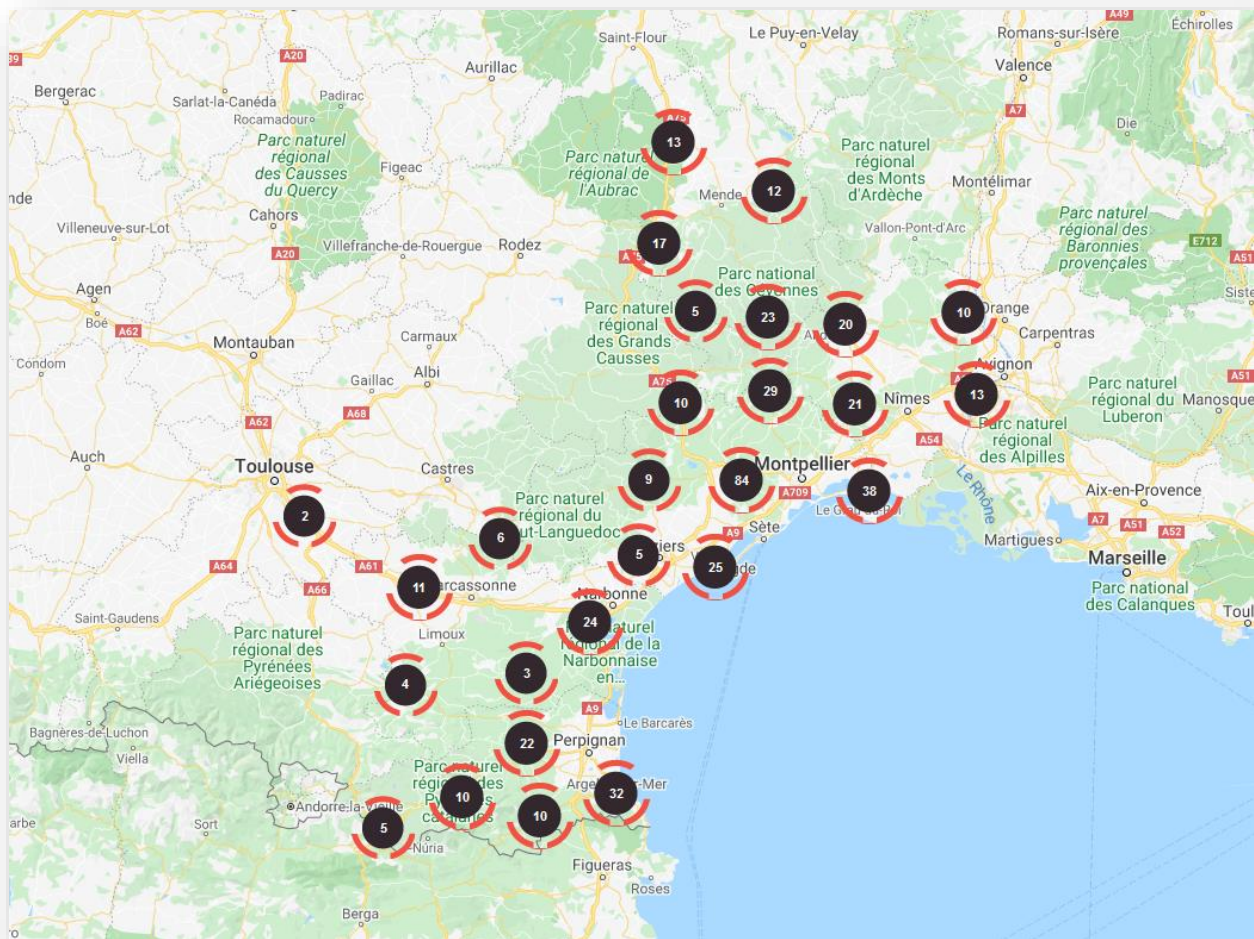
- Le Centre National du Cinéma (CNC) mesure dans son étude-exemple que la part du public entre 15 et 24 ans est légèrement supérieure à celle du public de plus de 50 ans (dossier de concertation page 93). Le projet concerne la production de films et aussi de jeux vidéo, basés sur les effets numériques, auxquels jouent toutes les tranches d'âge, et spécialement les plus jeunes.

Un intervenant dit « *Il y a déjà un aquarium à Montpellier et au Grau du roi... Amenons nos enfants en garrigue et au bord de la mer !* »

- Le projet Studios Occitanie Méditerranée ne prévoit pas la construction d'un aquarium, il y a confusion avec le projet départemental des Jardins de la Méditerranée.

Un autre intervenant déclare « *Nous sommes une région rurale, n'avons aucun acteur ou même film à succès ayant été tourné dans la région...* »

- L'extraction de la carte des lieux de tournage (novembre 2020) démontre tout le contraire.



Carte des tournages source : <http://www.languedoc-roussillon-cinema.fr/moviemap>. Novembre 2020

Pour un autre « *Ce projet est contraire à l'évolution du modèle économique du cinéma, dont les sites du genre du projet peinent à rester viables partout ailleurs en France. C'est donc un investissement ruineux, inutile pour des contribuables déjà appauvris qui préféreraient d'autres arbitrages plus utiles.* »

- Les différents sites concernés, notamment dans l'Hérault connaissent une activité qui ne se dément pas (Sète, Montpellier, Vendargues et d'autres sites en Occitanie). Par ailleurs, il n'existe pas de sites de production de la taille prévue par ce projet, ni de site équivalent qui soit multi activités et calibré pour l'accueil de tournages internationaux. Enfin, l'investissement est réalisé par une personne privée qui en supporte le coût.

Un intervenant regrette que « *ce projet ne présente aucune articulation avec les autres projets antérieurs dans ce secteur, tels que la LGV ou les jardins méditerranéens, alors qu'il en a l'obligation* »

- ✓ Le fuseau de la ligne LGV est bien pris en considération par le projet puisque son emprise de l'ordre de 15 ha apparaît bien sur tous les documents du dossier Studios Quant à l'articulation avec le projet des Jardins de la Méditerranée, elle ne peut se faire qu'avec la collaboration du Département, maître d'ouvrage de ce projet distinct.

Une contribution interpelle particulièrement les garants :

Dans sa contribution sur le registre numérique, FNE estime « *tous les participants aux ateliers ont pu constater que le **débat ne pouvait avoir lieu** sur les impacts significatifs du projet du fait de la **réétention** des informations* ». Lors de la réunion de clôture, FNE estime que « *l'attitude des **garants** sur cette prolongation décidée par la CNDP a donné l'impression qu'ils avaient pour mission de **garantir les intérêts du porteur de projet** en lieu et place des intérêts du débat **public*** ».

- La déclaration de cette association agréée nous paraît **grave** car elle met en cause **l'indépendance des garants** vis-à-vis du maître d'ouvrage. Les garants tiennent à préciser qu'ils ont œuvré tout au long de cette concertation dans le strict respect de la **charte d'éthique** édictée par la CNDP, en permettant à chacun de s'informer et de participer au débat en toute liberté. Les contraintes liées à la crise sanitaire n'ont pas permis de réaliser toutes les actions qui avaient été envisagées, mais d'autres **initiatives** ont été mises en application.

La première préoccupation des garants a été d'œuvrer, de concert avec le porteur de projet et l'autorité préfectorale, pour que la concertation puisse **se poursuivre** jusqu'à son terme initial du 31 octobre 2020, malgré l'aggravation de la situation sanitaire et les nouvelles contraintes imposées par le protocole sanitaire.

FNE a joué son rôle de vigie en tant qu'association : c'était son droit. Mais ne reprochons pas aux garants d'avoir été négligents dans la mesure où ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que la concertation se déroule comme prévue malgré la situation sanitaire !

Concernant la dernière réunion, on s'est interrogé jusqu'au dernier moment sur son **maintien**, et finalement elle a pu se tenir au palais des congrès de Béziers, sans publicité (d'où peut-être sa faible fréquentation), mais dans des conditions très strictes compte tenu des contraintes sanitaires. Limitée à **une heure** par le responsable de la salle, la réunion a permis de faire un point d'étape de la concertation, mais sans ouverture du débat à la salle du fait de ces contraintes. Le couvre-feu était déjà en place pour les intervenants venant de Montpellier et de Toulouse. On rappellera pour mémoire que 48 h plus tard toute **réunion publique était interdite** sur l'ensemble du territoire national.

- **Sur les relations avec le maître d'ouvrage (MO)**

Le MO a découvert, à l'occasion de la conception de son projet, la concertation préalable. Les garants ont donc fait œuvre de pédagogie pour expliquer les objectifs de la concertation et le rôle des garants ; ils l'ont accompagné ainsi que ses équipes dans la préparation de son dossier et dans la mise en place de son dispositif de concertation.

La relation avec le MO a été bonne malgré quelques points de crispation à propos de l'accessibilité du public à des études préalables portant sur l'impact environnemental que les garants lui avaient demandé de publier le plus tôt possible durant la concertation. Les garants ont eu de nombreux échanges avec le MO et les membres de ses équipes (AMO, chargé de communication, chargé de gestion du registre numérique et de l'organisation des réunions et des ateliers publics) qui ont permis d'améliorer le dispositif tout au long du processus de concertation, malgré de très fortes contraintes dues à la crise sanitaire.

Sur demande des garants, le MO a accepté plusieurs modifications dans l'organisation de la concertation :

- Création d'un site Web différent de celui du registre numérique destiné à être pérenne après la concertation préalable <https://www.studios-occitanie-mediterranee-bayssan.fr/>, pour permettre la continuité de l'information destinée au public.
- Participations du MO et des garants au festival du film fantastique de l'IUT de Béziers, mise en place d'une conférence destinée aux enseignants et aux étudiants de l'IUT, sur les techniques des Majors de l'audiovisuel américain (repoussée à deux reprises pour cause de contraintes sanitaires).
- Relance de la communication sur le site Web de Midi Libre (deuxième campagne, même visuel).
- Nouvelle campagne de promotion de la concertation en cours et du projet auprès du jeune public, en utilisant les réseaux sociaux, et en modifiant le message initial sur la « concertation préalable » pour le rendre plus accessible aux jeunes.
- Création de rendez-vous direct téléphonique entre le public et le MO (2 séances d'une heure).
- Diffusion des études environnementales de 2017 sur le site Web Studios Occitanie Méditerranée.

Les garants ont noté la volonté réelle et sincère du MO et de ses équipes de permettre au public de participer le mieux possible à cette concertation, dans des conditions parfois difficiles qui demandaient de vraies facultés d'adaptation à une situation constamment évolutive.

- **Climat général de la concertation**
- ✓ Une impression générale ressort de l'analyse de ces observations : il y a eu **confusion chez un certain nombre de participants entre cette « concertation préalable » et une « enquête publique »**. D'ailleurs, la révision du PLU de Béziers était simultanément en enquête publique du 12 octobre au 13 novembre 2020. Dès la réunion inaugurale, **FNE** a ouvertement combattu ce projet. Lors de l'atelier sur les enjeux environnementaux, un représentant de FNE a bloqué l'une des tables rondes, alors que dans les deux autres tables rondes où les représentants de FNE étaient également présents, les discussions ont donné lieu à de **riches échanges** même si les solutions évoquées lors de ces débats devront, selon les participants, être vérifiées le moment venu auprès des autorités compétentes. En effet, si le projet est poursuivi, des **études environnementales approfondies** seront **obligatoires** et seront donc réalisées avant l'enquête publique.

Par la suite, durant la prolongation de la concertation et lors de la réunion de clôture, FNE a adopté une opposition systématique. FNE n'a proposé aucune idée pour modifier ou améliorer le projet.

A contrario, les **riverains** à titre individuel ou travers leur association, bien qu'**exigeants**, se sont montrés **ouverts à la discussion** concernant les impacts environnementaux du projet. Ils ont listé leurs demandes et souhaitent être associés au pilotage du projet dès le début des travaux. Ils demandent essentiellement que l'ensemble du site de Bayssan soit considéré et traité avec les mêmes méthodes que celles de la concertation préalable pour le projet des Studios.

Les **professionnels** présents lors des ateliers, concernés par l'emploi, le BTP, le tourisme, la culture, la restauration, la production audiovisuelle, l'événementiel... ce sont montrés particulièrement attentifs aux détails du projet, et sont très **demandeurs de partenariats**.

Les **élus** de l'agglomération biterroise se sont montrés enthousiastes devant les retombées socio-économiques pour les habitants de la commune et de l'agglomération Béziers-Méditerranée. Nous avons cependant noté qu'aucun élu de la Région n'a participé aux réunions d'ouverture et de clôture.

De son côté, le conseil départemental de l'Hérault n'a pas donné suite aux demandes exprimées par la CNDP puis par le public sur l'étude coordonnée et globalisée des impacts environnementaux des structures actuelles et du projet des **Jardins de la Méditerranée** avec les conséquences du projet des Studios.

Cette position nous semble regrettable, car **l'unité territoriale du domaine de Bayssan est bien une réalité.**

- ✓ A notre avis, ce projet a bénéficié d'une **bonne communication auprès du public**, et celui-ci a pu exprimer librement ses observations et ses propositions (parfois en se croyant dans une enquête publique), mais l'approche des impacts environnementaux n'a sans doute pas été assez développée, dans un premier temps, par le porteur de projet, ce qui a été source d'incompréhensions avec une partie du public. Celles-ci ont été levées avec la publication de des études préalables environnementales.

En durée totale, la concertation s'est étalée sur dix semaines, ce qui paraît une **durée suffisante** pour permettre une participation du public, comme l'attestent l'importance du niveau de consultation par le public du site internet dédié au projet (6590 visiteurs uniques) ainsi que le nombre de contributions écrites. Cela montre que l'information sur l'existence de la concertation a été largement diffusée.

Plus de **400 personnes** ont participé **physiquement** à cette concertation malgré des conditions difficiles liées à la crise sanitaire. Deux réunions publiques et 12 tables rondes ont été organisées dans le cadre de cinq ateliers. Des entretiens sur RDV téléphoniques avec le porteur de projet ont été mis en place. Une rencontre avec des étudiants et des professeurs de l'IUT de Béziers a été organisée à l'initiative des garants. En revanche, Il n'a pas été possible d'organiser un débat mobile, l'autorité préfectorale n'étant pas favorable, pour des motifs de protection sanitaire non maîtrisable, à la mise en œuvre de ce type de participation du public.

Il faut toutefois rappeler que le Département de l'Hérault n'a pas sollicité la CNDP pour une concertation préalable concernant le projet des Jardins de la Méditerranée, et que les garants n'ont pu renseigner le public sur ce projet départemental que dans la **limite des informations** qui lui ont été communiquées par le Département. Les garants ont permis au public de discuter de **l'ensemble du projet du Domaine de Bayssan**, comme le souhaitait la CNDP dans sa lettre de mission, comme l'attestent les comptes rendus des cinq ateliers et les contributions écrites qui ont été déposées par les intervenants.

.....

RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avant que les garants ne communiquent leurs propres recommandations sur la poursuite de l'information et de la participation du public, il convient de dresser l'état des réponses que le maître d'ouvrage a déjà apportées au public durant cette concertation préalable. A partir de cet état, il est possible d'estimer l'état d'avancement de ce projet et donc le chemin qu'il reste à parcourir. D'où l'importance des modalités d'association du public à la poursuite du processus de concertation.

Premières intentions et propositions du MO

En réponse aux différents questionnements du public (citoyens, associations, élus), le MO a formulé un certain nombre d'intentions et de propositions, tant sur la conception de son projet et de son insertion dans l'environnement que sur la manière dont il entend poursuivre l'information et la participation du public. Toutes les intentions annoncées par le MO devront être traduites dans sa conception du projet, dans ses solutions d'insertion du projet dans l'environnement et dans ses modalités d'association du public à l'élaboration du projet.

➤ **A propos de la démarche générale du MO :**

« La volonté de s'engager dans une démarche volontaire, en concevant des plans d'actions pour les diverses phases CONCEPTION – TRAVAUX – FONCTIONNEMENT est essentiel ».

« C'est dans cet état d'esprit que naissent nos idées, notre rigueur et notre savoir-faire ».

« Notre approche sera donc de vérifier avec les futurs gestionnaires, les éléments de conception et de fonctionnement essentiels pour ce futur projet. De cette démarche itérative naîtra obligatoirement une rationalisation accrue permettant une économie globale ».

« Tout doit être pris en compte : les sols, les espaces végétalisés et leur potentiel, l'eau, les bâtiments, la gestion de l'ensemble du chantier, les déchets etc. »

« Réutilisation des eaux usées pour l'arrosage (système REUSE à l'échelle du site) et récupération de la chaleur du traitement des boues d'épuration ».

➤ **A propos de l'alimentation en eau du site :**

« L'eau potable sera fournie par la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée ».

« La réalisation d'ouvrages de stockage sur le site viendra sécuriser cette alimentation ».

« La conception paysagère du projet participera à sa réduction en créant des îlots de fraîcheur afin de limiter la température sur le site en période estivale ».

« Réseaux de communication équipant les réseaux d'alimentation en eau potable pour un suivi permanent des consommations visant à identifier au plus vite les éventuelles fuites... ».

« Outre la sensibilisation des usagers des différentes structures, les dispositifs modernes de réduction des débits seront installés dans les bâtiments ».

➤ **A propos des eaux de ruissellement :**

« La limitation de l'imperméabilisation des sols des espaces est ancrée dans les principes de conception du projet pour permettre aux eaux de pluie d'infiltrer directement les sols ».

« Les surfaces non perméables seront compensées par la création de bassins de rétention qui restitueront les eaux conséquentes à des pluies importantes de manière diffuse ».

« Valorisation des eaux de ruissellement dans la création des zones végétales pour le maintien de la biodiversité ».

➤ **A propos du type d'activités qui seront créées sur le site :**

« Les installations réalisées et proposées à celui-ci ne seront pas de la même nature que celles proposées dans divers parcs d'attraction au nord de la France au Espagne ».

➤ **A propos de la protection de la biodiversité :**

« Actuellement l'étude 4 saisons se poursuit afin d'affiner ces données, mais aussi afin d'établir l'ensemble des documents réglementaires nécessaires pour l'aménagement de ce projet et lister les principaux contextes de l'application ERC (Eviter Réduire Compenser) en y associant des plans d'actions ».

Le MO précise qu'en phase chantier, un calendrier d'intervention pour le débroussaillage sera établi afin de limiter les risques de destruction d'individus durant les périodes de reproduction. Installation d'abris à chiroptères sur les constructions et création de passage dans les clôtures pour les hérissons. Création de zones de fraîcheur au niveau des espaces boisés existants, et de continuités végétales le long des cheminements.

➤ **A propos de l'intégration paysagère du projet :**

« L'équipe de professionnels qui épaulent Bruno GRANJA est soucieuse d'améliorer, chaque jour un peu plus les performances de ses constructions et de soigner ses aménagements paysagers ».

« Nous resterons vigilants sur le traitement du merlon séparant les deux sites d'exploitation ».

➤ **A propos des modalités de déplacement :**

« Des solutions de mobilité seront mises en place afin d'optimiser les déplacements avec des propositions respectueuses de l'environnement (par exemple réalisation d'une voire en site propre pour une connexion à la gare, utilisation d'énergies renouvelables etc. » Le MO précise que, pour les déplacements internes au site, l'utilisation de véhicules électriques ou fonctionnant avec des carburants alternatifs sera privilégiée, de même les déplacements à vélo quand cela sera possible.

➤ **A propos de l'impact économique local du projet :**

« Il est nécessaire en effet de mettre en place un dispositif vertueux associé à l'économie locale. Pour cela un travail devra être réalisé au regard des ressources disponibles sur le territoire. »

« Ces terres agricoles sont protégées entre l'agglomération de Béziers et le littoral méditerranéen. Cette richesse identifiée peut faire l'objet de conventions entre les futurs agriculteurs et exploitants de notre projet, répondant ainsi à mettre en place des circuits courts ».

➤ **A propos de la création d'un pôle de formations :**

« Ces formations seront partie intégrale de ce nouveau pôle de compétitivité, les étudiants seront en contact direct avec les professionnels ».

➤ **A propos de la charge financière :**

« Ces prévisionnels ont permis de définir une charge admissible pour les exploitations en matière d'investissement ».

➤ **A propos de l'information du public :**

« Un certain nombre d'éléments seront portés à la connaissance du public au fur et à mesure de l'avancement des études ».

« Une procédure d'information dédiée en partenariat avec les institutionnels sera mise en place au fur et à mesure de l'avancement du projet afin d'informer les publics sur les différents besoins ».

➤ **A propos des pertes financières dues aux travaux**

« Les sites loués pourront être proposés durant la phase chantier et la phase exploitation aux différentes équipes pouvant annualiser le revenu et compenser ainsi les périodes creuses ».

Questions restées en suspens à l'issue de cette concertation

- Le détail et l'importance des impacts environnementaux du projet devront être mieux définis, et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces impacts sur l'état naturel devront être précisées.
- Les modalités de financement du projet nécessitent des éclaircissements, tant pour les décideurs locaux que pour le public, au fur et à mesure de l'avancement des études.
- Les études relatives aux nuisances potentielles pour le voisinage du site devront être affinées et complétées notamment par une étude sur les nuisances sonores liées tant à la période de travaux qu'à l'exploitation du parc à thèmes, mais aussi sur les modalités de circulation et de desserte du site.

- La grille des **emplois potentiels**, tant pour la phase travaux que pour la phase exploitation, devra le moment venu être précisée et faire l'objet d'un partenariat avec les institutions locales.
- Les **autorités et les structures compétentes dans les filières de l'audiovisuel**, et notamment du cinéma, **devront être associées** à la conception du projet et à son mode d'exploitation (par exemple la Région Occitanie), en vue de rechercher les complémentarités possibles entre les différentes infrastructures de création audiovisuelle, publiques ou privées, existantes dans la région Occitanie, et d'envisager avec elles d'éventuels partenariats.

Les recommandations des garants de la concertation

Dans le cas où le MO déciderait de poursuivre son projet, suite à cette concertation préalable, nous formulons les recommandations suivantes pour la suite de la concertation :

- **Maintenir une coopération étroite avec les propriétaires riverains du site**, par l'intermédiaire de l'Association qui a été créée pour la défense des riverains, afin qu'ils puissent participer à la définition des mesures de protection à mettre en œuvre pour diminuer, voire supprimer un certain nombre de nuisances. Ne pas oublier de les associer à la réalisation du nouveau plan de circulation qui sera établi, en concertation avec les collectivités territoriales compétentes dans ce domaine.
- **Poursuivre et approfondir les études environnementales** (notamment pour définir le mode d'alimentation en eau du site), et porter leurs résultats à la connaissance du public dès qu'ils auront été validés par les experts, selon une information adéquate. Plusieurs modalités de diffusion et d'échanges pourront être envisagées par le MO : publication sur son site internet, réunions publiques, avis sur les réseaux sociaux, diffusion d'un flyer en mairie de Béziers et à la CABM etc.
 Au sujet de ces études sur les impacts environnementaux, il est souhaitable qu'une collaboration puisse s'établir entre les cabinets spécialisés du porteur de projet Studios Occitanie Méditerranée et du Département de l'Hérault qui porte le projet des Jardins de la Méditerranée, afin de pouvoir réaliser une première évaluation des impacts cumulés des deux projets sur l'environnement.
 Il paraît également indispensable de **faire participer les associations environnementales** afin d'aller un peu plus loin dans l'analyse des résultats de ces études, et dans la définition des mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet sur l'état naturel du site.
- D'une manière générale, **assurer une continuité de l'information et de la participation du public :**
 1. Par le maintien et l'enrichissement du site internet dédié au projet :
 - Rétablir le lien vers le dossier de concertation, intégrer les fichiers additionnels de la concertation, le bilan des garants, la réponse du MO.
 - Supprimer l'image du Grand Huit, en page d'ouverture, qui ne correspond pas au contenu du projet et la remplacer par une autre image plus en adéquation avec les objectifs poursuivis par le projet
 - Prévoir un questionnaire en ligne afin de permettre au public de poser des questions au MO, avec publication des réponses du MO

- Actualiser régulièrement le site avec les nouveaux évènements, les nouveaux documents, les réunions prévues et leurs comptes rendus, les évolutions du calendrier etc.
 - 2. Par la tenue périodique de points presse (par exemple tous les 6 mois) ;
 - 3. Par l'organisation de réunions publiques régulières ; pourraient être invitées en priorité à ces réunions, toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette concertation en participant aux réunions, rencontres et ateliers publics, et notamment les riverains du site ;
 - 4. Par la mise à disposition du grand public de tous les documents qui seront produits durant toute la post concertation, par des moyens de diffusion diversifiés
 - 5. Par la mise en place d'une information spécifique pour la phase travaux
- **Créer des partenariats locaux** avec les institutions locales : collectivités territoriales, établissements publics (par exemple Pôle Emploi), chambres consulaires (C.C.I. de l'Hérault, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture), associations de quartier, associations développant des actions dans le domaine de l'audiovisuel, IUT de Béziers, écoles spécialisées dans les domaines du cinéma, des métiers du Multimédia et du numérique.
- **Rechercher les complémentarités avec les infrastructures existantes** pour les tournages de films ou de séries dans le département de l'Hérault et dans la région Occitanie, en liaison avec l'Association Occitanie Films qui œuvre pour attirer les équipes de tournage en Occitanie, pour solidifier les filières professionnelles et qui soutient ces filières financièrement, avec l'aide de la Région.

NB : Suite à une concertation préalable selon l'article L121-8 du code de l'environnement, une concertation post concertation préalable est mise en place, jusqu'à l'enquête publique, également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP.

.....

LISTE DES ANNEXES (cf fascicule joint)

- **Annexe 1** : Tableau des recommandations des garants (ci-joint)
- **Annexe 2** : Glossaire (ci-joint)
- **Annexe 3** : Lettre de mission de la CNDP du 9 décembre 2019 aux garants
- **Annexe 4** : Courrier du 9 avril 2020 de la Présidente de la CNDP au Président du Conseil Départemental de l'Hérault, au Maire de Béziers et au Président du Syndicat Mixte de Bayssan,
- **Annexe 5** : Courrier du 9 avril 2020 de la Présidente de la CNDP au Directeur Adjoint de la DDTM de l'Hérault et au Responsable de l'Autorité Environnementale de l'Hérault (DREAL),
- **Annexe 6** : Réponse du 29 avril 2020 du Président du Conseil Départemental de l'Hérault
- **Annexe 7** : Réponse du 29 avril 2020 du Président du Syndicat Mixte de Bayssan
- **Annexe 8** : Réponse du 7 mai 2020 du Maire de Béziers
- **Annexe 9** : Courrier du 20 octobre 2020, du Président du Conseil Départemental de l'Hérault aux garants
- **Annexe 10** : Décision du 27 octobre 2020 de la CNDP prolongeant la durée de la concertation
- **Annexe 11** : Exemple d'une fiche technique d'atelier mise à la disposition du public
- **Annexe 12** : Exemple d'une synthèse d'un atelier mise à la disposition du public
- **Annexe 13** : Historique des articles de presse et WEB avant la concertation
- **Annexe 14** : Articles de presse suivant l'ouverture de la concertation (Midi Libre, la Tribune, Hérault Juridique, Les Echos)
- **Annexe 15** : Article de presse pour la prolongation de la concertation
- **Annexe 16** : Messages sur le site WEB Midi-Libre
- **Annexe 17** : Résultats des campagnes sur les réseaux sociaux
- **Annexe 18** : Encart publié dans la presse pour les RDV téléphoniques
- **Annexe 19** : Certificat de projet du 13 avril 2019

Annexe 1 : Recommandations des garants

Demande de précisions et recommandations des tiers garants	
10/12/2020	
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants, etc.
Q1 : Le détail et l'importance des impacts environnementaux du projet, et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces impacts sur l'état naturel	R1a: Poursuivre et approfondir les études environnementales, notamment les études d'alimentation en eau, et porter leurs résultats à la connaissance du public dès qu'ils auront été validés par les experts, selon une information adéquate. Plusieurs modalités de diffusion pourront être envisagées par le MO : publication sur son site internet, réunion d'information, avis sur les réseaux sociaux, diffusion d'un flyer en mairie de Béziers et à la CABM etc.
	R1b : Au sujet de ces études sur les impacts environnementaux, il est souhaitable qu'une collaboration puisse s'établir entre les cabinets spécialisés du porteur de projet Studios et du Département de l'Hérault qui porte le projet des Jardins de la Méditerranée, afin de pouvoir réaliser une première évaluation des impacts cumulés des deux projets sur l'environnement.
	R1c : Il paraît également indispensable de faire participer les associations environnementales afin d'aller un peu plus loin dans l'analyse des résultats de ces études, et dans la définition des mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet sur l'état naturel du site.
Q2 : Les modalités de financement du projet nécessitent des éclaircissements, tant pour les décideurs locaux que pour le public, au fur et à mesure de l'avancement des études.	R2 : Diffuser les informations concernant les partenaires financiers, les marques et les enseignes au fur et à mesure des possibilités, sur le site Web et lors des réunions périodiques,
Q3 : Les études relatives aux nuisances potentielles pour le voisinage du site devront être affinées et complétées notamment par une étude sur les nuisances sonores liées tant à la période de travaux qu'à l'exploitation du parc à thèmes.	R3a : Maintenir une coopération étroite avec les propriétaires riverains du site, par l'intermédiaire de l'Association qui a été créée pour la défense des riverains, afin qu'ils puissent participer à la définition des mesures de protection à mettre en œuvre pour diminuer, voire supprimer un certain nombre de nuisances.
	R3b : soumettre à l'avis des riverains un projet de plan de circulation élaboré en collaboration avec les collectivités territoriales compétentes,
Q4 : La grille des emplois potentiels, tant pour la phase travaux que pour la phase exploitation, devra, le moment venu, être précisée et faire l'objet d'un partenariat avec les institutions locales	R4 : Créer des partenariats locaux avec les institutions locales : collectivités territoriales, établissements publics (par exemple Pôle Emploi), chambres consulaires (C.C.I. de l'Hérault, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture), associations de quartier, associations développant des actions dans le domaine de l'audiovisuel, IUT de Béziers, écoles spécialisées dans les domaines du cinéma, des métiers du Multimedia et du numérique.
Q5 : assurer une continuité de l'information et de la participation du public	R5a : Rétablir le lien vers le dossier de concertation, intégrer les fichiers additionnels de la concertation, le bilan des garants, la réponse du MO
	R5b : Maintenance du site web , changer l'image du Grand Huit incohérente avec l'objet du projet
	R5c : Prévoir un questionnaire en ligne afin de permettre au public de poser des questions au MO, avec publication des réponses du MO ; Actualiser régulièrement le site avec les nouveaux évènements, les nouveaux documents, les réunions prévues et leurs comptes rendus, les évolutions du calendrier etc.
	R5d : Tenue périodique de points presse (par exemple tous les 6 mois) ; organisation de réunions publiques régulières : pourraient être invitées en priorité à ces réunions, toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette concertation en participant aux réunions, rencontres et ateliers publics ;
	R5e : Mise à disposition du grand public de tous les documents qui seront produits durant toute la post concertation, par des moyens de diffusion diversifiés : web SOM, presse quotidienne et web ;
	R5f : Mise en place d'une information spécifique pour la phase travaux
Q6 : Les structures compétentes dans le domaine de l'audiovisuel n'ont pas été associées à ce projet	R6 : Se rapprocher des autorités et des structures compétentes pour les tournages de films tant au niveau départemental qu'au niveau régional afin d'établir et de rechercher les complémentarités dans le domaine de la création audiovisuelle
Q7 aménagement des parties publiques	R7 quelle sera la participation financière des collectivités territoriales pour l'aménagement des parties publiques (voiries, desserte depuis l'autoroute)

Annexe 2 : Glossaire

AFPA : agence nationale pour la formation des adultes
AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage
APD : avant-projet détaillé
APS : avant-projet sommaire
ARS : agence régionale de santé
BPI : banque publique d'investissement
BRL : Bas Rhône Languedoc (Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas Rhône et du Languedoc, concessionnaire des ouvrages hydrauliques de la région)
CABEM : communauté d'agglomération Béziers Méditerranée
CCI : chambre de commerce et d'industrie
CNC : centre national du cinéma
CDC : caisse des dépôts et consignations
CNDP : commission nationale du débat public
CNPN : conseil national de protection de la nature
DDTM : direction départementale des territoires et de la mer
DIRRECTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAC : direction régionale de l'action culturelle
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DOO : document d'orientations et d'objectifs (SCOT)
DUP : déclaration d'utilité publique
EPIC : établissement public industriel et commercial
EXE : études d'exécution en vue de passer un marché de maîtrise d'oeuvre
FNE : France Nature Environnement (association environnementale agréée)
GIEC : groupe d'experts intergouvernemental pour l'évolution du climat
IUT : Institut universitaire de technologies
LGV : Ligne à grand vitesse (Réseau Ferré de France)
MO : maître d'ouvrage
MEDEF : Mouvement des Entreprises de France
MRAE : mission régionale d'autorité environnementale
PADD : projet d'aménagement et de développement durables (SCOT et PLU)
PAEN : protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturelles périurbains
PijE : procédure intégrée de l'immobilier d'entreprise
PiEM : projet d'intérêt économique majeur
PLU : plan local d'urbanisme
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SPS : sécurité et protection de la santé (coordonnateur SPS)
SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
ZAP MAEC : zone d'action pour les mesures agroalimentaires climatiques
ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr